



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 106 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 1^{er} juin 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1^{er} juin 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1405)

[Traduction]

LA LOGE MAÇONNIQUE GRANTHAM

L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour souligner l'énorme travail accompli par la Loge maçonnique Grantham n° 697 à St. Catharines.

J'ai eu l'honneur et le privilège d'assister à un dîner de gala pour marquer le 150^e anniversaire de la Grande Loge du Canada. Ce gala a permis de recueillir plus de 4 600 \$ pour l'organisation Women's Place de St. Catharines et de Niagara-Nord.

Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner les oeuvres de bienfaisance des Francs-maçons dans le district de Niagara, qui ont également recueilli des milliers de dollars pour acheter des appareils auditifs à des enfants de nos régions dans le cadre du programme destiné à venir en aide aux gens ayant des problèmes auditifs.

Les Shriners et les Francs-maçons accomplissent un travail merveilleux dans leurs hôpitaux pour enfants dans 22 villes d'Amérique du Nord. Je souligne le travail remarquable du Grand Maître Leslie Pirbus et du Frère Grand Norman Pemberton, ainsi que de tous les frères de la Loge maçonnique Grantham n° 697 qui consacrent tellement de leur temps pour aider leurs concitoyens dans notre collectivité.

Au nom des gens de St. Catharines, je remercie les Francs-maçons, dont les grands efforts aident à garantir le bien-être d'innombrables personnes.

* * *

BRIAN FROSTY FORST

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage

à l'animateur de radio Brian « Frosty » Forst, animateur de l'émission du matin de CKNW. Il a pris sa retraite la semaine dernière de la station de New Westminster, le Giant 98. Il était un favori des auditeurs et a permis à la station de conserver les meilleures cotes d'écoute en Colombie-Britannique.

Frosty a commencé à la station CKNW en 1963 et il a rapidement fait de l'émission de retour à la maison un incontournable pour tous les conducteurs. Il est devenu animateur de l'émission du matin en 1973. Son style irrévérencieux et son esprit très vif ont ouvert une nouvelle ère dans le domaine de la radio dans la région de Vancouver et ont fait de lui l'animateur du matin le plus coté en Colombie-Britannique.

Je voudrais souligner la contribution importante que Frosty a apportée au succès de la station CKNW et préciser à quel point il a amélioré la qualité de vie de milliers de gens qui en sont venus à compter sur lui. Je le remercie d'avoir animé avec légèreté et humour l'émission du matin pendant plus de 40 ans. C'est grâce à lui que je pouvais passer une bonne journée.

Brian « Frosty » Forst, animateur de l'émission du matin de CKNW tire sa révérence. Au revoir Frosty et bonne retraite.

* * *

• (1410)

L'OPÉRATION BLUE STAR

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, il y a 21 ans, dans la première semaine de juin 1984, le Temple d'or d'Amritsar, au Panjab, et 39 autres lieux de culte historiques ont été pris d'assaut, entraînant la mort de milliers d'innocents, hommes, femmes et enfants.

Cet assaut du Temple d'or, connu sous le nom de l'opération Blue Star, constituait un viol du droit fondamental à la liberté religieuse. Heureusement, au Canada, le droit de pratiquer est toujours protégé.

J'invite mes collègues à prendre le temps de réfléchir aux nombreuses vies perdues lors de la prise d'assaut du Temple d'or. Tâchons de ne jamais oublier ce qui s'est passé en 1984 à Amritsar, au Panjab. Nous devons veiller à ce qu'une telle tragédie ne se reproduise pas.

* * *

[Français]

LE GALA DES MERCURIADES

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, lors du Gala des Mercuriades, une entreprise bien connue de ma circonscription s'est vue remettre le Mercure de la catégorie Distribution et commerce. Il s'agit de l'entreprise Marcel Baril Ltée.

Article 31 du Règlement

Marcel Baril Ltée, située à Rouyn-Noranda, est un spécialiste de la distribution qui couvre 60 p. 100 du marché québécois dans des secteurs très diversifiés. C'est une entreprise familiale dynamique, reconnue pour sa performance supérieure en matière de logistique et par le caractère original de ses méthodes pour assurer la satisfaction de sa clientèle.

Les dirigeants de Marcel Baril Ltée savent faire preuve d'audace et d'entrepreneurship. Ils ont réalisé leurs ambitions et leurs rêves dans le respect de leur clientèle et de leurs employés.

Je tiens à féliciter tout le personnel de Marcel Baril Ltée pour l'excellence des réalisations de leur entreprise dont le succès rejailit sur tout l'Abitibi-Témiscamingue.

* * *

[Traduction]

LES CARCINOÏDES

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour sensibiliser la population aux tumeurs carcinoïdes.

Les carcinoïdes sont des tumeurs neuro-endocrines d'évolution habituellement lente qui passent souvent inaperçues ou qui sont mal diagnostiquées. Nombreux sont les gens atteints qui n'affichent aucun symptôme, ou dont les symptômes sont attribués à d'autres états de santé plus courants. Dans bien des cas, les tumeurs carcinoïdes peuvent être diagnostiquées au moyen d'une simple analyse d'urine ou du sang. Cependant, étant donné la rareté de ce type de cancer, il est impossible d'en formuler un pronostic.

Parce que cette maladie est si rare, elle fait l'objet de très peu de recherche et on n'y consacre que très peu d'argent. Le Dr Walter Kocha de l'hôpital de London consacre tout son temps aux personnes atteintes de tumeurs carcinoïdes. L'hôpital Royal Victoria à Montréal vient de mettre sur pied une fondation pour ce type de cancer. Il faut absolument financer davantage la recherche dans ce domaine.

Je rends hommage à ceux qui font tout leur possible pour conscientiser les gens à l'égard de cette terrible maladie et pour aider à la vaincre. Je souhaite transmettre nos meilleurs voeux à la famille Binkley, dans ma circonscription. Gardez espoir et souvenez-vous que le cancer peut être vaincu.

* * *

CAMBRIDGE

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral n'a pas de véritables solutions pour régler les problèmes qui préoccupent les habitants de ma circonscription, Cambridge.

Je suis ravi de voir que les hôpitaux des circonscriptions libérales situées au nord de la nôtre ont reçu des millions de dollars alors que Cambridge a reçu à peine assez pour régler une facture mensuelle d'électricité.

Je suis ravi d'entendre dire que des milliards de dollars ont été promis au titre du logement abordable alors qu'à Cambridge, la filiale 272 de la légion a une bien faible chance d'obtenir même un misérable 10 000 \$ pour effectuer une étude sur le logement abordable.

Quoi qu'il en soit, je tiens à remercier les libéraux qui, sans même avoir la courtoisie d'appeler, ne cessent de venir à Cambridge pour faire des annonces ou répéter des annonces, qui convoquent ensuite une conférence de presse pour refaire l'annonce et qui, plus tard, font

venir en douce d'autres députés libéraux, parfois le soir, pour annoncer encore une fois ce qui vient tout juste d'être annoncé.

Lorsque les députés d'en face enverront un député libéral prêt à faire un chèque plutôt que des beaux discours, je serai heureux de lui faire faire une tournée en bonne et due forme de Cambridge.

* * *

LES OLYMPIADES INTERNATIONALES DE BIOLOGIE

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, la circonscription d'Ottawa—Orléans peut se vanter d'avoir chez elle un des jeunes scientifiques les plus brillants du Canada.

Andrew Holt est un étudiant de dix-sept ans qui est en 11^e année à l'école secondaire catholique St. Matthews d'Orléans. Des quatre étudiants qui se sont qualifiés pour représenter le Canada à la 16^e édition des olympiades internationales de biologie qui se tiendront à Beijing, en Chine, du 10 au 17 juillet 2005, Andrew est le seul de la ville d'Ottawa.

Les olympiades internationales de biologie sont un événement annuel auquel participent les meilleurs étudiants de biologie du monde de niveau secondaire. Elles donnent aux jeunes l'occasion d'explorer les possibilités de carrière dans le domaine de la science et elles permettent de promouvoir l'importance de la biologie dans le monde.

Au nom de la collectivité d'Ottawa—Orléans, je félicite Andrew et je lui souhaite bonne chance. Il peut compter sur notre appui.

* * *

●(1415)

[Français]

L'ÉTAPE DE TERREBONNE DU TOUR DU GRAND MONTRÉAL

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que se tient l'étape de Terrebonne du Tour du Grand Montréal, considérée comme la plus grande épreuve cycliste en Amérique du Nord.

En plus de nos championnes Lyne Bessette et Geneviève Jeanson, le Tour du Grand Montréal à Terrebonne permet à plus de 150 jeunes élèves de la Commission scolaire des Affluents de participer à une compétition avec les plus grandes cyclistes du Québec.

Je félicite les 175 bénévoles qui y ont consacré temps et énergie. Chapeauté par le service de police de Terrebonne et Vélo Terrebonne, l'étape de Terrebonne du Tour du Grand Montréal se tient dans le décor magnifique de l'Île-des-Moulins. Depuis déjà quatre ans, cette activité est une occasion pour Terrebonne de se situer parmi les grandes villes de sport au Québec. Terrebonne est donc, pour toute la journée, le centre sportif du Québec.

Le Bloc québécois félicite l'organisation de cette activité dans la circonscription de Terrebonne—Blainville.

* * *

[Traduction]

LE MOUVEMENT DES CADETS

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, j'ai eu l'honneur d'agir comme officier de la revue lors de l'inspection annuelle du 24^e Corps de cadets Magnificent de la Marine royale canadienne, qui est basé dans la circonscription de Dartmouth—Cole Harbour.

Le Mouvement des cadets est l'une des meilleures organisations du Canada se consacrant aux jeunes. Sans demander aucun déboursé de la part des parents, le mouvement permet à des jeunes d'apprendre, de voyager, de se faire des amis et de développer leur vision de la citoyenneté.

Quelle que soit la carrière que choisiront ces jeunes hommes et ces jeunes femmes, la formation au commandement qu'ils auront reçue chez les cadets leur sera utile.

Je voudrais rendre hommage en particulier à deux personnes honorées en fin de semaine. Le cadet-premier maître de 2^e classe Krista Raffel s'est vu décerner la médaille d'excellence Lord Strathcona pour ses qualités supérieures de chef, pour sa participation fidèle à son programme et pour son dévouement envers ses camarades cadets. La médaille était accompagnée d'une bourse d'études de 1000 \$. Le cadet-premier maître de 1^{re} classe Scott Latham, du 339^e Corps de cadets Iroquois de la Marine royale canadienne, a été nommé cadet de la Marine de l'année par la Ligue navale du Canada en raison de sa loyauté, de son enthousiasme, de ses excellents résultats scolaires et de son dévouement à titre de volontaire.

Je félicite tous les cadets pour leur travail acharné, leur créativité et leur amour du pays.

* * *

LA JUSTICE

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, un psychopathe accusé de 164 crimes et condamné pour 34 d'entre eux, y compris pour avoir atteint un policier d'une balle derrière la tête, a été remis en liberté par un système judiciaire déficient.

Par la suite, ce psychopathe a brutalisé comme un animal un homme de 64 ans d'Edmonton, Dougald Miller, qui a perdu toute autonomie depuis.

Dougald est encore lucide et peut bouger les yeux, ce qui lui permettra de s'exprimer par la parole avec l'aide d'un appareil récemment inventé. Or, on a eu le culot de laisser sa femme, Leslie, payer seule le coût de cet appareil et la somme de 1 500 \$ par mois pour les traitements qui ne sont pas remboursés par l'assurance-maladie.

Les gens d'Edmonton ont fait preuve de générosité et se sont substitués à l'État pour donner une voix à Dougald grâce à la magie de la technologie.

Je félicite tous ceux qui ont fait preuve de cette belle compassion. Les yeux de Dougald vont maintenant nous permettre d'entendre son histoire, et nous pourrions tirer les leçons qui s'imposent de son expérience.

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée nationale de lutte contre l'homophobie, qui est célébrée pour la première fois au Canada à l'extérieur du Québec. Je suis donc fière de prendre la parole au nom d'un gouvernement qui a, dans tous les domaines du droit fédéral, interdit la discrimination et la haine dont sont victimes des personnes en raison de leur orientation sexuelle.

Il existe toujours un secteur où il y a de la discrimination, mais, grâce au projet de loi C-38, le problème sera réglé du fait que

Article 31 du Règlement

l'institution légale du mariage sera ouverte aux conjoints de même sexe au Canada. Cependant, la lutte juridique contre la discrimination ne suffit pas. Nous devons faire en sorte qu'il y ait des programmes visant à lutter contre la discrimination de fait.

Dans un rapport rendu public hier par l'organisme West Enders Against Violence Everywhere, 120 homosexuels de Vancouver ont affirmé avoir été victimes de violence. Nous devons redoubler d'efforts pour sensibiliser davantage la population aux difficultés avec lesquelles les homosexuels sont aux prises dans leur milieu et au travail.

En ma qualité de députée, je continuerai de travailler pour que tous les Canadiens se sentent acceptés et respectés dans notre société, quelles que soient leurs différences. J'exhorte tous les députés à participer activement aux efforts visant à mettre fin à l'homophobie de fait.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, les réductions que les libéraux ont faites au régime d'assurance-emploi en 1996 ont frappé plus durement les femmes que les hommes. Des études montrent que les réductions apportées aux prestations d'assurance-emploi ont aggravé la pauvreté des femmes et de leur famille.

Ressources humaines Canada sait que ses politiques sont injustes. Dans son rapport de 2004, RHC dit que les femmes épuisent leurs prestations dans une plus grande proportion que les hommes et que, comme il est vraisemblable que les femmes travailleront davantage à temps partiel, leurs demandes d'assurance-emploi sont fondées sur un moins grand nombre d'heures, ce qui leur donne droit à moins de semaines de prestations.

Bien que les femmes qui travaillent à temps partiel paient des cotisations d'assurance-emploi sur chacune de leurs paies, il arrive souvent qu'elles ne soient pas admissibles aux prestations de maternité parce qu'elles ne peuvent satisfaire à l'exigence des 600 heures. Nous devons mettre fin à cette injustice.

Dans tout le pays, seulement 33 p. 100 des travailleuses qui demandent de l'assurance-emploi sont jugées admissibles et ont accès au fonds de l'assurance-emploi au moment où elles en ont le plus besoin.

Demain, à l'occasion de la présentation d'une motion de l'opposition par le NPD, tous les députés pourront améliorer le système pour qu'il soit plus juste envers les femmes. Il faut rendre le système plus équitable envers tous les Canadiens et mettre fin à la discrimination faite aux femmes dans le régime fédéral actuel.

* * *

●(1420)

LES TRAVAILLEURS DES SERVICES D'INTERVENTION D'URGENCE

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, le week-end dernier, une voie de communication cruciale entre le Canada et les États-Unis a été fermée pendant plusieurs heures à la suite de ce qu'on croyait être un déversement de matière dangereuse. La bonne nouvelle, c'est qu'il s'agissait seulement de Mace.

Questions orales

Il a ainsi fallu fermer le pont Rainbow à Niagara Falls au cours d'une des fins de semaine les plus achalandées au poste frontière, et la circulation a dû être détournée vers d'autres points de passage. Le pont a été fermé pendant plus de cinq heures.

Les pompiers de Niagara ont été parmi les premiers arrivés sur les lieux, suivis des équipes de nettoyage en cas de déversement de matière dangereuse. Par mesure de précaution, on a procédé à la décontamination de quatre personnes avant de les conduire à l'hôpital, et les travailleurs des services d'intervention d'urgence ont vérifié l'état de 34 autres personnes.

Dans son dernier rapport, la vérificatrice générale s'est inquiétée du manque de formation adéquate dispensée aux travailleurs de première ligne qui interviennent dans des situations d'urgence comme celle-là.

L'incident du week-end dernier n'est qu'un des exemples montrant pourquoi le gouvernement doit accorder des fonds suffisants aux intervenants de première ligne. Ces gens-là risquent leur vie quotidiennement pour protéger l'ensemble des Canadiens. Nous devons adopter une approche proactive pour garantir que tous les Canadiens soient le mieux protégés possible par nos intervenants de première ligne.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, sous le thème « Tous et toutes concernées », nous soulignons aujourd'hui la Journée de lutte contre l'homophobie.

GRIS Québec et plusieurs autres organismes du Québec ont mis en place de nombreuses activités dans le cadre de cette journée, pour nous rappeler que la différence et la diversité doivent être acceptées dans le respect de chaque être humain.

Parce que tout le monde est concerné, j'arbore aujourd'hui le triangle rose, symbole officiel de la Journée de lutte contre l'homophobie.

Dans les camps de concentration, le triangle rose identifiait les homosexuels, qui étaient discriminés systématiquement. Les célébrations marquant le 60^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale nous ont permis de commémorer le souvenir de toutes les victimes de cette guerre, sans oublier ces milliers de personnes qui ont subi les pires atrocités en raison de leur orientation sexuelle.

Parce qu'il brise le silence et pour que de telles choses ne se reproduisent plus jamais, j'invite mes collègues à porter fièrement ce symbole à l'occasion de cette journée.

* * *

[Traduction]

LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, j'ai récemment présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à désigner le mois de juin comme le Mois de la sclérose latérale amyotrophique. Cette maladie est aussi appelée SLA ou maladie de Lou Gehrig. Le projet de loi garantirait que, partout au Canada, chaque année, le mois de juin serait officiellement reconnu comme étant le Mois de la SLA.

Environ 2 000 Canadiens vivent actuellement avec la SLA. Chaque jour, deux ou trois Canadiens perdent leur bataille contre cette maladie dévastatrice. Grâce à l'amélioration des connaissances au sujet de la SLA, les fournisseurs de soins de santé et les familles

peuvent aider ceux qui sont atteints de cette maladie à vivre plus pleinement.

La Société canadienne de SLA considère le travail des bénévoles à tous les paliers de son organisation comme un élément capital lui permettant de s'acquitter de sa mission qui consiste à aider les personnes atteintes de SLA et à recueillir des fonds pour la recherche sur cette maladie.

Tout au long du mois de juin, les sociétés de SLA de partout au Canada recueilleront de diverses manières des fonds pour la recherche, notamment par la vente de centaurées bleues. Les députés devraient montrer qu'ils appuient la recherche sur la SLA et acheter des centaurées bleues.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a affirmé « [...] je n'ai toutefois jamais dit que je rencontrerais le député », en parlant du député de Newton—Delta-Nord, et pourtant les enregistrements montrent que le chef de cabinet du premier ministre a dit très clairement que le premier ministre était prêt à parler au député directement, par téléphone ou en personne.

Pourquoi le premier ministre a-t-il dit à la Chambre qu'il n'était pas prêt à rencontrer le député de Newton—Delta-Nord lorsqu'il est clair que c'était tout le contraire?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député de Newton—Delta-Nord a téléphoné pour indiquer qu'il était intéressé à changer de parti. J'ai essentiellement dit à des membres du Cabinet et à mon personnel qu'ils pouvaient avoir des discussions avec lui, mais qu'il n'était absolument pas question de lui faire quelque offre que ce soit, et aucune offre n'a donc été faite.

Il est clair que, si le député avait indiqué qu'il était prêt à changer de parti dans ces circonstances, n'importe qui aurait bien sûr accepté de le rencontrer.

Ce qui est important ici, c'est qu'aucune offre n'a été faite, aucune demande n'a été acceptée et, dans ces circonstances...

● (1425)

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre ne raconte plus la même histoire. Il admet maintenant qu'il a autorisé son personnel supérieur à entreprendre des discussions avec le député.

Je répète, hier, le premier ministre a affirmé à la Chambre « [...] je n'ai toutefois jamais dit que je rencontrerais le député », et pourtant on a un enregistrement sur lequel on entend son ministre de la Santé dire: « J'ai parlé au premier ministre il y a quelques instants et il serait heureux de discuter avec vous au téléphone ou en personne. »

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas dit la vérité à la Chambre des communes?

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit ici d'une affaire sérieuse. Le fait que le chef de l'opposition donne délibérément une mauvaise interprétation de ce qui a été dit et lance de telles allégations ne correspond certainement pas au niveau de stabilité et au genre de débat que les Canadiens recherchent.

J'ai dit très clairement que je ne rencontrerais pas le député à moins qu'il n'ait indiqué qu'il était prêt à changer de parti sans qu'aucune offre ne soit faite ou qu'aucune demande ne soit acceptée.

Je n'étais pas prêt à le rencontrer à moins que ces conditions ne soient respectées.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, l'histoire a changé. Le premier ministre a dit qu'il n'avait jamais accepté de rencontrer le député. Maintenant il dit qu'il était prêt à le rencontrer à certaines conditions.

Lorsque le gouvernement courtisait le député de Dauphin—Swan River—Marquette, le président du Conseil du Trésor a dit que seul le premier ministre était autorisé à faire une offre.

N'est-ce pas là la raison pour laquelle le premier ministre voulait rencontrer le député de Newton—Delta-Nord, soit pour lui faire une offre, tout comme il l'a fait dans plusieurs autres cas dont nous sommes au courant?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit clairement à son chef de cabinet qu'il ne pouvait faire aucune offre, et c'est ce qui s'est passé.

Le premier ministre a été très clair à cet égard. Il était au courant du fait que le député avait approché les gens de son cabinet et manifesté son désir de changer de parti. Ce député n'a pas changé de parti et aucune rencontre avec le premier ministre n'a été organisée.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a déclaré que seul le premier ministre avait le pouvoir d'acheter des députés de l'opposition.

Le ministre de la Santé affirme que parler au chef de cabinet du premier ministre, c'est comme parler directement au premier ministre.

La transcription des enregistrements qui a été publiée révèle que le chef de cabinet du premier ministre, Tim Murphy, a fait des offres au député conservateur de Newton—Delta-Nord.

Est-ce que le premier ministre admettra qu'il a fait une offre et que son chef de cabinet s'occupait des enchères au nom du grand patron et agissait sur ses instructions?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a donné des instructions à son chef de cabinet et c'était de ne pas faire d'offre. Les instructions ont été suivies.

M. Kalia, un ami du député de Newton—Delta-Nord, l'a confirmé dans sa déclaration d'hier, lorsqu'il a affirmé « Ils ont dit qu'ils ne pouvaient rien offrir ».

De sérieuses questions sont soulevées au sujet de l'exactitude des enregistrements et de la transcription. Avouons clairement que, s'il y a une question de crédibilité dans cette affaire, elle ne concerne que le député de Newton—Delta-Nord.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, on a un enregistrement du chef de cabinet du premier ministre qui dit qu'il était prêt à « obtenir du commissaire à l'éthique un rapport provisoire ou quelque chose du genre pour dissiper tout doute, ce qui serait utile ». Il est clair que le gouvernement était, et est encore, prêt

à faire n'importe quoi pour s'accrocher au pouvoir et ne recule devant rien, pas même l'offre de postes de ministre, pour obtenir des votes ou s'ingérer dans une enquête sur une question d'éthique.

Le premier ministre et son personnel veulent-ils laisser entendre qu'ils peuvent influencer un fonctionnaire indépendant du Parlement? Pourquoi le premier ministre n'admet-il pas qu'il est mêlé à une affaire de petits arrangements sordides? Levez-vous et répondez à la question!

● (1430)

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, apparemment, le député avait loué un chien. S'il en possédait un, il ne serait pas si irrité.

Cependant, le député de Newton—Delta-Nord a formulé des demandes. Aucune offre n'a été faite et aucune demande n'a été acceptée. Les enregistrements sont défectueux. Ils ne sont pas authentiques. La traduction est fautive. La transcription de l'anglais est fautive. Ma langue maternelle est heureusement le panjabi. Je peux affirmer que des agents du Parti conservateur ont participé à la transcription...

Le Président: Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dans l'affaire des enregistrements, au lieu de prendre toutes ses responsabilités, le premier ministre prend des raccourcis avec la réalité. Il a beau affirmer en cette Chambre qu'aucune offre n'a été faite au député de Newton—Delta-Nord, rien ne lui permet d'être aussi catégorique.

Contrairement à ce qu'il prétend, le premier ministre admettra-t-il, à la lumière des textes rendus publics, que son chef de cabinet et son ministre de la Santé ont clairement fait miroiter une récompense future, ce qui est tout aussi condamnable?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je répète qu'aucune offre n'a été faite ni aucune demande acceptée. C'est clair lorsqu'on écoute les enregistrements.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, regardons justement la transcription de ces enregistrements. Ces propos ont été tenus à la veille d'un vote crucial en Chambre. Je cite le chef de cabinet: « Ceux qui prennent des risques doivent être récompensés pour les risques qu'ils courent. »

Le premier ministre va-t-il enfin prendre ses responsabilités et reconnaître qu'une récompense devant être accordée plus tard a été promise au député conservateur en échange de son vote?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le premier ministre a été très clair. Il a donné à son chef de cabinet la directive de ne faire aucune offre. Le député de Newton—Delta-Nord a dit qu'il avait enregistré quatre heures de conversations. Or, il n'en a rendu publique que moins de la moitié. Peut-on s'étonner que sa crédibilité soit remise en question?

J'imagine que ce qu'il faut vraiment éclaircir c'est pourquoi tant de députés veulent quitter le Parti conservateur.

Questions orales

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, la seule défense du premier ministre consiste à répéter qu'il n'a fait aucune offre au député.

Si l'intention du chef de cabinet n'était pas d'acheter le vote du député de Newton—Delta-Nord, le premier ministre peut-il nous éclairer sur le sens qu'il faut donner aux propos de son chef de cabinet lorsqu'il affirme, et je le cite: « Le Parti libéral est un tapis accueillant qui est recouvert d'une fourrure confortable »?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, ce que je vois c'est que le député a sélectionné seulement certaines parties d'un enregistrement qui n'a pas été entièrement rendu public.

Le député de Newton—Delta-Nord a enregistré quatre heures de conversations, mais en présente moins de deux. Si ce qui s'est produit porte atteinte de quelque manière à la crédibilité du député de Newton—Delta-Nord, j'estime que le député devrait s'adresser à lui. Le premier ministre a été très clair à ce sujet.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le chef de cabinet du premier ministre a écarté toute discussion explicite concernant un poste au Sénat avant le vote du 19 mai, mais il mentionne qu'il y aura davantage de marge de manoeuvre après le vote.

Comment le premier ministre peut-il continuer d'affirmer qu'il n'y a eu aucune promesse, quand les propos de son chef de cabinet ne laissent aucun doute quant au but qu'il poursuit, c'est-à-dire influencer, moyennant promesse de récompense, le vote du député conservateur de Newton—Delta-Nord?

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député de Newton—Delta-Nord a fait des démarches dans le but de franchir le parquet. Il voulait une offre. Il ne l'a pas obtenue et n'a pas donné suite à son projet. Il n'y a pas eu de rencontre avec le premier ministre. Voilà ce qu'il en est.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je veux savoir si le premier ministre excuse les propos de son chef de cabinet ou du ministre de la Santé.

Le plus déplorable, c'est que nous devrions discuter des questions importantes pour le pays. Or, ces enregistrements sont très inquiétants, à un point tel que les Canadiens se demandent ce qui se passe ici et s'ils peuvent encore faire confiance au processus politique.

Nous avons entendu parler de possibles démentis. Le premier ministre nous dira-t-il s'il excuse les propos dont tous les Canadiens peuvent maintenant prendre connaissance par écrit ou sur enregistrement sonore?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Santé a été contacté par une tierce partie, au nom du député de Newton—Delta-Nord qui affirmait vouloir franchir le parquet de la Chambre. Une rencontre a eu lieu. Le ministre de la Santé, et mon chef de cabinet au cours de discussions ultérieures, ont indiqué très clairement qu'aucune offre ne serait faite et que nous n'accepterions aucune demande. C'est ce qui s'est passé.

Je partage toutefois l'avis du chef du NPD: il est tout à fait déplorable que nous ne discutons pas des dossiers importants, notamment la rencontre autochtone qui a eu lieu hier.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, nous venons peut-être d'assister à un démenti. Je n'en suis pas certain.

Quoi qu'il en soit, on m'a demandé comment je réagirais si ma ministre de la Santé était impliquée dans une situation semblable. Je peux affirmer qu'elle aurait certainement proposé de démissionner pour mieux permettre à la GRC et au commissaire à l'éthique d'enquêter et de faire la lumière.

Le premier ministre a-t-il un plan pour rétablir la confiance envers cette institution?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la meilleure façon de rétablir la courtoisie à la Chambre est de participer aux débats, quels qu'ils soient, avec courtoisie et de formuler les arguments en termes convenables. Les chefs de l'opposition doivent cesser de crier et de tenter de museler les députés lorsqu'ils prennent la parole. Nous devrions aussi faire ce que les Canadiens attendent de nous, c'est-à-dire nous occuper des dossiers importants pour eux. Nous devons agir de façon à ce que nos concitoyens soient fiers de nous, et notamment en évitant les huées en provenance de l'autre côté.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, il n'y a rien de plus important que l'intégrité au sein du gouvernement. Une fois encore, la version du premier ministre s'écarte de la réalité des faits.

Il a dit et il vient de répéter que le député de Newton—Delta-Nord avait abordé le gouvernement, mais le chef de cabinet du premier ministre, dont les propos ont été enregistrés, a avoué: « Vous ne nous avez pas abordés. »

Par la suite, le premier ministre a prétendu que le député avait essuyé un refus sans équivoque, mais ne l'avait pas accepté. Or, le mot « non » n'a pas été employé une seule fois dans ces quatre heures d'entretiens. En réalité, le chef de cabinet explique que le Parti libéral sait fort bien dérouler le tapis rouge.

Pourquoi la version du premier ministre...

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député parle de quatre heures d'enregistrement. Les gens d'en face n'en ont présenté que deux. C'est tout ce que nous avons vu ou entendu. Cela remet en cause leur crédibilité. De plus, de graves doutes ont surgi au sujet de l'exactitude des enregistrements et des transcriptions.

La vraie question qu'il faut sans doute se poser une fois de plus est la suivante: pourquoi tant de députés veulent-ils quitter le Parti conservateur et pourquoi tant de députés s'interrogent-ils sur la direction de l'opposition officielle?

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Voilà des tactiques de diversion plutôt pathétiques, monsieur le Président. Le premier ministre s'en tient à sa version, comme son chef de cabinet l'a annoncé en disant: « Le premier ministre dira que nous n'avons fait aucune offre. Et je crois que nous devons nous en tenir à cette version, » tout comme son ministre de la Santé l'a dit, « et je suis sûr qu'il y aura des récompenses, à un moment donné, n'est-ce pas? Personne ne peut oublier des gestes comme ceux-là, mais il faut se ménager une certaine latitude pour nier les faits. »

Questions orales

N'est-il pas flagrant que le premier ministre a inventé une version à laquelle il tient mordicus au lieu d'admettre que son chef de cabinet a essayé d'acheter le vote d'un député de l'opposition?

• (1440)

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été abordé par un tiers, Sudesh Kalita, qui était porteur des demandes du député de Newton—Delta-Nord. Ces demandes ont été rejetées. Il est revenu à la charge, et les demandes ont encore une fois été rejetées. Aucune offre n'a été faite. Aucune n'a été acceptée. C'est pourquoi le député ne siège pas de ce côté-ci de la Chambre.

* * *

LES GARDERIES

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre du Nouveau-Brunswick écoute manifestement les parents. Il a dit qu'il ne signerait aucune entente sur les garderies avec le premier ministre, à moins qu'une telle entente ne laisse aux parents le choix du mode de garde qui leur convient. Toutefois, nous avons appris aujourd'hui que les libéraux ne laisseront pas le choix aux parents.

Le ministre du Développement social a dit que le Nouveau-Brunswick n'obtiendra de financement pour les garderies que s'il appuie le programme libéral. Pourquoi le ministre n'écoute-t-il pas les parents du Nouveau-Brunswick qui veulent choisir le mode de garde qui leur convient?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait, nous avons déjà signé des ententes avec cinq provinces. Nos fonctionnaires se sont entendus avec les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick à l'égard d'une entente avec cette province, mais aucune entente n'a été signée. Comme nous l'avons indiqué clairement aux provinces et aux territoires, les 5 milliards de dollars versés sur cinq ans sont destinés à un système réglementé d'apprentissage préscolaire et de garde des jeunes enfants basé sur les quatre principes clés.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, il est clair que le programme de garderies libéral est un programme à deux vitesses qui accorde une aide financière à une poignée de parents et aucune aide aux autres. Je me demande comment le ministre peut justifier le fait d'aider certains parents et pas les autres.

Pourquoi les libéraux continuent-ils de préconiser un programme de garderies à deux vitesses?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait, ce programme est universel. Je rappelle à la députée que nous n'avons entendu des voix de l'opposition que lors de la dernière campagne électorale, au sujet d'un crédit d'impôt de 2 000 \$ qui aurait pour effet...

Des voix: Encore, encore.

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Les députés en auront encore. Il reste au moins dix secondes au ministre pour terminer sa réponse et il semble qu'il ait encore autre chose à dire. Nous voulons être capables de l'entendre.

L'hon. Ken Dryden: De toute évidence, monsieur le Président, les députés d'en face sont très fiers du crédit d'impôt de 2 000 \$ qui était...

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Je crains qu'il ne reste qu'une ou deux secondes sur les dix. Il ne reste plus assez de temps

pour écouter le ministre, mais je suis certain qu'il y aura d'autres questions.

[Français]

* * *

LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, lors de la tentative du gouvernement pour changer le vote du député de Newton—Delta-Nord, le ministre de la Santé a affirmé, et je cite:

Dans les faits, un poste au cabinet peut être arrangé dès maintenant. Mais pour l'autre, il ne faut pas perdre l'avantage.

Comment le premier ministre peut-il encore nier quand non seulement son chef de cabinet fait des promesses, mais que son ministre de la Santé, à la veille d'un vote de confiance, tient de tels propos à un député conservateur qu'on voudrait voir voter avec le gouvernement? N'est-ce pas exactement ce qu'on appelle influencer le vote d'un député moyennant une récompense?

• (1445)

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que le député de Newton—Delta-Nord a fait des demandes. Elles n'ont pas été acceptées. Aucune offre n'a été faite.

Le problème avec les enregistrements, c'est qu'ils semblent avoir été coupés et recollés. On a du mal à entendre l'audio. La transcription de l'anglais est très boiteuse et la traduction du panjabi est encore pire. En fait, ces enregistrements sont très peu crédibles.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Santé en ajoute en disant, et je cite en traduisant: « Le ministre des Travaux publics a été fait secrétaire parlementaire, ceci ne peut être écarté. Cela, le premier ministre peut le dire ou non. Si cela ne peut arriver maintenant, ce sera fait dans deux ou quatre semaines, vous comprenez ça, oui? »

Comment le premier ministre peut-il encore prétendre que cette façon de faire ce n'est pas une tentative d'acheter le vote d'un député à la veille d'un vote crucial, ici, à la Chambre?

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député de Newton—Delta-Nord nous a approchés et a fait des demandes qui n'ont pas été acceptées. Aucune offre n'a été faite. Nous n'avons accédé à aucune demande. Nous avons dit au député qu'il pouvait changer de parti et que nous l'accueillerions, mais il ne l'a pas fait. C'est pourquoi il ne se trouve pas de ce côté-ci de la Chambre.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le chef de cabinet du premier ministre va beaucoup plus loin. Il affirme, et je le cite:

Comme tu vas le voir, le premier ministre va dire qu'il ne vous a rien offert. Je pense que c'est la ligne de défense que nous allons tenir, sinon, ça ferait du premier ministre un menteur.

Est-ce que ce n'est pas exactement la ligne de défense que le premier ministre et ses ministres tiennent depuis le début, confirmant les propos de la bande, et que doit-on penser d'un tel comportement?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été clair. Il était au courant du fait que le député avait communiqué avec son bureau pour dire qu'il souhaitait traverser le parquet. Ce dernier a fait des démarches en disant qu'il avait l'intention de changer de parti. Il ne l'a pas fait. Aucune rencontre n'a été prévue avec le premier ministre. En fait, le député a tenté de conclure un marché. Aucune offre n'a été faite. Le député est censé être assis quelque part de ce côté-là, je ne sais pas exactement où.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je soutiens que sur la bande enregistrée, le ministre de la Santé et le chef de cabinet du premier ministre sont directement enregistrés, laissant entendre au député qu'ils vont lui offrir un poste, prenant exemple sur le ministre des Travaux publics, en lui disant que cela va prendre un peu de temps mais qu'après on verrait, en confirmant tout ce que le député pouvait vouloir entendre dans le but de le faire traverser la Chambre. J'appelle cela une contravention à l'article 119 du Code criminel. Tenter d'influencer le vote d'un député, c'est très grave.

[Traduction]

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le député nous a approchés. Nous avons rejeté ses demandes. Nous avons affaire à une personne qui a enregistré subrepticement des conversations et qui a eu 14 jours pour peut-être manipuler ces enregistrements. La traduction n'a pas été authentifiée. Le son est mauvais. L'anglais est mal transcrit. Le panjabi est mal traduit. Ces enregistrements n'ont aucune crédibilité.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, le 11 avril dernier la Chambre des communes a imploré la vice-première ministre de prendre des mesures immédiates dans le dossier des pensionnats autochtones. La réponse de la vice-première ministre s'est résumée à une entente politique et une étude d'un an. Il n'y a pas eu d'argent pour les victimes, pas d'excuses, pas de commission nationale de la vérité et de la réconciliation, pas d'enveloppe budgétaire et pas de changement au processus de règlement extrajudiciaire.

Après cinq ans et 700 millions de dollars, pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien d'autre à offrir que des promesses vides et d'autres délais?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député est au courant que l'équipe responsable des pensionnats autochtones au sein de mon ministère a financé un rapport de l'Assemblée des Premières Nations. Nous avons encouragé l'Assemblée des Premières Nations à étudier l'approche que nous avons adoptée à l'égard des pensionnats autochtones. En fait, l'Assemblée des Premières Nations a publié un rapport très complet, et le représentant fédéral en examinera les recommandations, ainsi que d'autres recommandations, avec les demandeurs, les avocats des demandeurs, les Églises et les avocats des Églises.

J'espère que nous avons tous le même objectif ici, c'est-à-dire d'en arriver à un règlement juste et équitable en temps opportun.

● (1450)

[Français]

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, la Chambre a demandé une action immédiate et urgente, reconnaissant l'espérance de vie des anciens étudiants des pensionnats indiens. Ceux-ci décèdent au rythme de cinq par jour. Le juge Iacobucci est seulement un négociateur, pas un médiateur ni un adjudicateur. Sa seule obligation est de faire une recommandation l'année prochaine. Les anciens étudiants méritent une résolution immédiate, juste et respectable.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il à mal gérer ce dossier?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): En fait, monsieur le Président, nous sommes très conscients des préoccupations, notamment des personnes âgées et des malades, quant au règlement des réclamations. Le chef national et l'APN le savent très bien et c'est pourquoi le règlement des réclamations en temps opportun est l'un des principes dont ils ont convenu lundi avec le gouvernement.

Je ne comprends vraiment pas le député. Je ne doute pas de ses intentions. Je ne doute aucunement qu'il veuille que ces questions soient réglées, mais je ne comprends pas pourquoi il n'accepte pas le fait que le chef national, l'APN et ce gouvernement collaborent pour...

Le Président: Le député de Provencher a la parole.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a déclaré hier qu'aucune entente n'avait été conclue avec l'ancien premier ministre Chrétien concernant la Commission Gomery. Pourtant, les avocats de M. Chrétien ont déclaré que, selon des arrangements pris avec le gouvernement, M. Chrétien allait suspendre les instances qu'il avait lancées.

Quand le ministre va-t-il divulguer à la Chambre la nature précise de ces arrangements?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, M. Chrétien a pris une décision. Il a le droit d'intervenir dans le cadre d'une enquête judiciaire indépendante. Il exerce ce droit.

Soyons bien clairs. Le gouvernement actuel et le premier ministre ont soutenu et continuent de soutenir le travail du juge Gomery puisque nous souhaitons que les Canadiens connaissent la vérité.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, il n'en reste pas moins que les avocats de M. Chrétien ont déclaré que, selon des arrangements pris avec le gouvernement, M. Chrétien allait suspendre les instances qu'il avait lancées.

Les Canadiens ont le droit de savoir. Quel est donc la nature de ces arrangements? Pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé à révéler aux Canadiens la vraie nature de l'entente qu'il a conclue en catimini avec M. Chrétien?

Questions orales

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le Parti conservateur exige depuis des mois que le premier ministre intervienne pour tenter de convaincre M. Chrétien d'agir. Or, assez bizarrement, lorsque M. Chrétien prend de son propre chef la décision d'agir, ce pour quoi le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam l'a d'ailleurs félicité, les conservateurs sont dans tous leurs états.

En réalité, ils manquent de cohérence. M. Chrétien a agi justement dans le sens de ce que souhaitent depuis assez longtemps les conservateurs. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre, semble-t-il.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais poser une question d'un grand intérêt national.

Hier soir, le premier ministre a pris la parole pour conclure une rencontre sans précédent du comité du Cabinet avec les dirigeants autochtones nationaux. Il a dit que cette réunion marquait un nouveau départ pour les relations avec les Autochtones, les Inuits et les Métis.

Le ministre des Affaires indiennes pourrait-il expliquer pourquoi cette réunion est un nouveau départ pour nous?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée et les membres du Comité des affaires autochtones du travail qu'ils ont accompli dans ce dossier. La réunion d'hier a en fait marqué un nouveau départ historique. Nous nous sommes entendus sur de nouvelles politiques en matière de logement, d'éducation, de santé et de négociations, et nous avons signé des accords politiques pour capitaliser sur cette réussite.

La réunion n'aurait pu avoir lieu sans le leadership du premier ministre et la vision des cinq dirigeants autochtones nationaux. La signature de ces ententes est un vibrant hommage à leur foi dans le gouvernement et dans notre pays.

* * *

● (1455)

L'ENVIRONNEMENT

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, selon un récent rapport, au Canada, les émissions de gaz à effet de serre augmentent plus rapidement que ne croît notre économie. Seul un faible pourcentage des fonds promis a été consacré à leur réduction et il semble que les fonds qui ont été dépensés ont été gaspillés.

Le gouvernement devrait avoir honte de son bilan. Le prétendu plan vert exige que les simples citoyens canadiens, qui ne sont responsables que du quart de ces émissions, les réduisent de 75 p. 100. Quand le gouvernement exigera-t-il que les grands pollueurs, les émetteurs finaux, fassent leur juste part pour assainir l'air?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, de tous les pays signataires de l'accord de Kyoto, seul le Canada impose des objectifs réglementés à l'industrie. L'Europe n'a que des objectifs transitoires. Nos objectifs sont très ambitieux, mais ils sont réalisables. En 2012, nous aurons un Canada plus vert et nous serons plus concurrentiels. Le Plan d'action sur le changement climatique y sera pour beaucoup.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, le ministre dit que les libéraux ont des plans et des fonds, mais les fonds n'ont pas été utilisés et le plan ne fonctionne pas. Aujourd'hui, une revue nationale a fait l'éloge de l'ancien premier ministre Brian Mulroney en le qualifiant de premier ministre le plus vert. La concurrence semble trop féroce pour le gouvernement actuel.

Le NPD a un plan qui fonctionnera et qui permettra aux Canadiens de retourner au travail tout en assainissant l'environnement. Après tant d'années d'échecs, le ministre s'attend-il à ce que les Canadiens croient que les fonds promis seront dépensés et que la pollution sera enfin réduite?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, par définition, le plan ne peut pas avoir commencé à fonctionner, puisqu'il n'est pas en oeuvre parce que nous n'avons pas encore de budget. Si nous n'avons pas encore de budget, c'est parce que les successeurs de Brian Mulroney refusent de dépenser un sou pour l'environnement ou pour la lutte contre les changements climatiques. Ils ne croient même pas aux changements climatiques. Ils veulent s'opposer à cette lutte. C'est honteux.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, aux dires de l'avocat de Jean Chrétien, une entente aurait été conclue avec le gouvernement du Canada pour retirer temporairement la demande de révocation du juge Gomery. L'avocat de M. Chrétien a dit que des dispositions avaient été prises avec le gouvernement.

Puisque l'avocat de M. Chrétien a admis qu'il y avait eu entente, le premier ministre est-il prêt à en faire autant et à donner des précisions à la Chambre sur la nature de cette entente? Quelles concessions ont-ils faites pour convaincre M. Chrétien de retirer sa demande?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je peux dire que, à titre personnel, M. Chrétien a le droit, et l'habitude, de prendre ses propres décisions. Je crois d'ailleurs que c'est exactement ce qu'il a fait dans ce cas. Il a pris une décision en ce qui a trait à sa propre démarche dans le cadre d'une enquête judiciaire. Il a le droit de le faire. Il a exercé ce droit à titre personnel.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, il y a quelqu'un qui ne dit pas la vérité dans cette affaire. L'avocat de M. Chrétien a dit que des dispositions avaient été prises avec le gouvernement, mais le ministre des Travaux publics le nie catégoriquement.

Pourquoi a-t-il dit hier qu'aucune entente n'avait été conclue? Nos vis-à-vis semblent avoir du mal à se souvenir de certaines conversations. Lequel de ces deux libéraux ne dit pas la vérité?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, s'il nous arrive de notre côté de la Chambre d'oublier certaines conversations, c'est parce que nous n'avons pas l'habitude de les enregistrer. Pour ce qui est des conversations, je demanderais au député de ne pas oublier ce qu'il a dit lui-même à la Chambre hier. Voici ce qu'il a dit:

Monsieur le Président, depuis des mois, la commission entend des témoignages. Il faut reconnaître qu'il y a des témoignages contradictoires [...]

Questions orales

Pour une fois, il avait raison hier lorsqu'il a admis qu'il y avait des témoignages contradictoires, et c'est pour cette raison qu'il devrait modifier sa position et même exhorter le juge Gomery à poursuivre son travail afin qu'il puisse présenter un rapport complet aux Canadiens.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, l'économie souterraine prive les gouvernement fédéral et provinciaux d'environ 12 milliards de dollars annuellement. C'est un problème grave. Cette année, Revenu Canada s'attaque aux serveuses des provinces atlantiques, alors qu'il s'agit d'un problème mineur.

L'évasion fiscale liée au scandale des commandites et les sommes considérables que les riches libéraux ont siphonnées à même les poches des contribuables, voilà un problème de taille. Le ministre va-t-il revoir ses priorités et assujettir ses copains libéraux aux mêmes règles rigoureuses que celles auxquelles doivent se plier les serveuses de l'Atlantique, qui tirent le diable par la queue?

● (1500)

[Français]

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais l'informer que, effectivement, l'économie souterraine est une question très importante. C'est une des priorités de mon ministère. Je suis sûr qu'il sera très heureux d'apprendre que nous travaillons très fort sur ce sujet.

[Traduction]

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, il devrait être ministre des autruches.

Tandis que les libéraux laissent des enveloppes d'argent sur les tables de restaurant, le ministre décide de s'en prendre aux personnes qui servent à ces tables. Embaucher et favoriser ses amis est une chose; fermer les yeux en matière d'application des règles fiscales est tout autre chose.

La Commission Gomery a mis au jour une kyrielle de cas de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale par les libéraux. Le ministre va-t-il se ressaisir et s'engager à faire subir aux personnes impliquées, qu'il s'agisse ou non de libéraux, une vérification fiscale complète?

[Français]

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa deuxième très bonne question. Je peux lui dire, avec beaucoup de sincérité, que le ministère est très sérieux quant à son travail. D'ailleurs, dans le dernier budget, le ministre des Finances a ajouté 30 millions de dollars par année pour renforcer le système d'impôts dans ce pays.

* * *

LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dans l'affaire des enregistrements, la ligne de défense du gouvernement est la suivante: c'est le député conservateur qui les aurait approchés, c'est lui qui voulait vendre son vote et le gouvernement a refusé de faire toute offre. Voilà leur version, ils me font signe que oui. Cela aurait constitué une infraction au sens du Code criminel.

J'aimerais savoir pourquoi le premier ministre, lorsqu'il a vu qu'il y avait une infraction criminelle, n'a-t-il pas appelé la GRC et porté plainte?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'encourage tous les députés à contacter le service de police pertinent s'ils ont de bonnes raisons de croire qu'une infraction est en train d'être commise ou s'ils disposent d'information concernant une infraction présumée.

Comme nous l'avons sans cesse répété à la Chambre, il serait entièrement déplacé de la part du gouvernement ou d'un député de demander à la GRC de lancer une enquête. Seule la GRC peut décider de lancer une enquête.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, justement, dès qu'on a été mis au courant qu'il avait pu y avoir une infraction criminelle, on a averti la GRC. Je me demande pourquoi le premier ministre, alors qu'il savait depuis 48 heures qu'il y avait possiblement une infraction criminelle, a refusé d'avertir la GRC et a préféré continuer à jouer le jeu.

Est-ce que ce n'est pas parce qu'il s'attendait à régler l'affaire en-dessous de la table, comme c'est l'habitude des libéraux, plutôt que d'avertir la GRC? N'est-ce pas cela la vérité?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme le député lui-même l'a indiqué, il a contacté la Gendarmerie royale du Canada. D'autres députés l'ont peut-être contactée aussi. S'ils ont de l'information ou s'ils estiment qu'une infraction a été commise, ils sont en droit de contacter la Gendarmerie royale du Canada pour lui transmettre cette information. Cependant, seule la Gendarmerie royale du Canada peut décider de lancer une enquête.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a clos les travaux du Comité des comptes publics le printemps dernier afin de tenir des élections, car il avait vraiment peur de la vérité à propos du scandale des commandites. Et maintenant, il a lié les mains du juge Gomery en incluant l'alinéa k) dans son mandat, alinéa qui dispose que le juge ne peut attribuer des blâmes dans ses conclusions. Les Canadiens méritent toute la vérité.

Quand le gouvernement donnera-t-il au juge Gomery les instruments voulus pour qu'il puisse enfin faire toute la lumière sur cette corruption libérale?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a donné au juge Gomery le droit de donner des noms et de désigner les responsables lorsque la Commission Gomery a été établie. L'article 13 de la Loi sur les enquêtes autorise le commissaire à tirer des conclusions concernant les fautes commises et leurs auteurs. Voici ce qu'a déclaré le juge Gomery lui-même:

[...] j'aurai le droit de tirer des conclusions au sujet des fautes éventuellement commises et de leurs auteurs.

En vérité, le juge Gomery a le droit de donner des noms et de désigner les responsables. Nous souhaitons qu'il le fasse.

Affaires courantes

●(1505)

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, j'ai remarqué que le ministre semble interpréter la déclaration du juge Gomery comme bon lui semble. D'une part, le juge Gomery a le pouvoir de donner des noms, mais l'alinéa k) affirme qu'il ne l'a pas. D'autre part, le ministre souhaite présenter une motion affirmant que le juge devrait avoir l'occasion de nommer des noms.

Il ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Les Canadiens veulent avoir les réponses. Ils veulent la vérité. Ils veulent que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Ils ne veulent pas davantage de corruption fédérale. Ils veulent obtenir des réponses et recouvrer l'argent.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas certain qu'une question ait été posée, mais l'alinéa k), effectivement, demande instamment à la commission de ne pas imputer de responsabilités criminelles ou civiles. Cela est conforme au mandat de la plupart des commissions royales. Il y a une raison pour cela. Cela vient du fait que, dans sa décision, la Cour suprême a déclaré expressément que les commissions royales ou les enquêtes judiciaires ne devraient pas imputer de responsabilités criminelles ou civiles.

Au-delà de cela, des procès criminels et civils sont en cours devant les tribunaux en ce moment. Ils avancent bien. Nous souhaitons vivement que ces procès soient menés à terme pendant que le juge Gomery achève ses travaux, et qu'il donne des noms et désigne les responsables.

* * *

*[Français]***L'INFRASTRUCTURE**

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, le respect de nos engagements en vertu du Protocole de Kyoto passe en bonne partie par le développement du transport en commun. Celui-ci facilite la circulation routière, favorise l'autonomie des jeunes et des personnes âgées et aide chaque jour des millions de personnes à se rendre au travail.

Le ministre d'État peut-il expliquer à cette Chambre comment le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités améliorera le transport en commun dans nos différentes villes et localités?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'énorme plaisir d'annoncer, ce matin, l'allocation de 800 millions de dollars au développement du transport en commun à travers le pays. Ce sont de nouveaux crédits qui s'ajoutent aux 5 milliards de dollars que nous avons déjà affectés aux municipalités par le transfert de la taxe sur l'essence.

Soixante-dix pour cent des Canadiens ont accès à des services de transport en commun. C'est donc une bonne nouvelle pour toutes les localités, grandes et petites.

●(1510)

*[Traduction]***AFFAIRES COURANTES****LE TRANSPORT DU GRAIN**

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un document intitulé "Surveillance du système canadien de manutention et de transport du grain — Rapport annuel — Campagne agricole 2003-2004".

* * *

*[Français]***NOMINATIONS PAR DÉCRET**

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de déposer la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

*[Traduction]***LOI SUR LA GESTION DU PÉTROLE ET DU GAZ ET DES FONDS DES PREMIÈRES NATIONS**

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits) demande à présenter le projet de loi C-54, Loi visant à donner aux Premières Nations la possibilité de gérer et de réglementer l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz ainsi que de recevoir les fonds que le Canada détient pour elles.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis sur sa participation à la conférence de l'Alliance canado-américaine du commerce transfrontalier tenue à Ottawa du 24 au 26 avril 2005 et intitulée « La frontière canado-américaine: une focalisation unifiée ».

Affaires courantes

[Français]

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'APF, concernant sa participation à la réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'APF qui s'est tenue à Damas, en Syrie, les 25 et 26 avril 2005.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, le 40^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres de certains comités de la Chambre.

[Traduction]

Si la Chambre donne son consentement, je proposerai l'adoption du 40^e rapport plus tard aujourd'hui.

SANTÉ

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 13^e rapport du Comité permanent de la santé. Le comité a étudié le projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, dans laquelle on retrouve les définitions de « drogue » et « aliment », et demande une prolongation de 30 jours de séance pour poursuivre son étude du projet de loi.

PROCÉDURE ET AFFAIRES ET DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le 40^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté plus tôt aujourd'hui soit adopté. J'informe les députés que le rapport porte sur des changements apportés à la composition de certains comités.

Le Président: D'accord?**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui 18 pétitions signées par des habitants de diverses localités de la Colombie-Britannique, notamment celles de Qualicum Beach, Kamloops, Whistler, Sointula, Westbank, Ladner, Port Hardy, et de nombreuses autres.

Ces gens sont préoccupés par la gestion des pêches dans le fleuve Fraser. Ils font remarquer que rien n'a vraiment changé depuis la gestion désastreuse des pêches l'année dernière. Par ailleurs, ils demandent au Parlement de tenir une enquête judiciaire au sujet de cette gestion.

● (1515)

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition sur le mariage. Elle a été signée par un certain nombre de Canadiens, notamment des résidents de ma circonscription, Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires souhaitent signaler à la Chambre que la majorité des Canadiens estiment que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les élus du Parlement, et non par une magistrature non élue, et que le Parlement a le devoir de définir le mariage.

Les pétitionnaires demandent donc instamment au Parlement d'avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris l'article 33 de la Charte, qu'on appelle la disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union légale d'un homme et d'une femme.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires notent que la Chambre a adopté en 1999 une motion affirmant que le mariage se définit comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Ils demandent donc qu'on respecte la définition traditionnelle du mariage.

L'AUTISME

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens du Canada, en grande partie de Calgary dans ce cas-ci, qui se préoccupent des enfants qui souffrent de troubles du spectre de l'autisme.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de songer à modifier la Loi canadienne sur la santé et ses règlements d'application pour que la thérapie, notamment l'intervention comportementale intensive, soit considérée comme un traitement médicalement nécessaire en vertu de la loi. Ils demandent également au gouvernement de contribuer à la création de chaires universitaires dans chaque province pour enseigner, aux premier et deuxième cycles, l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée.

LE MARIAGE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par environ 300 habitants de Bluffton, de Winfield, de Rimbey, de Westrose et d'autres endroits de l'ouest de ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement, dans le dossier du mariage de personnes de même sexe, de permettre à tous les députés de voter librement et de demander à leurs électeurs comment voter.

L'AIDE AU SUICIDE

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom de quelque 1 000 habitants de London, en Ontario, et de la région environnante.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de maintenir les lois actuelles et de protéger le caractère sacré de la vie. Dans ce cas-ci, ils demandent au gouvernement de veiller à ce qu'aucune mesure de promotion de l'aide au suicide et de l'euthanasie ne soit prise.

Affaires courantes

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de ma circonscription et de la région environnante. Les pétitionnaires veulent attirer l'attention sur le meurtre de M. Dharmaratnam Sivaram, un journaliste sri-lankais. Ils condamnent ce meurtre.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'exiger la tenue d'une enquête indépendante sur ce meurtre. Ils exhortent la communauté internationale à tout faire pour protéger la sécurité des autres journalistes au Sri Lanka.

L'AUTISME

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de 45 personnes de ma circonscription. Elle concerne les troubles du spectre de l'autisme. Les pétitionnaires font état de listes d'attente excessivement longues pour les personnes qui souffrent de ces troubles.

Les pétitionnaires nous demandent de modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements y afférents de manière à ce que les professionnels canadiens ne soient plus obligés de quitter le Canada pour recevoir une formation universitaire dans ce domaine.

• (1520)

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition venant de ma circonscription, Langley, en Colombie-Britannique.

Selon les pétitionnaires, le taux de diagnostic de l'autisme chez les enfants est élevé et il augmente à un rythme effarant. À l'heure actuelle, un enfant sur 195 est atteint d'autisme.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier la Loi canadienne sur la santé pour y inclure les traitements de l'autisme comme étant médicalement nécessaires. Ils demandent également au Parlement de contribuer à la création de chaires universitaires dans chaque province pour assurer la formation dans le domaine de l'autisme.

L'IMMIGRATION

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de présenter une pétition au nom de la section du Grand Vancouver du groupe de parrainage parental Sponsor Your Parents.

Les pétitionnaires sont de Vancouver, de Burnaby et des basses terres du Fraser et ils souhaitent nous signaler l'importante réduction du nombre de parents autorisés à venir au Canada dans le cadre d'un parrainage.

Ils demandent au Parlement d'augmenter le contingent des admissions pour l'immigration parentale, de réduire la durée du traitement des demandes d'immigration de parents et de traiter également toutes les nationalités.

LE MARIAGE

M. Bill Matthews (Random—Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition au nom de 136 personnes de la circonscription d'Avalon, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de définir le mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme. Je suis honoré de présenter la pétition en leur nom.

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite déposer une pétition au nom de certains de mes électeurs qui demandent le maintien de la définition traditionnelle du mariage.

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de présenter une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription, la plupart étant de Virden et Oak Lake.

Les pétitionnaires demandent que le mariage soit défini comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, j'ai le privilège de déposer une pétition importante au nom de notre maîtresse de poste, Marjorie Roach, de Dundurn, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de garder le bureau de poste de Dundurn ouvert et de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux.

LE CANCER

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, cette pétition provient des résidents de ma circonscription, Blackstrap, qui prient le gouvernement de mettre en oeuvre et de financer une stratégie nationale visant à vaincre le cancer en collaboration avec les provinces et tous les autres intervenants.

LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pile de pétitions signées par des milliers de Canadiens de toutes les régions du pays.

Les pétitions concernent les dispositions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés que la Chambre a adoptée en 2002.

Les députés se souviendront que cette loi prévoyait l'établissement de la section d'appel des réfugiés. Les députés savent aussi que le gouvernement n'a pas donné suite à cette disposition, même si le gouvernement y est tenu par la loi.

Des milliers de Canadiens à l'échelle du pays demandent à la Chambre des communes que le gouvernement respecte la loi et que la section d'appel des réfugiés soit mise en place immédiatement.

LE SOUDAN

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter des pétitions sur la situation au Darfour signées par des milliers de personnes, surtout des jeunes, de part et d'autre du pays.

Les pétitionnaires demandent instamment au gouvernement du Canada d'exercer des pressions auprès des Nations Unies et de recueillir l'appui de la communauté internationale dans le but d'élargir le mandat de l'Union africaine afin de permettre une intervention en vertu du chapitre sept de la Charte des Nations Unies, d'offrir des ressources multinationales à l'Union africaine et d'assurer une présence visible des troupes de maintien de la paix au Darfour.

Ils demandent aussi instamment au gouvernement d'envoyer des Casques bleus, des observateurs en matière de formation et des agents de soutien logistique pour venir en aide aux forces de l'Union africaine afin de protéger les innocents, conformément à la notion de la responsabilité de protéger.

Initiatives ministérielles

Enfin, ils demandent au gouvernement d'exercer des pressions auprès des Nations Unies et de recueillir l'appui de la communauté internationale afin d'intenter des procès contre les fonctionnaires impliqués dans des crimes de guerre devant la Cour pénale internationale, de tenir les auteurs de ces actes responsables et de maintenir les normes du droit international.

[Français]

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec énormément de fierté que je dépose une pétition signée par de braves personnes d'une petite paroisse qui s'appelle Haute-Aboujagane, dans ma circonscription.

Ces personnes sont très préoccupées par la fermeture des bureaux de poste dans les régions rurales. Le maître de poste dans cette petite paroisse, M. LeBlanc, a pris sa retraite et les gens de cette communauté insistent pour que le gouvernement nomme un remplaçant pour lui succéder afin de garder le bureau de poste de Haute-Aboujagane ouvert.

* * *

• (1525)

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis au sujet du vote par appel nominal qui est prévu plus tard aujourd'hui. À propos de la motion du député d'Edmonton—St. Albert portant adoption du deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics, vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Je propose:

Que la motion portant adoption du deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics, présenté par le député d'Edmonton—St. Albert, soit réputée adoptée avec dissidence.

Le Président: L'honorable whip du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI CONSTITUANT LE MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La Chambre reprend l'étude interrompue le 30 mai de la motion: Que le projet de loi C-23, Loi constituant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et modifiant et abrogeant certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le Président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

Le Président: À la demande de la whip en chef du gouvernement, le vote sur la motion est reporté à la fin des initiatives ministérielles aujourd'hui.

* * *

• (1530)

LOI CONSTITUANT LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'hon. Ralph Goodale (au nom du ministre du Développement social) propose que le projet de loi C-22, Loi constituant le ministère du Développement social et modifiant et abrogeant certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Don Valley-Est.

Initiatives ministérielles

[Français]

Notre pays est doté de nombreuses ressources, mais la ressource la plus importante, aux yeux de tout le monde, ce sont nos enfants. C'est vraiment notre ressource la plus précieuse, car nos enfants...

Le Président: Je m'excuse d'interrompre l'honorable députée, mais il n'est pas permis de partager le temps pour les quatre premiers discours sans le consentement unanime de la Chambre. Si l'honorable députée veut demander le consentement unanime, c'est possible. Sinon, elle peut continuer son discours pour la durée totale de 20 minutes.

L'honorable députée de Laval—Les Îles a la parole.

Mme Raymonde Folco: Monsieur le Président, je souhaiterais demander le consentement unanime de la Chambre pour que je puisse continuer mon discours, mais aussi partager mon temps alloué avec la députée de Don Valley-Est.

Le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement afin que l'honorable députée puisse partager son temps avec l'honorable députée de Don Valley-Est?

Des voix: D'accord.

Mme Raymonde Folco: Monsieur le Président, je disais tout à l'heure que notre pays est doté de nombreuses ressources, mais il n'y a pas une ressource plus précieuse et plus importante, au yeux de tout le monde, que nos enfants. Ils incarnent les espoirs et les rêves de nos familles, de nos collectivités et de notre nation. C'est sur les adultes de demain que repose la vitalité de notre pays, le Canada.

Voilà pourquoi, notre gouvernement a voulu assumer une responsabilité énorme qui est de procurer à nos enfants les compétences, les valeurs et les croyances dont ils auront besoin pour veiller à ce que ce Canada demeure fort et dynamique.

[Traduction]

Dans cet esprit, le gouvernement du Canada a fait une priorité des enfants. Même en luttant durement contre le déficit dans les années 1990, le gouvernement a continué d'investir dans les enfants, tant dans leur intérêt que pour l'avenir du pays.

• (1535)

[Français]

Parallèlement, nous ne devons pas perdre de vue que nos enfants méritent d'avoir l'occasion de grandir à leur rythme et à leur façon. Nos enfants ont beaucoup à apprendre de nous et ils ont également beaucoup de choses à nous enseigner si nous nous montrons ouverts et voyons les trésors qu'ils recèlent.

[Traduction]

L'effort financier du gouvernement du Canada se poursuit au XXI^e siècle. Au cours de la présente année financière, le gouvernement investira plus de 13 milliards de dollars en programmes pour venir en aide aux enfants et aux familles et pourtant, cette somme ne suffit pas. Le gouvernement du Canada sait qu'il doit faire davantage pour aider les enfants.

Dans cette optique, je crois que la création du ministère du Développement social sera un important catalyseur. J'exhorte mes collègues des deux côtés de la Chambre à appuyer le projet de loi C-22, qui vise à donner un fondement juridique au nouveau ministère.

Pour savoir quelle orientation prendre afin de venir en aide aux enfants, nous devons savoir quel chemin a été parcouru. Ainsi, j'aimerais situer la création du nouveau ministère dans le contexte des travaux récents du gouvernement pour les enfants canadiens.

[Français]

On dit souvent qu'il faut tout un village pour élever un enfant. En effet, même si les parents sont les principaux responsables du bien-être de leur enfant, les collectivités environnantes, le lieu de travail et les institutions publiques peuvent influencer directement ou indirectement sur le développement de l'enfant.

Il faut adopter une formule d'investissement qui soutienne les parents et veiller à ce que ces intervenants externes travaillent à soutenir les familles qui ont des enfants.

[Traduction]

Depuis plus d'une décennie, le gouvernement du Canada a comme priorité d'investir judicieusement pour les enfants et ce, en partenariat avec les autres ordres de gouvernement. En 1998, par exemple, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont établi la Prestation nationale pour enfants, une mesure qui a aidé beaucoup d'enfants.

Bien que ce fût un grand pas en avant, nous devons maintenant aller plus loin. C'est pourquoi je suis heureuse de rappeler aux députés que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il ajouterait à la Prestation nationale pour enfants 965 millions de dollars par année jusqu'en 2007-2008.

[Français]

L'esprit de collaboration qui anime les différents paliers de gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux s'est manifesté de nouveau en 1999 avec la création d'un Plan d'action national pour les enfants. Ce plan d'action, qui s'assortit de quatre grands objectifs, soit la santé, la sécurité, la réussite en matière d'apprentissage ainsi que la responsabilité et l'engagement social, ouvre la voie à une diversité de programmes innovateurs.

C'est pendant la petite enfance que l'on jette les bases pour l'acquisition des compétences et de la capacité d'adaptation qui influent sur l'apprentissage, le comportement et la santé pour toute la vie. C'est à la petite enfance, aux tous premiers mois et aux toutes premières années de la vie d'un individu, que toute sa vie est déjà tracée devant lui.

Voilà pourquoi l'entente sur le développement de la petite enfance, mise en place en 2000, est si importante.

Sous le régime de cette entente, le gouvernement du Canada a commencé à verser chaque année 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires en vue de soutenir tout un éventail d'initiatives, des services communautaires jusqu'au programme prénataux. Tous ces programmes visent à procurer à nos enfants le meilleur départ possible.

[Traduction]

À cet égard, il existe un projet pilote appelé « l'initiative Comprendre la petite enfance ». Dans le cadre de ce projet, 12 collectivités du pays chercheront à mieux comprendre ce qui influence le développement de l'enfant, des facteurs familiaux aux facteurs communautaires, comme la sûreté et la sécurité dans un quartier. En disposant d'une meilleure information, les collectivités pourront prendre des décisions plus éclairées au sujet des programmes qui seront le plus profitables pour leurs enfants.

Initiatives ministérielles

[Français]

Ce projet-pilote a connu un tel succès que le gouvernement du Canada a décidé d'en élargir la portée au cours des sept prochaines années. Au bout du compte, jusqu'à 100 collectivités examineront la multitude de facteurs influant sur l'apprentissage des enfants et adopteront des pratiques exemplaires.

[Traduction]

Des études ont montré que tous les jeunes enfants peuvent bénéficier de programmes d'éducation préscolaire de qualité. Au cours des générations précédentes, la mère était celle qui stimulait le plus son enfant sur les plans émotionnel et intellectuel, mais aujourd'hui, près de sept mères sur dix ayant des enfants de moins de six ans travaillent à l'extérieur du foyer. Il n'est donc guère étonnant que 85 p. 100 des Canadiens estiment que le gouvernement fédéral devrait aider les provinces et les territoires à offrir des services de garde abordables, accessibles et de qualité. Le gouvernement du Canada agit en ce sens.

[Français]

En 2003, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclu une nouvelle entente multilatérale relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants. Durant cinq ans, le gouvernement du Canada s'engage à verser plus de 1 milliard de dollars à ses homologues provinciaux et territoriaux afin de stimuler la création de nouveaux programmes d'apprentissage et de services de garde des jeunes enfants.

Mais ce n'est que le début. Fort de cette réussite, le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de bâtir un programme national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

[Traduction]

L'automne dernier, les gouvernements se sont entendus sur des principes nationaux de base pour guider l'élaboration de programmes d'éducation préscolaire et de garde d'enfants qui soient universels, accessibles, développementaux et de qualité. Dans le récent budget, le gouvernement du Canada a confirmé son engagement à investir 5 milliards de dollars sur cinq ans pour accroître et élargir ces programmes avec la collaboration des provinces et des territoires.

Tout récemment, le ministre de Développement social Canada a signé des ententes de principe avec ses homologues du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse pour appuyer l'élaboration de programmes d'éducation préscolaire et de garde d'enfants dans ces provinces.

● (1540)

[Français]

Ces ententes illustrent clairement l'engagement des gouvernements à ériger quelque chose d'important: un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans chacune des provinces qui profite aux enfants et aux parents. Nous nous servons de ces ententes comme modèles. Nous sommes confiants que nous pourrions conclure des ententes avec toutes les provinces et tous les territoires dans les jours et les semaines à venir.

[Traduction]

Nous ne devrions pas sous-estimer la signification, pour les Canadiens, de ces annonces et de celles qui seront faites sous peu. Nos enfants représentent l'avenir. Ils méritent de vivre des expériences d'apprentissage positives qui favoriseront leur épanouissement.

[Français]

C'est pour cela que nous avons besoin de jouer un rôle directeur pour les enfants à l'échelle nationale. Nous avons besoin d'un ministère dont la seule vocation est le mieux-être social des enfants, de leur famille et de tous les Canadiens. Nous avons besoin d'un ministère qui puisse mettre en valeur cette expertise existante et procurer la valeur ajoutée nécessaire pour nous aider à accroître nos connaissances et notre expérience et ainsi atteindre le prochain niveau.

[Traduction]

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Madame la Présidente, aux Jeux olympiques d'Athènes en août dernier, la Montréalaise Chantal Petitclerc remportait la médaille d'or à l'épreuve de démonstration du 800 mètres en fauteuil roulant chez les femmes.

Ce fut un moment de fierté pour tous les Canadiens, certes, mais pour les Canadiens handicapés, c'était beaucoup plus. Et pour cause : par son étonnante victoire, Mme Petitclerc a non seulement mis en évidence la valeur de ce sport pour les Olympiques, mais encore montré de nouveau aux Canadiens que les personnes handicapées peuvent avoir une vie enrichissante, satisfaisante et valorisante.

La contribution des Canadiens handicapés dans notre société est plus que jamais reconnue, que ce soit sur la piste de course, au travail ou dans leur collectivité. Mais il faut travailler beaucoup plus pour veiller à ce que les personnes handicapées réalisent leur plein potentiel.

Le gouvernement du Canada joue d'ailleurs un rôle important pour faire en sorte que cela se produise. C'est pour cette raison que le gouvernement a créé Développement social Canada. Ce nouveau ministère a le mandat de protéger et de renforcer les assises sociales du Canada sous ses divers aspects. Ces assises seront fermement ancrées seulement lorsque les personnes handicapées pourront participer pleinement à tous les volets de la vie qui les intéressent.

C'est pourquoi il est crucial d'adopter le projet de loi C-22. La loi proposée jettera les bases juridiques du nouveau ministère. Ce dernier deviendra, de fait, une composante essentielle qui permettra au gouvernement de renforcer les fondements sociaux de notre pays. J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi afin que nous puissions aller de l'avant et mettre en oeuvre notre plan d'action pour promouvoir les droits des Canadiens handicapés.

Avant de parler davantage du rôle du ministère à cet égard, je voudrais dire quelques mots sur la nature du handicap et son effet sur notre pays. Le handicap fait partie de l'expérience humaine. Certains d'entre nous sont nés avec un handicap, alors que d'autres sont frappés d'une incapacité plus tard dans leur vie, en raison d'une maladie, d'un accident ou d'un état pathologique. L'incapacité peut nous frapper tous, n'importe quand, sans avertissement. Aujourd'hui, un Canadien sur huit est frappé d'une forme ou une autre d'incapacité — au total, 3,6 millions de personnes.

La forme la plus courante d'invalidité chez les Canadiens concerne la mobilité, l'agilité et la douleur. Même si l'invalidité peut toucher n'importe qui, il est également vrai d'affirmer que les femmes et les Autochtones sont plus susceptibles que les autres de devoir composer avec un handicap. Puisque les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes, elles sont également plus susceptibles de devoir composer avec un état chronique menant à l'invalidité.

Initiatives ministérielles

Outre les personnes directement touchées par un handicap, l'invalidité a également une incidence sur la vie des quelque 2,8 millions de Canadiens qui fournissent du soutien à un membre de leur famille ou à un ami aux prises avec un problème de santé à long terme ou un handicap.

Nous ne devons jamais perdre de vue la nécessité d'intégrer pleinement les personnes handicapées à tous les aspects de la société canadienne. Non seulement parce que cela est juste et équitable, mais aussi parce que les personnes handicapées possèdent un grand nombre de connaissances, de talents et d'expertise pouvant enrichir la qualité de la vie canadienne.

La prospérité future de notre pays tient à la participation pleine et entière de tous les Canadiens à notre société et à notre économie, et à l'utilisation optimale de leurs capacités.

Le gouvernement du Canada s'est donné pour but d'assurer une intégration complète, et il est déterminé à l'atteindre. Chaque année, le gouvernement affecte presque sept milliards de dollars en vue d'aider à satisfaire aux besoins des Canadiens handicapés. Ces investissements sont destinés, entre autres, au perfectionnement des compétences, au soutien à l'apprentissage et à l'emploi pour les personnes handicapées, aux prestations d'emploi et aux mesures fiscales.

En fait, dans le budget de 2005, le gouvernement suit les recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées afin de rendre le régime fiscal plus équitable.

Le budget de 2005 prévoit des mesures fiscales pour les personnes handicapées. En 2005-2006, ces améliorations apportées au régime fiscal se traduiront par un investissement de 107 millions de dollars pour les Canadiens handicapés et leurs familles. Cet investissement s'élèvera à 122 millions de dollars d'ici 2009-2010.

• (1545)

Récemment, Développement social Canada a apporté des modifications aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Aux termes de la nouvelle disposition, les personnes handicapées peuvent tenter de retourner au travail sans risquer de perdre leurs prestations. Si leur handicap les force à quitter leur emploi de nouveau dans les deux ans qui suivent leur embauche, leurs prestations seront automatiquement rétablies.

De plus, le budget de 2005 améliore l'aide fiscale accordée aux aidants naturels et actualise la liste de frais médicaux et de dépenses liées à une incapacité qui sont admissibles au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux.

Il importe également de souligner les progrès réalisés au chapitre des politiques. En 1982, quand le Canada a repris les notions de handicap physique et mental dans sa Charte des droits et libertés, nous sommes devenus un modèle à suivre pour le reste du monde. C'était la première fois que la constitution d'un pays inscrivait l'invalidité dans le contexte de la citoyenneté et des droits de la personne. Depuis, la Charte est devenue un outil essentiel pour faire la promotion de l'intégration des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société canadienne.

Développement social Canada joue un rôle directeur dans les efforts du gouvernement fédéral pour mettre en œuvre son plan d'action relatif aux personnes handicapées. Le 3 décembre, pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées, le ministère a rendu publics plusieurs rapports, dont une étude exhaustive intitulée *Vers l'intégration des personnes handicapées 2004*. Cette étude non seulement rend compte des progrès réalisés

par le gouvernement au chapitre des enjeux qui touchent les personnes handicapées, mais elle aide aussi les Canadiens à mieux comprendre les défis qui nous attendent.

Comme beaucoup de questions touchant les personnes handicapées ne sont pas de compétence fédérale, il est crucial que le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement. À cette fin, les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux ont établi en avril dernier de nouvelles ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Je vous fais remarquer qu'en 2004, nous avons augmenté le financement prévu pour ces nouvelles ententes, faisant passer à 223 millions de dollars la contribution fédérale annuelle. Ces fonds contribueront largement à aider les Canadiens handicapés à participer plus pleinement sur le marché du travail.

Aucun gouvernement ne peut à lui seul changer les choses. C'est pourquoi le gouvernement du Canada est fier de travailler en partenariat avec le secteur bénévole et en particulier avec l'ensemble des personnes handicapées, en vue de renforcer sa capacité d'élaborer des politiques et d'effectuer des recherches et des analyses. Il est crucial que les organismes nationaux de personnes handicapées soient les porte-parole des Canadiens handicapés et de leurs aidants naturels, et fassent connaître leurs besoins et priorités au gouvernement.

Développement social Canada est tout à fait apte à relever ces défis. Le projet de loi à l'étude procurera au ministère les assises législatives dont il a besoin pour accomplir ce travail essentiel. J'invite tous les députés à appuyer avec moi le projet de loi C-22, afin que nous puissions aller de l'avant et créer une société qui sait vraiment accueillir tous ses membres.

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC) Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-22. Je tiens à signaler à la Chambre que la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar m'a communiqué certaines informations, étant donné qu'elle fait partie du comité.

Comme le savent peut-être de nombreux Canadiens, ou peut-être ne le savent-ils pas, les programmes relèvent de l'ancien ministre canadien du Développement des ressources humaines ou DRHC. Quiconque a suivi l'histoire de ce ministère pourra certainement attester le fait que des modifications s'imposaient au sein de cette organisation. Elles étaient nécessaires pour régler les nombreux problèmes qui existaient dans ce ministère. Les Canadiens en avaient assez des cafouillages des libéraux et ils refusaient qu'on continue comme si de rien n'était. À l'époque, les libéraux gaspillaient des milliards de dollars par l'entremise du ministère et ils dépensaient ailleurs de l'argent sale. Des changements s'imposaient de toute évidence.

Des changements étaient nécessaires et, même si on n'a jamais clairement établi qu'il fallait carrément scinder le ministère, le diviser et procéder à sa restructuration, il était indiscutable que les Canadiens ne pouvaient plus se permettre une répétition des cafouillages du passé. Cela dit, je ne suis pas certain que ce projet de loi empêchera pareille situation de se reproduire.

Puisqu'on fusionne habituellement des ministères par souci d'économie, les Canadiens peuvent s'attendre à ce que le fait de scinder le ministère occasionne des coûts inutiles pour les contribuables. Au cours d'une séance d'information sur le projet de loi, la question a été soulevée, mais est restée sans réponse. Le gouvernement connaît peut-être la réponse maintenant. Quels coûts supplémentaires ces changements occasionneront-ils par rapport à ceux qui existaient auparavant?

Initiatives ministérielles

Malheureusement, le gouvernement libéral a commencé à scinder le ministère bien avant de présenter au Parlement le projet de loi à cette fin. Les libéraux ont en effet mis la charrue devant les boeufs. Puisque les libéraux ont déjà scindé d'autres ministères sans consulter personne, j'imagine qu'ils se disent probablement qu'il vaut mieux demander pardon plutôt que la permission.

Je dois dire que leur attitude et leur façon de faire les choses ne me surprennent guère. Le gouvernement actuel a pris l'habitude de court-circuiter le Parlement et il a adopté une approche réactive en toute circonstance. Au lieu d'être les chefs de file de notre pays et d'adopter une approche proactive, les libéraux continuent de courir dans tous les sens pour régler des problèmes en injectant des fonds. Même si cette façon de faire s'est révélée inefficace, ils continuent d'agir ainsi aveuglément.

On peut bien s'opposer au projet de loi, mais il serait sans doute plus coûteux de défaire les changements qui ont déjà été apportés que de terminer la scission. En effet, le gouvernement libéral a omis de consulter le Parlement avant de modifier la structure de DRHC et de créer le ministère du Développement social. C'est honteux.

Le premier ministre a encore une fois omis de donner au Parlement l'occasion de participer d'une façon plus pertinente à la gestion des dépenses publiques. Au lieu de nous consulter au préalable, il nous traite comme une formalité. Cela ne contribue nullement à réduire le déficit démocratique. Même si le comité avait recommandé d'autres mesures, cela n'aurait rien changé: le premier ministre a démontré qu'il considère notre travail sans intérêt.

Pensons, par exemple, au Comité de l'environnement, qui a recommandé de ne pas procéder à la nomination partisane d'un ancien candidat libéral de Winnipeg. Le premier ministre va de l'avant quand même. Voilà pour le respect des travaux des comités.

C'est inacceptable, non seulement parce que cette attitude muselle les députés de la Chambre, mais aussi parce qu'elle écarte complètement les gens que nous représentons.

Les Canadiens doivent savoir ceci: soit le premier ministre ne consulte pas la Chambre, soit il fait fi de ce que les députés ont à dire. Je répète une phrase déjà entendue: qui a dit que l'ancien premier ministre était le dictateur?

Les gens sont de plus en plus au courant des méthodes autocratiques du gouvernement libéral. De plus en plus de Canadiens exigent qu'on rétablisse la démocratie que nos anciens combattants ont défendue. Les Canadiens souhaitent un Parlement qui peut prendre des décisions exécutoires dans les dossiers importants, et qui le fait. Ils ne veulent pas que la participation de leurs représentants se résume à un droit de parole. Ils veulent que leurs représentants prennent part aux décisions et puissent influencer sur elles. Je partage entièrement l'avis des Canadiens.

• (1550)

Si les libéraux veulent améliorer la façon dont les députés travaillent et la qualité de notre travail, ils doivent nous consulter avant d'apporter des modifications, et non après.

Je le répète, ce ministère existe déjà. Le ministre siège au Cabinet et les annonces figuraient dans le budget. Que nous demande-t-on au juste d'approuver dans cette mesure législative? De ce côté-ci de la Chambre, on a l'impression que la question est déjà réglée.

Avant que mon temps de parole ne soit écoulé, je voudrais transmettre des renseignements importants que les Canadiens devraient connaître. Il y a un site web qui peut les aider à avoir accès à toutes les prestations auxquelles ils pourraient avoir droit. Ce

site énumère pratiquement tous les programmes fédéraux et provinciaux existants.

Pour permettre aux gens de savoir plus facilement ce à quoi ils ont droit, il y a une caractéristique conviviale. Il suffit de répondre à quelques questions. Le système donne alors une courte liste des programmes pouvant s'appliquer. Je demande aux gens qui nous regardent aujourd'hui de prendre un stylo, car j'entends leur donner l'adresse Internet sous peu.

Auparavant, je voudrais souligner que l'adresse de ce site web fait l'objet de l'une des plaintes les plus courantes que la plupart des députés reçoivent de la part des gens dans le besoin. Ces derniers se plaignent du fait qu'il est trop difficile de trouver les programmes qui existent déjà, d'y avoir accès et de présenter une demande.

On trouve ce site web à l'adresse canadabenefits.ca. J'encourage tous les députés à l'ajouter comme lien à leur site pour donner aux gens de leur circonscription un accès plus facile. Le gouvernement a pour habitude d'imposer les pauvres, mais pas de faire en sorte qu'il soit facile pour eux de récupérer leur argent durement gagné lorsqu'ils en ont besoin. À l'instar de mes collègues, j'en suis persuadé, j'espère que ce site va changer cette situation.

Le ministère du Développement social a un énorme mandat qui va, c'est certain, toucher tous les Canadiens à un moment ou à un autre de leur vie. Qu'il soit question des aînés, des enfants, des familles, des handicapés, des bénévoles ou des participants à l'économie sociale, le nouveau ministère nous touchera, ainsi que nos proches. Même si nous n'avons pas besoin de l'aide du gouvernement de nos jours, nos régimes de pension seront probablement administrés par ce ministère.

Comme toujours, nous craignons fort qu'un ministère aussi grand puisse rapidement prendre des proportions incontrôlables pour ce gouvernement qui a du mal à gérer, et nous craignons qu'un aussi gros portefeuille soit détourné de son mandat par de nouvelles grandes initiatives sociales. Nous avons déjà vu des factions sociales s'opposer au sujet du programme proposé de garde d'enfants.

Il faudra les efforts des députés, des Canadiens et particulièrement des gens qui travaillent au ministère du Développement social pour s'assurer que ces changements structurels radicaux ne déraillent pas et ne nous coûtent encore des milliards de dollars. Chaque dollar que l'actuel gouvernement gaspille au titre d'un nouveau programme est un dollar de moins pour un programme déjà en place, assez souvent sous-financé. Comme je l'ai dit précédemment, j'espère que le gouvernement saura maîtriser les coûts liés à ce changement afin d'éviter qu'ils ne deviennent incontrôlables.

Comme un intervenant l'a signalé plus tôt, le nouveau ministère est né de la division du ministère du Développement des ressources humaines en deux entités, soit le ministère du Développement social et le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Le gouvernement a souligné la coordination, la coopération et la collaboration qui existent entre les deux nouveaux ministères. Toutefois, en ce me qui concerne, il semble certainement s'agir de double emploi et de chevauchement.

Nous avons hâte que le ministre explique pourquoi l'ancien ministère n'aurait pas pu faire ce que les nouveaux ministères peuvent faire ou devront faire et qu'il nous dise combien les Canadiens économiseront d'argent. Cette question déjà été posée, mais aucune réponse n'y a encore été donnée.

Initiatives ministérielles

J'ai l'impression qu'il n'y aura pas d'économies. Je ne peux pas m'imaginer que l'impression de nouveau papier en-tête, l'achat de nouveaux systèmes informatiques et la préparation de nouveaux sites web pourront nous faire économiser de l'argent. En fait, on retrouve déjà de l'information répétée inutilement dans les sites web du ministère du Développement social et dans celui du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. On se pose encore la même question toute simple: pourquoi un seul ministère ne suffirait-il pas? Je pose donc la question et j'espère que le gouvernement nous donnera une réponse créative.

• (1555)

Certains de mes collègues prendront la parole sur ce projet de loi et je crois qu'ils partagent les mêmes inquiétudes que moi au sujet des Canadiens démunis. Il faut que le gouvernement fournisse des services opportuns et adéquatement financés à ceux qui sont dans le besoin. Les Canadiens ne veulent plus d'embêtements, de retards et d'excuses. Ils veulent de l'aide, mais ils veulent aussi y avoir accès.

• (1600)

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention mon collègue. J'essaie de comprendre, mais je ne comprends toujours pas, et je suis convaincu de ne pas être le seul, dans cette assemblée, à ne pas comprendre. Pourquoi veut-on scinder ce ministère? L'honorable collègue aurait-il une idée? À mon avis, absolument rien n'en démontre l'urgence. Ce sont deux choses complètement distinctes l'une de l'autre. J'essaie de comprendre la logique derrière ce projet de loi, mais je n'y arrive toujours pas.

J'inviterais mon collègue, s'il a vu quelque chose que je n'ai pas vu — et nous sommes sûrement plusieurs à ne pas l'avoir vu —, à nous convaincre que c'est une idée intelligente que de vouloir scinder ce ministère, ce dont je doute. J'aimerais bien l'entendre à ce sujet.

[Traduction]

M. Merv Tweed: Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, il n'y a là aucune logique. En effet, généralement, lorsque les gouvernements cherchent de nouveaux avantages pour les ministères et qu'ils veulent leur faire réaliser des économies, ils les fusionnent. Le gouvernement pourrait peut-être expliquer cela mieux que moi, mais j'ai l'impression qu'une promesse a été faite à quelqu'un à qui l'on a dit qu'un nouveau ministère serait créé pour un député ministériel.

Je n'y vois aucune logique. En fait, jusqu'à maintenant, il n'a été question que d'augmentation des dépenses. Nous n'avons encore jamais vu le gouvernement présenter un plan qui montrerait exactement comment ce ministère parviendrait à collaborer pour s'acquitter des mêmes fonctions qu'avant la scission. Cela est très frustrant pour les Canadiens et très frustrant pour les gens qui doivent avoir accès aux programmes offerts.

Nous surveillerons le gouvernement de près, comme le fera également le député j'imagine, pour nous assurer que l'argent qui est attribué à ces ministères profite vraiment aux prestataires à qui il est destiné.

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Madame la Présidente, mon collègue rappelait que, depuis plusieurs mois, le gouvernement s'est fréquemment montré enclin à passer outre à la volonté du Parlement. Il y a quelques mois à peine, la Chambre a voté contre des projets de loi qui proposaient de scinder en deux le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Essentiellement, il s'agissait de deux projets de loi

similaires qui proposaient de créer deux nouveaux ministères. Les députés les ont rejetés. Or, le gouvernement a choisi de ne pas tenir compte des décisions des députés et d'aller de l'avant.

J'ai deux questions. Le député croit-il que le processus actuel est pertinent, compte tenu de notre récente expérience? Croit-il que le gouvernement ira de l'avant et agira à son gré, peu importe le résultat du vote sur ces deux projets de loi connexes?

M. Merv Tweed: Madame la Présidente, c'est le problème auquel est confronté tout le Canada. Un gouvernement ne peut rester longtemps en place s'il refuse d'écouter les députés qui sont dûment élus et envoyés ici par la population, et s'il n'est pas disposé à agir selon le vœu des députés. C'est très frustrant.

Ce l'est pour nous, mais imaginez ce que doivent ressentir les Canadiens. Ils élisent des députés et leur confient la responsabilité d'agir en leur nom, mais lorsque nous exerçons notre mandat, le gouvernement n'en tient aucun compte. Le gouvernement, dont le premier ministre se présente comme le leader de la réforme démocratique au pays, fait complètement fi de la volonté des députés, mais également de celle des Canadiens.

Ce genre d'attitude ne peut que conduire au désastre et, dans bien des cas, les débats que nous tenons sur cette question n'ont aucune utilité. Le gouvernement a choisi d'agir à sa guise, avec ou sans le consentement des députés ou l'approbation des Canadiens. Comme je le disais, c'est honteux.

• (1605)

[Français]

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite faire un commentaire au sujet d'une question qui a été posée précédemment par un député d'en face, concernant la raison d'être de la division en deux parties de ce très grand ministère qu'a été Ressources humaines Canada.

C'est une réponse du gouvernement du Canada aux députés qui ont entendu leurs électeurs leur dire que Ressources humaines Canada était un si grand ministère qu'on ne s'y retrouvait pas. C'était un ministère absolument énorme qui faisait peser sur les épaules d'une seule personne, le ministre en titre, des responsabilités qui étaient si diverses, qu'elles n'avaient pas vraiment de place à l'intérieur d'un même ministère.

D'autre part, il ne faut pas oublier que le ministère du Développement social, lorsqu'il sera créé, s'est déjà donné comme objectif de pouvoir voir uniquement au développement social de la population canadienne, tout particulièrement et très spécifiquement au développement social, émotif et de la santé des très jeunes enfants. C'est ce que j'ai dit dans le discours que j'ai prononcé un peu plus tôt cet après-midi. C'est un ministère qui a un objectif très précis.

C'est pourquoi il est important de scinder le ministère en deux pour donner au nouveau ministère un objectif très précis.

[Traduction]

M. Merv Tweed: Madame la Présidente, les gouvernements ont évidemment des motifs d'agir comme ils le font. Le véritable problème, c'est que le gouvernement n'a jamais consulté les députés. Il est allé de l'avant dans ce dossier. Le problème, c'est que nous avons maintenant deux ministères qui agissent comme tels, sans l'autorisation ni l'approbation de la Chambre.

Initiatives ministérielles

Des gouvernements qui agissent de la sorte sont irresponsables, ils ne représentent pas la population et ne donnent pas aux élus la possibilité de prendre part aux prises de décisions. J'ai dit très clairement que les députés ministériels plaçaient la charrue devant les boeufs. Ce que nous disons au gouvernement, c'est que s'il continue d'agir de la sorte et de ne pas écouter les députés et les Canadiens, ce sera à ses risques et périls.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet de la création de ce nouveau ministère du Développement social. Je suis membre au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Le Bloc québécois a trouvé très sérieux ce dossier, cet enjeu. Tout à l'heure, je vais peut-être vous parler aussi de la stratégie cachée du gouvernement libéral en ce qui concerne la création de ce nouveau ministère.

Ce nouveau ministère a une mission non avouée, soit celle d'envahir les champs de compétence des provinces. Tantôt, on nous donnait comme raison qu'on voulait répondre davantage aux attentes des différentes clientèles visées par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences.

En même temps, il s'agit seulement d'un déplacement de fonctionnaires. Il y aura à peu près le même nombre de fonctionnaires qui y travailleront. Sur 23 947 fonctionnaires qui travaillaient à Développement des ressources humaines Canada, ils en ont assigné 10 037 au ministère du Développement social. Il reste donc 13 910 fonctionnaires au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Il y a donc eu un déplacement de fonctionnaires.

Toutefois, la mission non avouée a trait aussi à la visibilité du gouvernement libéral auprès des organismes. D'ailleurs, une députée libérale prenait la parole tout à l'heure concernant les personnes handicapées et disait qu'ils voulaient négocier avec les secteurs bénévole et communautaire. On voit bien là la démarche entreprise par le gouvernement libéral dans le secteur du développement social. Cela est très clair.

Le Programme de commandites, qui leur donnait une certaine visibilité auprès des organismes culturels ou lors des créations d'événements, a été aboli. Maintenant qu'ils n'ont plus cette voie, voilà qu'ils vont empiéter dans les champs de compétence des provinces pour se donner une certaine visibilité auprès des organismes des différentes provinces, en l'occurrence au Québec.

Permettez-moi de douter de leurs grandes intentions. On peut dire que les objectifs sont louables. Il est vrai que les provinces ont été étranglées par le gouvernement fédéral depuis que je suis députée ici, soit depuis 1993. Nous, l'opposition, avons tous vécu les coupures drastiques faites par l'intermédiaire du Transfert social canadien où on a coupé les financements accordés aux provinces dans la santé, l'éducation et aussi dans le secteur social.

On sait très bien maintenant qu'on dispose d'à peine 20 p. 100 d'appui au secteur de la santé par le biais du Transfert social canadien. En éducation et dans le secteur du développement social, on finance à hauteur de 11,5 p. 100.

Le jeu est donc très clair. Ce sont les organismes, la population et les clientèles qu'ils veulent viser qui seront pris en otage selon le bon vouloir du gouvernement fédéral libéral. Celui-ci aura une belle façon de s'assurer une visibilité, de détenir les cordons de la bourse et de sortir ainsi les provinces de leurs difficultés à répondre aux différentes clientèles. En effet, nous n'avons pas parlé du

déséquilibre fiscal. C'est là que le bât blesse. À ce sujet, j'aimerais rappeler les paroles prononcées par notre porte-parole en matière des finances lors d'une assemblée à la chambre de commerce de Québec pour parler du dysfonctionnement du fédéralisme fiscal et du coût du déséquilibre fiscal et de ses conséquences. Voici ces propos.

• (1610)

« Le déséquilibre fiscal entre Ottawa, le Québec et les provinces est nettement un dysfonctionnement du fédéralisme fiscal qu'on ne saurait corriger durablement par des ententes à la pièce ou de simples augmentations des transferts en espèces du fédéral. Il faut rééquilibrer tout cela. Globalement, les gouvernements fédéral et provinciaux perçoivent ensemble suffisamment de revenus des impôts et des taxes pour financer les services aux citoyens et répondre à de nouveaux besoins. »

« Depuis 1998, il y a eu pas moins de 140 milliards de dollars de nouvelles initiatives du gouvernement fédéral, en plus d'un surplus cumulé en fin d'exercice totalisant 70 milliards de dollars. C'est donc une marge de manoeuvre qui totalise 210 milliards de dollars cachés et extraits du débat public. »

Depuis 1997-1998, on manipule les chiffres. On fait croire qu'il n'y a pas de surplus, mais dans les faits, c'est faux. On est en train de se réserver des surplus pendant que les provinces ont de la difficulté à répondre à des objectifs. Ce sont elles qui desservent les différentes clientèles. En effet, elles obéissent à des institutions, à un Parlement qui décide des orientations et des stratégies politiques. Il est donc très difficile pour les gouvernements des provinces d'établir des stratégies à long terme, surtout en matière de développement social.

On essaie de nous faire croire que c'est le fédéral qui connaît le mieux la manière d'agir dans ce secteur, alors qu'il n'en détient même pas l'expertise. Voilà pourquoi on a voulu créer un nouveau ministère du Développement social, en s'assurant d'avoir suffisamment de surplus pour pouvoir financer un tel ministère.

Je pourrais douter des sommes allouées à ce ministère. On a dit qu'elles totalisent environ 55 milliards de dollars, sommes auxquelles on a ajouté 2 milliards de dollars dernièrement. Toutefois, on avait dit que ce ministère ne coûterait pas plus cher. Voyons comment ce ministère sera géré. On accorde donc à la gestion dudit ministère un premier montant de 55 milliards de dollars, mais il existe une liste de clientèles qu'il souhaite toucher, de services qu'il veut rendre et de nouveaux programmes qu'il veut mettre sur pied. J'ai remarqué, lors de l'étude des crédits pour l'année 2005-2006 dont nous discutons hier soir en cette Chambre, qu'aucun chiffre n'est encore prévu concernant certaines initiatives du gouvernement en matière de développement social. Je doute fortement que ce budget s'arrête à 55 milliards de dollars.

Si l'on veut être sérieux et véritablement faire du développement social, on devrait aussi reconnaître la difficulté rencontrée par les provinces à se sortir la tête de l'eau pour pouvoir répondre aux différentes clientèles.

Le coût du déséquilibre fiscal est énorme. On dit qu'entre 2004-2005 et 2009-2010, soit en six ans, il aura coûté au gouvernement du Québec 24 milliards de dollars. Avec une pareille somme, imaginez comment le gouvernement du Québec aurait pu mieux répondre aux différentes clientèles et ainsi assurer une certaine équité entre les citoyens et les citoyennes. Année après année, le manque à gagner ira toujours en s'accroissant, si l'on ne s'attaque pas à ce problème.

Initiatives ministérielles

Cela tient compte de l'entente sur la santé. Un montant de 501 millions de dollars en santé peut sembler énorme pour les téléspectateurs et téléspectatrices et les concitoyens et concitoyennes dans nos comtés. C'est effectivement beaucoup d'argent. Néanmoins, les sommes consenties par cette entente sur la santé correspondent à neuf jours de fonctionnement du système. Ce montant semble considérable, mais quand on analyse les faits plus profondément, on s'aperçoit que, même en ayant ajouté la somme de 279 millions de dollars pour la péréquation, ce ne sont que des gouttes d'eau dans l'océan pour arriver à répondre à des enjeux sociaux et économiques d'une grande importance pour les provinces.

On repassera pour ce qui est de la grande leçon de solidarité sociale du gouvernement fédéral. Il ne s'est pas gêné de sabrer, en 1997-1998, dans le Transfert social canadien. On n'a jamais eu droit à autant de grande solidarité sociale de la part de ce gouvernement.

•(1615)

Les conséquences sont très graves en ce qui concerne le déséquilibre fiscal et les besoins fondamentaux du Québec, tel que le financement du réseau de la santé. Il est très difficile de l'assurer. Le consensus ne peut être réalisé, faute de financement, car il faut être capable de répondre à des priorités.

L'éducation est sous-financée. Cela demanderait des investissements de 1 milliard de dollars par année. L'entente de 500 millions de dollars par année était nettement insuffisante, voire ridicule dans le contexte du soutien qu'il faudrait apporter concernant le financement de la santé.

Les infrastructures publiques sont désuètes, le transport intermodal reste au stade de projet, les logements sociaux sont nettement insuffisants, la formation professionnelle souffre de carences et de manque de ressources, l'intégration essentielle des immigrants, étant donné la pénurie de main-d'oeuvre, est déficiente, et ainsi de suite.

Si j'ai parlé de cela aujourd'hui et non pas des enjeux en ce qui a trait au développement social, c'est que cela serait un remède. Toutefois, on essaye de trouver des solutions complexes et difficiles avec un ministère ayant des directions et des objectifs pour répondre à chacune des différentes clientèles.

Si, par exemple, on réglait le problème du déséquilibre fiscal, cela serait moins compliqué et coûterait moins cher, au lieu d'avoir un nouveau ministère qui sera probablement beaucoup plus gourmand qu'il ne l'est présentement.

Comme je l'ai constaté dans les études des crédits hier, il manquait plusieurs chiffres pour être en mesure de dire combien d'argent on investirait dans les différentes initiatives. On parle, par exemple, des initiatives relatives au secteur bénévole, comme les Nouveaux horizons. D'ailleurs, nous n'avons pas vu les chiffres dont on parlait. Il était question de 25 millions de dollars. Cependant, on a vu qu'il y avait 7 millions de dollars inscrits dans les études de crédits.

Va-t-on s'assurer que ces millions seront investis cette année et non pas en 2007-2008? Hier, nous aurions aimé avoir des réponses à ces questions, mais le ministre n'avait pas assez de temps pour répondre à toutes celles que nous lui avons posées.

C'est la même chose en ce qui concerne l'entente sur les aidants naturels. Ma collègue, qui siège au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, va certainement en parler tout à l'heure. Toutefois, cette démarche à l'effet d'aider les provinces dans le développement social est un peu douteuse. En même temps, si on respectait les champs de compétence des provinces et s'il existait des programmes au Québec, on pourrait

avoir un droit de retrait avec pleine compensation, sans conditions et sans négociations.

Je vous rappelle toute la saga que nous vivons en ce qui trait au système de garderies. Il est ridicule de constater que c'est le Québec qui a mis en place un système de garderies financé à hauteur de 1,7 milliard de dollars actuellement, et que le gouvernement fédéral viendrait demander des conditions de reddition de comptes. De plus, on sait que l'on conserve présentement l'argent dans les coffres, d'ici les deux prochaines années, afin de voir comment les provinces répondront et donneront le service à la population.

Étant donné que nous sommes rendus à tout près de 200 000 places disponibles en garderies, il est évident que nous n'avons pas de leçons à recevoir du fédéral, car lui-même est venu chercher l'expertise au Québec. On devrait plutôt être payé pour lui avoir offert une expertise qui a coûté très cher aux contribuables québécois, au lieu de nous faire attendre sept mois. Le Bloc québécois dénonce cette attitude du gouvernement fédéral, mais aussi celle du gouvernement du Québec, le gouvernement libéral, qui veut avoir l'argent, mais sans les conditions qui s'y rattachent.

Ce ne sont pas juste les conditions sur les garderies, c'est aussi l'attitude à prendre en ce qui concerne les négociations et les conditions. Si on le fait pour les garderies, cela voudrait dire que l'on pave la voie pour toute autre entente dans tout autre secteur. Le gouvernement fédéral voudra faire plier le Québec et lui faire accepter ses conditions. Dans d'autres secteurs, cela ne marchera pas; ce sera contradictoire avec des enjeux sociaux ou économiques au Québec.

C'est une question de principes. Voilà pourquoi il ne faut pas signer avec le gouvernement fédéral, qui cherche à imposer un programme de reddition de comptes et de conditions, surtout dans des secteurs où le gouvernement du Québec a investi des milliards de dollars. Je peux même dire que le gouvernement fédéral gagne de l'argent en ce qui concerne les garderies.

•(1620)

Quand des familles bénéficient de services en garderie qu'elles paient de 5 à 7 \$, elles n'ont pas droit à des crédits d'impôt. Depuis 1998, depuis que le système est en place au Québec, le gouvernement fédéral a pu économiser 1 milliard de dollars puisque les déductions ne sont pas assez importantes pour obtenir un retour d'impôts. Chaque année, depuis six ans, le Québec donne au gouvernement libéral 1 milliard de dollars pour financer un réseau de garderies dans tout le Canada. Cela correspond à une absence de retour d'impôts pour des milliers de familles du Québec. Le gouvernement fédéral aurait pu retourner cet argent au Québec en lui étant reconnaissant de lui avoir fait économiser 1 milliard de dollars en impôts. Ainsi, il aurait pu remercier le Québec d'avoir été proactif dans ce secteur.

Quand on veut respecter ses partenaires — c'est la même chose entre amis ou dans un couple —, il faut aussi respecter l'effort qui a été consenti et l'initiative qui a été démontrée. Il faut arrêter de faire du chantage avec la négociation. On négocie avec le Québec depuis sept mois. On nous vante comme étant des leaders dans le monde. L'OCDE nous a vanté le mérite d'avoir instauré un tel système au Québec. On vient s'approprier notre expertise et, en plus, il faudrait donner au fédéral toutes les recettes, et ce, gratuitement. En même temps, nous devons faire selon la volonté du gouvernement fédéral et respecter ses conditions pour qu'il nous donne l'argent. C'est une très mauvaise façon de respecter son partenaire, surtout quand celui-ci a fait les ligues majeures et a consenti des efforts supplémentaires.

Initiatives ministérielles

Nous serons contre la création du nouveau ministère du Développement social, tout d'abord en raison de sa mission non avouée de vouloir empiéter dans les champs de compétence des provinces. Si d'autres provinces décident de mettre sur pied un système de garderies pancanadien en acceptant les conditions du fédéral, soit. Pour nous, cela va de soi: ce n'est pas ce sur quoi porte la discussion. Nous discutons de la possibilité pour le Québec de s'en soustraire, si cela ne lui convient pas. En effet, c'est dans ses champs de compétence. On n'a qu'à regarder la Constitution de 1867, où il est clairement indiqué que le développement social, c'est-à-dire la santé, l'éducation et les services sociaux, est de compétence des provinces.

Tous les gouvernements du Québec, qu'ils aient été à tendance fédéraliste ou souverainiste, ont dit en chœur la même chose. L'Assemblée nationale a adopté à maintes reprises des résolutions pour dénoncer cette volonté d'empiéter dans les champs de compétence des provinces. Le déséquilibre fiscal est encore décrié à l'unanimité au Québec. Quatre-vingt-trois pour cent des Québécois comprennent maintenant ce qu'est le déséquilibre fiscal.

On vient nous dire, la main sur le coeur, qu'on veut aider toutes les clientèles. C'est un objectif louable, mais on ne prend pas les bons moyens pour être efficace et répondre à l'ensemble des clientèles.

On a pu constater les résultats déjà après avoir tenté de mettre sur pied d'autres programmes. Au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, il y a peut-être trois ou quatre semaines, nous avons discuté largement du programme mis en place par Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le secteur de la formation de la main-d'oeuvre. Ce programme a connu des ratés. Je sais que le NPD avait soumis la question au comité pour étude. Par la suite, nous avons déposé un rapport sur la non-efficacité de la mise en oeuvre d'une nouvelle gestion, laquelle n'était pas tout à fait équitable pour les différents groupes.

Le fédéral essaie de nous convaincre qu'en ayant deux ministères, deux types de programmes et la même clientèle à desservir, c'est la meilleure façon d'être efficace et économique. Qu'on me permette d'en douter.

•(1625)

Ce nouveau ministère est là pour faire chanter certaines clientèles et il y aura de l'argent quand eux le décideront, tandis que les provinces, elles, par exemple, ont à répondre à des objectifs précis.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, la députée a abordé une foule de sujets et j'aurais des observations et des questions à formuler.

Ma première observation est générale. La députée utilise les termes justes, et elle a parlé de reddition de comptes, entre autres. Un gouvernement qui perçoit des recettes fiscales ou des recettes provenant d'autres sources que les impôts des contribuables a l'obligation de se montrer responsable, de rendre des comptes et de veiller à ce que les deniers publics soient dépensés de façon avisée. Si les deniers publics ne sont pas dépensés de façon avisée ou sont superflus compte tenu des services à fournir, on devrait alors réduire les impôts.

La députée reconnaît-elle que si le gouvernement du Canada perçoit des impôts, sans égard à la manière dont ces fonds sont utilisés ou transférés, il doit tout de même rendre des comptes et que

la reddition de comptes peut se refléter dans les critères ou les conditions attachés au transfert de ces fonds à une province?

La députée a aussi parlé d'empiètement sur les compétences provinciales. Les routes, les ponts et les égouts sont des éléments de l'infrastructure traditionnellement associée aux administrations provinciales, régionales et municipales. De fait, ces administrations ont leurs propres assiettes fiscales pour la perception des impôts qui serviront à payer ces infrastructures. Pourquoi donc le gouvernement du Canada aurait-il intérêt à effectuer des transferts pour l'infrastructure, le remboursement de la taxe sur l'essence et de la TPS pour servir les objectifs généraux des provinces, des régions et des municipalités sinon pour appuyer le rendement économique de toutes les régions dans l'intérêt des tous les Canadiens? C'est un bon aboutissement. Les compétences me semblent évidentes.

Si la députée a l'impression qu'il s'agit d'un empiètement sur les compétences provinciales qu'il faut régler, veut-elle dire que le Québec ne devrait pas obtenir de fonds pour les travaux d'infrastructure, pour les garderies ou au titre du remboursement de taxes parce que ces domaines relèvent des compétences provinciales? La députée ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. J'aimerais savoir ce qu'elle pense de cela.

En ce qui concerne le projet de loi C-22, j'ai senti que la députée était toujours préoccupée par la taille du ministère, bien qu'il y ait eu une division en quelque sorte. Deux nouveaux ministres s'occupent maintenant de domaines connexes. La députée s'inquiète-t-elle du fait que la valeur monétaire est encore très élevée, ce qui pourrait refléter le volume d'activités? Quant au champ des responsabilités, j'aurais cru que les nouvelles responsabilités ministérielles auraient eu pour effet de le rétrécir.

La députée peut-elle préciser si ses préoccupations concernent la taille des champs de responsabilités ou l'argent?

•(1630)

[Français]

Mme Christiane Gagnon: Madame la Présidente, il est très facile de nous donner l'image d'une personne qui ne serait pas inquiète de la façon dont les gouvernements dépensent l'argent.

Quand j'ai parlé de reddition de comptes, je pense que la voie n'est pas de créer de nouveaux programmes, n'est pas d'envahir les champs de compétence, mais de régler vraiment toute la question du déséquilibre fiscal. Encore là, le gouvernement fédéral se donne une marge de manoeuvre assez imposante. On a chiffré à 140 milliards de dollars la marge de manoeuvre pour les nouvelles initiatives du gouvernement fédéral, alors que les provinces n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre aux réalités quotidiennes de la population.

Je trouve très insultant le fait que le gouvernement fédéral réclame, ensuite, une reddition de comptes. Ce n'est pas que nous ne devons pas être responsables envers la population, mais je dis que le gouvernement fédéral occupe un champ d'activité qui ne relève pas de ses compétences. Il peut bien demander une certaine reddition de comptes aux gouvernements des provinces. Toutefois, en ce qui concerne le Québec, les impôts et les taxes payés au fédéral représentent 40 milliards de dollars. S'il faut se mettre à genoux pour que cet argent soit redistribué dans nos champs de compétence, c'est là où nous n'avons pas le même éclairage par rapport à la situation.

Initiatives ministérielles

Il est très facile de supposer que je ne suis pas inquiète par ce que veut dire la reddition de comptes. Je sais très bien que les gouvernements des provinces ont aussi à rendre des comptes quant aux dépenses faites avec l'argent des contribuables. Cependant, quand voyez-vous ici des manifestants venir protester contre certaines politiques du gouvernement fédéral? C'est très rare. Il faut mobiliser l'ensemble des concitoyens et concitoyennes du Canada.

Les manifestations se font dans les provinces, là où les services sont offerts à la population. Et les victimes de cette mauvaise gestion des finances qui pourrait exister sont les concitoyens et concitoyennes. À ce moment-là, parce qu'ils pourraient trouver que le gouvernement a mal géré les finances ou qu'il y a eu un abus quelconque en ce qui a trait à la gestion des finances publiques, ils pourraient aller à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement fédéral est une grosse bulle. On n'est jamais inquiété, on n'a jamais de manifestants à la porte. Ce n'est pas ici que les universitaires vont venir faire des grandes réclamations. On en a de temps en temps, mais cela n'a pas un réel impact. Je me dis que le meilleur moyen s'assurer de la façon dont l'argent est dépensé, c'est de l'envoyer aux gouvernements provinciaux.

C'est le point de vue que nous défendons au Québec. Quand le gouvernement ira trop loin, ou pas assez, ou pas au goût de l'ensemble de la population en ce qui concerne, entre autres, le développement social, le gouvernement provincial se fera remettre à l'ordre par les concitoyens et concitoyennes concernés.

La tendance centralisatrice du gouvernement fédéral n'est pas une recette gagnante. On le sait. Ce qui fait plaisir à certaines provinces va peut-être déplaire à d'autres. Les rythmes, les enjeux et les priorités diffèrent d'une province à l'autre. Les parlements provinciaux ont des leaders de différentes formations politiques avec des enjeux différents. Ils sont élus par la population de façon démocratique.

Même des fédéralistes nous ont dit, en comité, que ce n'était pas du fédéralisme. Le fédéralisme centralisateur qu'on essaie de nous faire voir ici est un fédéralisme qui ne correspond pas aux réalités du Québec, ni à d'autres réalités à l'extérieur du Québec. En effet, plusieurs voix discordantes se font de plus en plus entendre au Canada.

Donc, on se serait attendu à de la flexibilité. Depuis Trudeau, on nous promet qu'il y aura plus de flexibilité. Il y a eu la grande soirée d'amour avec les Canadiens et les Canadiennes lors du référendum de 1995, le *Loving Day* comme on l'a appelé. On allait changer les mentalités et la manière de faire. Les différents premiers ministres nous l'ont promis.

• (1635)

On n'a jamais pu déceler une once de flexibilité chez ce gouvernement fédéral, mais, en revanche, on demande aux provinces d'être flexibles. Qu'on ne se demande pas pourquoi le gouvernement ne veut pas régler le déséquilibre fiscal. C'est parce qu'il dispose d'une marge de manoeuvre lui permettant de mettre les provinces à genoux, à son gré, comme il le souhaite.

Je n'ai pas parlé de la taxe sur l'essence ni de la façon dont on l'a négociée. Dans ce dossier, on avait le coeur un peu plus large. Finalement, on a réduit les sommes d'argent. Cela ne règle même pas toute la question des infrastructures au Québec. Comme je l'ai dit, le réseau est déficient. Nous n'avons pas tout l'argent nécessaire pour voir au développement du transport en commun, ce qui nous oblige à quêter.

D'ailleurs, l'image qu'on a des maires des villes, c'est celle de grands quêteurs d'argent qui se présentent au fédéral. Je ne dis pas que c'est l'image qu'il faut leur donner, mais c'est celle que le fédéral aime bien leur imposer. Il aime voir les maires venir solliciter de l'argent. Normalement, ceux-ci s'adresseraient au palier de gouvernement provincial, le gouvernement du Québec en ce qui nous concerne. De cette façon, les négociations seraient plus directes.

On a omis de dire que l'on ne souhaite plus faire affaire avec le gouvernement des provinces, mais avec les acteurs sociaux. C'est le but non avoué de ce gouvernement.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Okanagan—Coquihalla, Les affaires étrangères; l'honorable député de Windsor-Ouest, La frontière canado-américaine.

[Traduction]

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi cet après-midi parce que j'ai des choses importantes à dire. J'espère que je réussirai à susciter des échanges sur le sujet avec les libéraux et les bloquistes.

Nous sommes devant une possibilité qu'il ne faudrait pas laisser passer par négligence. Nous avons la possibilité d'établir deux nouveaux ministères qui pourraient fournir des services et des programmes à la population du Canada si nous faisons les choses comme il le faut et efficacement.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons discuté du projet de loi C-23, sur lequel nous serons appelés à voter bientôt. Nous discutons maintenant du projet de loi C-22. Les deux projets de loi ont été présentés pour séparer en deux un ministère qui s'est retrouvé dans une situation très délicate il y a quelques années en raison de ses habitudes de dépense, de l'insuffisance de la reddition de comptes et de l'irresponsabilité grave du gouvernement et de personnes au sein de ce ministère qui n'ont pas agi en respectant les valeurs qui doivent être celles de notre institution.

Nous discutons de la sagesse de diviser en deux un énorme ministère, soit Développement des ressources humaines Canada. De prime abord, cela semble être la chose à faire parce qu'un gros ministère doit peut-être être divisé en unités plus petites et plus facilement gérables.

Cependant, la façon dont le gouvernement a choisi de le faire est troublante. Les deux nouveaux ministères existent déjà et je crois que l'un d'eux a déjà été dirigé par trois ministres différents. Quoi qu'il en soit, nous devons agir avec ce qui nous a été proposé et nous pourrions suggérer des amendements en comité, sauf que le gouvernement a toujours la même vieille attitude.

Au départ, nous étions en faveur de la division du ministère du Développement des ressources humaines en deux nouveaux ministères parce que nous pensions que c'était la chose à faire pour avoir des organismes plus facilement gérables et favoriser l'émergence d'une nouvelle attitude, mais nous avons changé d'avis et nous ne pouvons plus appuyer le changement.

Je veux expliquer pourquoi nous jugeons maintenant devoir nous opposer aux deux projets de loi et à la mise sur pied des deux ministères.

Initiatives ministérielles

Je veux aussi mentionner que nous sommes toujours prêts à parler, surtout à la lumière de l'entente qui évolue depuis quelques semaines entre les libéraux et les néo-démocrates, dans le but de trouver des moyens de collaborer au nom des Canadiens et des communautés canadiennes et d'améliorer la prestation de programmes et de services.

Nous ne nous opposons pas aux projets de loi pour des raisons idéologiques et nous ne nous y opposons pas par principe, mais bien pour des raisons très pratiques. Personnellement, je m'y oppose parce que nous avons essayé, en comité, de proposer des amendements qui, d'après nous, allaient leur permettre de mieux faire le travail qui, nous le savons — tout comme le gouvernement et les Canadiens — doit être fait sous la bannière des ressources humaines, du développement des compétences et du développement social.

Il reste beaucoup à faire dans le domaine de la formation. Il faut apporter des changements au régime d'assurance-emploi, le dossier dans lequel les députés du Bloc et mon collègue du Nouveau-Brunswick ont travaillé très fort. Cependant, nous n'y arriverons pas en créant simplement un nouveau ministère si nous ne dressons pas un cadre de travail, ne prenons pas un engagement et n'imposons pas des exigences juridiques qui permettront enfin d'offrir quelque chose de nouveau au nom des habitants des diverses provinces et du pays tout entier.

J'espère que les ministres et les députés du gouvernement, dont certains ont participé activement au débat, ont les oreilles grandes ouvertes: nous sommes prêts à discuter et à trouver des moyens d'améliorer ces projets de loi de manière à ce que nous soyons plus disposés à les appuyer, mais ils devront certainement faire certaines concessions, dont je parlerai dans quelques minutes.

● (1640)

Je ne crois pas qu'il soit possible de parler du projet de loi C-23 en faisant abstraction du projet de loi C-22. Par exemple, lorsque le projet de loi C-23 a été présenté, il a été mis aux voix et renvoyé à un comité. Au comité, quand j'ai voulu poser des questions sur la façon dont le nouveau ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences allait changer sa façon de présenter des demandes de proposition sur la prestation de certains de ses services et de prendre des décisions à ce sujet, j'ai constaté que l'attitude de « faites ce qu'on vous dit, ne posez pas de questions, n'essayez pas de faire le malin, sinon nous prendrons des mesures qui vous placeront dans une position désagréable » prévalait toujours.

Certaines personnes qui travaillent sur le terrain à la mise en oeuvre de programmes en notre nom nous ont parlé de l'intimidation et du harcèlement dont elles ont été victimes lorsqu'elles ont posé des questions sur la nouvelle proposition présentée. Cela nous a beaucoup inquiétés.

Les conservateurs, les bloquistes et certains libéraux ont travaillé très fort à la production d'un rapport que nous avons déposé à la Chambre. Les néo-démocrates et les bloquistes y ont annexé un rapport minoritaire afin d'ajouter certaines de nos préoccupations qui, selon nous, n'étaient pas reflétées dans le rapport.

Le rapport est maintenant entre les mains de la ministre et nous voulons savoir ce qu'elle en fera. Répondra-t-elle à certaines des questions qui y sont posées? Combien de temps lui faudra-t-il pour répondre? Quelles mesures seront prises, surtout de notre point de vue, pour protéger les organismes et les agences qui se sont retrouvés coincés dans ce processus boiteux? Le ministère a lui-même déclaré que ce processus était boiteux.

Plusieurs organismes canadiens, surtout en Ontario, ont perdu des contrats en raison de ce processus boiteux. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune indication que des mesures seront prises pour réparer ce processus afin de veiller à ce que les organismes puissent poursuivre les activités dans lesquelles ils excellent.

Pour que les néo-démocrates appuient le projet de loi C-23, qui va de pair avec le projet de loi C-22, la ministre doit nous dire exactement ce qu'elle entend faire du rapport. Nous voulons savoir quels changements elle apportera. Nous voulons savoir à quoi nous attendre concrètement du ministère pour montrer qu'il veut réellement prendre des mesures. Nous ne voulons pas que le cafouillis d'un milliard de dollars de l'ancien DRHC se reproduise dans le nouveau ministère. Nous voulons nous asseoir et parler avec quelqu'un à ce sujet avant d'appuyer ces projets de loi et avant que le gouvernement les fasse adopter par la Chambre.

Les néo-démocrates ont déjà appuyé le projet de loi C-22, dont nous parlons ce soir, tout comme le projet de loi C-23. Mon parti ne peut cependant plus appuyer ces projets de loi. Au début, nous pensions qu'il s'agissait d'une mesure législative d'ordre administratif. Nous pensions qu'il serait bien de retirer la politique sociale et le développement social de DRHC et son lot de scandales. Le ministère était trop gros et avait des responsabilités concurrentes. Nous étions en faveur de la nouvelle approche et du nouveau ministère qui amènerait de nouvelles occasions. Nous percevions de nombreuses occasions pour favoriser le développement social, un dossier d'une très grande importance.

Il y a quelques instants, j'ai entendu les craintes de la députée de Québec quant aux propos que tient le gouvernement sur un type de fédéralisme qui ne fonctionne pas pour le Québec. Je crois que le gouvernement devrait inviter le Bloc et le NPD à discuter du genre de fédéralisme qui fonctionnerait pour le Québec, particulièrement en ce qui concerne la prestation des programmes sociaux et le développement social au pays.

Ceux qui ont passé du temps au Québec, qui ont côtoyé le Bloc ou qui ont examiné les bons programmes conçus au Québec savent pourquoi le Québec et le Bloc s'inquiètent de l'approche du gouvernement dans la prestation des programmes sociaux.

● (1645)

Le Bloc ne souhaite pas voir dilués les programmes provinciaux. Il souhaite les voir élargis et améliorés. Selon ce que j'ai compris des déclarations de certains députés bloquistes, j'ai l'impression que les projets du gouvernement fédéral risquent de diluer en partie l'excellent travail qui se fait dans cette province. Le Nouveau Parti démocratique souhaite pour sa part s'inspirer des excellents programmes établis au Québec pour les transposer à l'avantage de l'ensemble des Canadiens.

J'espère que le ministre du Développement social, qui est assurément un homme de bonne volonté, saura favoriser l'adoption du projet de loi par la Chambre et la consécration de son ministère en acceptant de dialoguer avec nous et avec le Bloc en vue de déterminer quelles sont les mesures nécessaires, quel contenu doit avoir le projet de loi et quels amendements les députés du Bloc voudront proposer pour rendre la mesure législative opportune et digne d'appui à leurs yeux.

Il y a là une occasion exceptionnelle d'aborder enfin certains aspects vraiment fondamentaux de la politique sociale canadienne, à savoir par exemple l'éparpillement qui la caractérise depuis 10 ou 20 ans, le Régime d'assistance publique du Canada et les arrangements avec les provinces et les territoires pour ce qui concerne le transfert social, qui dépassent pratiquement l'entendement, qui sont largement dépourvus d'objectifs ou de mécanismes de reddition de comptes, et qui ne mettent pas le financement des programmes sociaux à l'abri de la prépondérance des objectifs prioritaires des provinces en matière de soins de santé. Voilà des considérations qui, pour nous, ont une importance primordiale.

Je souhaite prendre le temps voulu pour expliquer pourquoi nous n'appuyons plus la mesure et ce qui doit changer au ministère pour qu'il soit éminemment préparé à exécuter la politique sociale dans une démarche intégrée et adaptée aux besoins de la collectivité.

Nous avons constaté dès le départ une faille dans le projet de loi. Il ne donne pas de définition du développement social et n'énonce pas suffisamment la mission du ministère du Développement social. On n'y traite qu'en termes vagues du développement social et du bien-être social des Canadiens.

J'ai proposé des amendements dans le but de formuler une définition du développement social, mais je n'ai pas obtenu l'appui du gouvernement. Je reconnais que le ministère a à sa tête un ministre compétent et bien intentionné; mais, malheureusement, il y a aussi une bureaucratie et un Parti libéral qui ignorent ce que signifie collaborer ou travailler ensemble à un programme progressif au profit de notre pays.

À mon avis, voilà où nous en sommes après deux semaines de négociations très importantes, éprouvantes, difficiles et incessantes entre nous et les libéraux, au sujet de certains programmes en faveur desquels nos deux partis se sont maintenant engagés, si toutefois nous réussissons à faire adopter le budget à la Chambre; ce budget sera bénéfique à tous les Canadiens et à toutes les collectivités; il comporte des investissements dans l'éducation, l'environnement, la formation et le logement, entre autres secteurs qui relèvent tous du développement social et dont nous, néo-démocrates, sommes venus prendre la défense à la Chambre.

À l'heure actuelle, le Parti libéral fait preuve d'une certaine ouverture pour réellement envisager un certain nombre de ces mesures et pour s'engager à les réaliser. Il renonce à alléger l'impôt des entreprises, ce qui nous aurait privés des ressources nécessaires pour réaliser ce genre de mesures. J'espère que, dans le même esprit, le ministre consentira à discuter avec nous et avec le Bloc afin de voir s'il y a quoi que ce soit que nous pourrions faire ensemble pour donner au ministère le pouvoir dont il a besoin pour accomplir dans les faits le travail qui, nous le savons, doit l'être.

Nous n'avons constaté ni à Ressources humaines et Développement des compétences ni à Développement social Canada le genre de partenariat qui est tellement important dans le cas d'un gouvernement minoritaire, et nous en réclamons un immédiatement. En dépit de la nouvelle entente sur le budget, il n'y a toujours pas, d'après mon expérience, et je suis porte-parole de mon parti pour deux ou trois ministères, d'échange substantiel réel et de dialogue sur ce que nous pouvons faire ensemble en vue d'améliorer certaines des initiatives auxquelles nous travaillons.

L'entente budgétaire relative au projet de loi C-48 illustre ce qu'un gouvernement minoritaire peut réaliser pour le bien des Canadiens, notamment au chapitre du logement abordable, de l'éducation et du transfert d'une plus grande part de la taxe sur l'essence pour les infrastructures municipales. Certains affirment que c'est le gouver-

nement minoritaire qui ne fonctionne pas, mais nous savons ce qu'il en est.

• (1650)

Le problème, ce n'est pas que le gouvernement minoritaire ne fonctionne pas. Ce sont les libéraux qui, trop souvent, déçoivent les attentes du Parlement. Voici l'occasion de renverser la vapeur. Le Parlement peut fonctionner lorsque le gouvernement est minoritaire. On l'a vu par le passé.

Au cours d'autres législatures, les néo-démocrates ont réussi à faire avancer les dossiers du régime d'assurance-maladie et du régime de pensions en collaborant avec d'autres partis. Ces projets de loi peuvent eux aussi nous permettre de réaliser des choses qui nous rendrons tous fiers. Ils offrent de merveilleuses possibilités, comme le nouveau programme national de garderies.

Le ministère dont nous parlons est justement celui qui est responsable du dossier des garderies. Voilà une autre source de déception pour notre parti. Nous voulions travailler de concert avec le gouvernement afin de créer véritablement un système d'éducation préscolaire et de services de garde d'enfants accessible et de qualité, et de l'enchâsser dans la loi.

Les deux premiers accords avec les gouvernements néo-démocrates du Manitoba et de la Saskatchewan semblaient prometteurs. Cependant, la semaine dernière, la qualité du système s'est vue compromise par la possibilité qu'on finance les services à but lucratif.

Nous souhaitons une loi nationale sur les garderies. Aucune n'est en voie d'être établie. Si le ministre le voulait, lui et moi pourrions discuter de la question. Ce serait utile, parce que cela pourrait nous amener à reconsidérer notre position sur le projet de loi. Le gouvernement ne voit pas le potentiel lié au fait de collaborer avec les députés de toutes allégeances qui appuieraient un tel projet de loi.

Nous voulions un financement uniquement pour des services sans but lucratif. Nous connaissons les recherches effectuées à ce sujet. Hier soir au cours du débat, j'ai demandé au ministre sur quelles recherches il se basait pour justifier sa décision d'accorder des fonds à la fois aux services à but lucratif et sans but lucratif. Il ne m'a pas convaincu.

Nous voulons des études qui démontrent que la qualité et le niveau de responsabilité sont supérieurs dans les services sans but lucratif. Nous le savons. Nous disposons des recherches et des études pertinentes. De plus, l'expérience pratique prouve que la qualité y est supérieure.

Je sais que le ministre tient sincèrement et résolument à offrir un système de garde d'enfant de qualité. Toutefois, à mon avis, il n'y arrivera pas, à moins de restreindre le financement et de formuler les règles de façon à favoriser le secteur sans but lucratif.

Nous entendons beaucoup parler des méga-entreprises. Je soulève souvent la question des méga-entreprises. Nous voulions nous assurer que les méga-entreprises qui versent des salaires inférieurs et prévoient plus d'enfants par éducateur ne pourraient s'implanter au Canada, qu'elles ne pourraient pas racheter les organismes sans but lucratifs et les garderies familiales et fermer les centres situés dans les régions rurales, nordiques ou isolées.

Initiatives ministérielles

Je sais que le ministre partage certaines de mes préoccupations à l'égard des méga-garderies. Je sais que c'est aussi le cas de certains ministres provinciaux. Nous ne nous entendons cependant pas du tout sur la façon de traiter ces préoccupations. Le ministre me dit qu'il insiste tout particulièrement sur un niveau de qualité qui peut être atteint autant par les garderies à but lucratif que par les garderies sans but lucratif.

C'est loin d'être ce qui a pu être constaté en Australie et aux États-Unis. Les recherches effectuées à ce sujet nous disent plutôt que la qualité des services offerts est beaucoup plus constante dans les organismes sans but lucratif. C'est d'ailleurs ce qui a été constaté au Québec aussi.

Des méga-entreprises de garde d'enfants sont prêtes à venir s'installer au Canada. Une société américaine s'est déjà enregistrée pour faire des affaires au Canada. Trois des cinq provinces qui ont conclu des ententes en matière de garde d'enfants n'excluent pas la possibilité de faire affaire avec des services à but lucratif. Il s'agit de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Seuls les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan se sont engagés à ne pas le faire.

À l'heure actuelle, notre parti ne peut appuyer ce projet de loi à plusieurs égards. Je pense par exemple au refus d'apporter des amendements concernant la politique sur la garde d'enfants.

Je me demande pourquoi il ne peut y avoir de vraie définition du développement social pour faire avancer notre économie sociale. Je crains que, en l'absence de mission claire et réfléchie, les efforts du ministère ne soient caractérisés autant par l'important travail qu'il n'accomplira pas que par les responsabilités qu'il exercera.

Le concept de développement social est une idée fondée sur de nombreux éléments importants. Par exemple, nombre d'entre nous ont fait valoir pendant des années que le concept de développement social, comme celui de politique sociale, doit comprendre des éléments qui ont souvent été considérés par le passé comme économiques aussi bien que des éléments considérés comme sociaux.

Les députés savent sans doute que l'incapacité d'élaborer une politique sociale reconnaissant cette réalité plus holistique a affaibli l'utilité de la politique, sans parler du mauvais service rendu aux principaux intervenants de la politique sociale.

• (1655)

Nous devons saisir l'occasion que représente l'établissement de ce ministère pour remplir certaines de nos obligations sur la scène internationale. Les Nations Unies ont à maintes reprises, avec l'appui du Canada, adopté des règlements appelant au soutien très élémentaire des besoins des humains comme le logement, l'alimentation et le vêtement.

Depuis la suppression du Régime d'assistance publique du Canada, nous ne disposons d'aucun instrument juridique pouvant être utilisé par le gouvernement pour demander aux provinces de faire en sorte que, dans la prestation de services sociaux, tous les citoyens obtiennent le nécessaire pour que leur qualité de vie soit conforme aux normes courantes dans notre pays.

Nous ne pouvons, pour le moment, appuyer les projets de loi C-22 et C-23. Cependant, nous sommes prêts, dans ce nouvel esprit de collaboration entre le gouvernement et notre parti, à discuter pour trouver un terrain d'entente nous permettant d'appuyer ces mesures et à travailler avec le Bloc là-dessus.

• (1700)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, le projet de loi C-22 vise à établir le ministère du Développement social et à modifier ou à abroger certaines lois. Je dois dire que le député a fait un bon discours dans le débat d'hier soir sur l'éducation préscolaire et les garderies. Il a été ici pendant environ quatre heures et nous avons discuté de certaines nuances.

Il est évident qu'il doit y avoir des négociations avec chacune des provinces. Il y a des limites à ce que nous pouvons faire et nous ne pouvons pas avoir la même entente avec toutes les provinces parce que le contexte est différent dans chacune. Je suis un peu préoccupé et j'espère que le député repensera à sa position sur le projet de loi et ne se laissera pas influencer par ce que contient le projet de loi C-43, le projet de loi budgétaire, que son parti a appuyé.

Je ne veux pas me lancer dans un débat sur les garderies parce que ce n'est pas l'objet du projet de loi, mais je dirai que c'est une première étape. On a prévu 5 milliards de dollars sur cinq ans, dont 700 millions de dollars dès la première année. Nous partons du principe qu'il est très important de faire passer les intérêts des enfants en premier et que la qualité des services de garde est importante, peu importe quelle forme ils prennent. Nous savons qu'il faudrait beaucoup plus d'argent pour mettre sur pied un vrai programme national efficace et de qualité, mais il reste que nous devrions travailler tous ensemble à partir de ce qui est là parce qu'il y a des limites à ce que nous pouvons faire avec 5 milliards de dollars en cinq ans.

M. Tony Martin: Madame la Présidente, c'est certainement quelque chose que nous devons prendre en considération et dont nous devons discuter. J'ai bien peur que, si nous adoptons le projet de loi sans y apporter d'amendements de fond pour lui permettre d'être à la hauteur de nos attentes, ce sera comme fermer la clôture une fois les chevaux sortis. Nous devons alors regagner ce potentiel et ces possibilités.

La façon dont nous assurons le développement social et dont nous mettons en oeuvre les programmes sociaux, notamment depuis la disparition du Régime d'assistance publique du Canada, suscite des inquiétudes très réelles dans notre pays. Il n'existe plus de cadre juridique pour amener les provinces qui dispensent la plupart de ces programmes à respecter certains engagements que notre pays a pris par l'entremise des Nations Unies et de certains pactes internationaux relatifs aux droits fondamentaux des citoyens.

Ce qui m'inquiète, c'est que nous mettons ici la charrue devant les boeufs sans d'abord faire le travail qui s'impose pour maximiser le potentiel de certaines choses très importantes qui se produiront plus tard.

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Madame la Présidente, j'ai trouvé intéressant d'entendre le député de Sault Ste. Marie dire qu'il a hâte de pouvoir travailler en coopération avec les libéraux. Il considère le ministre comme un homme d'honneur avec lequel il sera possible de travailler; pourtant, la mise en place d'un véritable programme national de garderies était une des initiatives dont son ministère était responsable et que le député de Sault Ste. Marie attendait vraiment avec impatience.

Qu'est-ce qui pousse le député à être aussi optimiste et à penser qu'il peut faire confiance aux libéraux pour mener à bien les projets dont parle le député? Compte tenu de ce que le député a pu constater récemment par rapport au projet de loi sur le programme national de garderies qu'il souhaite voir mis en oeuvre, qu'est-ce qui le pousse à faire preuve d'autant d'optimisme et à croire que les libéraux tiendront leurs promesses?

Initiatives ministérielles

● (1705)

M. Tony Martin: Madame la Présidente, notre collègue a tout à fait raison et c'est ce qui me préoccupe. C'est pourquoi nous ne disons pas aujourd'hui que nous appuyons ce projet de loi. Il faudra auparavant que le ministre soit disposé à s'asseoir avec nous et peut-être avec d'autres pour nous parler de la façon dont ce programme de garde d'enfants va être un programme national, car il n'en est pas un à ce stade-ci. C'est encore un ensemble disparate de programmes comme auparavant. Il est question de programmes ponctuels et d'accords bilatéraux.

Nous étions satisfaits des deux premières ententes, du fait du cadre qu'elles prévoyaient, mais nous avons besoin d'une loi fédérale pour nous assurer que ce qui est adopté ici comme un programme national de garde d'enfants soit basé sur les principes voulus et offert par des organisations sans but lucratif, et pour veiller à ce que le gouvernement fédéral verse vraiment l'argent nécessaire pour appuyer ce programme.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Madame la Présidente, je vais interpeller mon collègue de Sault Ste. Marie sur les éléments suivants. D'abord, je me réjouis du fait que le NPD ait changé sa position par rapport à la première lecture du projet de loi. En effet, ils sont présentement contre le projet de loi C-23, si j'ai bien compris.

D'ailleurs, les motifs pour lesquels il se dit contre sont très questionnables. En effet, il y a une préoccupation plus centralisatrice de programmes nationaux. À cet égard, ma collègue de Québec a bien fait valoir notre position.

Mon collègue de Sault Ste. Marie soulève le fait qu'ils ont des réserves quant à ce projet de loi parce qu'il faut un cadre et un engagement juridique pour améliorer les services. J'ai tenté de suivre correctement son raisonnement, mais d'une part, je n'ai rien entendu qui allait dans ce sens.

D'autre part, je comprends qu'il ait de la difficulté à trouver comment l'améliorer parce qu'on peut difficilement améliorer quelque chose qui n'est pas pertinent. À cet égard, ce projet de loi n'est pas pertinent. Tout ce que cela tend à faire, c'est institutionnaliser une structure appelée le ministère du Développement social pour pouvoir justement interférer dans des programmes qui n'appartiennent pas au fédéral.

La question est la suivante. Advenant qu'on adopte ce projet de loi, est-ce que mon collègue réalise que c'est une façon de pouvoir, d'une part, créer un guichet unique, ce qui complique encore plus l'accès aux services et, d'autre part, faciliter les coupures dans l'un et l'autre des ministères?

À cet égard, je référerai mon collègue à la page 280 du budget pour qu'il constate qu'en adoptant le budget, il viendrait autoriser le gouvernement à couper 2,4 milliards de dollars seulement dans les programmes touchant l'assurance-emploi. Pourtant, on sait jusqu'à quel point le NPD est préoccupé par ce sujet.

Comment vont-ils faire pour justifier le fait d'avoir autorisé des coupures de 2,4 milliards de dollars à l'assurance-emploi dont il est question à la page 280 du budget?

C'est la même chose en ce qui concerne d'autres dispositions du budget qui prévoient déjà des coupures pour le nouveau ministère du Développement social.

J'aimerais entendre le collègue de Sault Ste. Marie à cet égard.

● (1710)

[Traduction]

M. Tony Martin: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec le député de Chambly—Borduas. Il y a des incohérences et c'est ce que je regarde. J'essaie de trouver au gouvernement fédéral un moyen de mettre un terme à ces incohérences.

Par exemple, sur un front en particulier, nous avons des préoccupations bien réelles, et je sais que le Québec en a également et qu'il accomplit de l'excellent travail sans beaucoup d'appui de la part du gouvernement fédéral. Le Canada est l'un des pays offrant la meilleure protection juridique pour les pauvres et les défavorisés. Avec l'abrogation du Régime d'assistance publique du Canada en 1996, notre pays n'a plus un cadre national pour protéger les droits socio-économiques fondamentaux comme le droit à une aide sociale adéquate pour tous les gens dans le besoin, qui serait comparable aux grandes garanties en matière de santé qui sont offertes au titre de la Loi canadienne sur la santé.

Ainsi, nous cherchons une chose comme la Loi canadienne sur la santé pour ce portefeuille, pour protéger le droit des gens à pouvoir compter sur un niveau de vie décent et pour soutenir les gens lorsqu'ils se retrouvent au chômage, afin qu'ils puissent tirer du fonds les sommes qu'ils y ont versées et joindre ainsi les deux bouts.

Je suis d'accord avec le député. Il y a des incohérences. Si nous pouvions travailler de façon efficace avec le ministre, nous pourrions trouver une façon de réduire les incohérences au sein de ce portefeuille et mettre en place des moyens qui garantiraient aux citoyens qu'ils obtiendraient ce à quoi ils ont droit.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole encore une fois au sujet du projet de loi C-22. J'aimerais rappeler aux députés, en particulier au député de Sault Ste. Marie, qui appuyait ce projet de loi, que cette recommandation a été faite par un comité de la Chambre. Je leur rappelle qu'au terme d'une étude approfondie, le comité a recommandé à la Chambre que le ministère soit scindé. Nous avons tendance à l'oublier — et le rapport du comité avait été unanime.

[Français]

Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de vous parler aujourd'hui du projet de loi C-22, Loi constituant officiellement Développement social Canada, un ministère voué essentiellement au développement social et qui témoigne de la volonté du gouvernement du Canada de renouveler son engagement à l'égard des politiques de développement social.

Développement social Canada centralise, au palier fédéral, la politique sociale de même que l'ensemble des programmes sociaux qui visent à favoriser le renforcement de l'infrastructure sociale du Canada.

[Traduction]

Le ministère du Développement social a une mission. Cette mission, en résumé, consiste à favoriser le bien-être des personnes et des familles ainsi que leur participation pleine et entière à la vie du pays.

J'aimerais aussi rappeler aux députés qui ont déjà pris la parole qu'hier soir, nous avons eu quatre heures pour poser des questions au ministre sur la mission et les activités du ministère.

Initiatives ministérielles

Je pense qu'il est décevant que le NPD ait décidé de se prononcer par la voix de son porte-parole contre cette mesure qui découle directement de la recommandation du comité acceptée par le gouvernement. L'opposition dit toujours que les travaux des comités de la Chambre sont faits en pure perte, mais ces travaux revêtent tout à coup un grand intérêt lorsque ça fait son affaire.

Qu'il s'agisse d'un aîné, d'une personne handicapée, d'une famille, d'un enfant ou encore des besoins du secteur bénévole, le ministère du Développement social est là pour aider les Canadiens à vivre des vies gratifiantes, diversifiées et bien remplies. Je dis toujours que le ministère accompagne les citoyens canadiens de leur naissance à leur mort. Nous touchons toutes les sphères de l'existence humaine dans ce monde.

Le ministère accomplit son mandat par des mesures de sécurité du revenu, des programmes favorisant l'inclusion et la participation, le financement d'organismes qui contribuent au développement social du Canada et des investissements dans les enfants et les familles.

Toutefois, nous voulons aller plus loin, et plus rapidement, sur la voie de l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens grâce à une participation encore plus grande à la société en soulageant la pauvreté, en veillant à ce que chaque enfant puisse avoir un bon départ dans la vie, ce qui est l'objet de l'Initiative de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, et en élargissant les choix à la disposition des Canadiens qui vivent une des périodes de transition de l'existence.

De nombreuses questions sociales transcendent les responsabilités respectives des gouvernements, et il incombe au gouvernement d'avoir une vision nationale. Elle n'est pas partagée par les députés du Bloc. Je le comprends. Étant active en politique au Québec depuis 30 ans, je n'attends pas d'eux qu'ils appuient une vision nationale, leur vision se limitant au Québec. Cela est évident.

Toutefois, je suis un peu déçue que mon collègue du NPD et mes collègues du Parti conservateur ne transcendent pas les situations de partage des compétences dans lesquelles le Bloc, en raison de son mandat, ne donne pas son appui.

Aucun ordre de gouvernement ou segment de la collectivité ne peut, à lui seul, traiter toutes les facettes de ces programmes sociaux. Une réaction efficace suppose que de nombreux intervenants différents agissent de concert, chacun d'eux employant les leviers et les interventions correspondant à leurs ressources, à leurs compétences et à leurs responsabilités gouvernementales.

Je veux répéter que nous avons des rapports de collaboration avec nos collègues des gouvernements provinciaux et territoriaux. C'est comme cela que fonctionne un gouvernement national. Il collabore. Il met ses ressources en commun. Il prend place à la table et tente de trouver des solutions pour les citoyens canadiens, de leur berceau à la mort.

•(1715)

[Français]

C'est ainsi que la vision du ministère s'inscrit dans le cadre de partenariats qui reposent eux-mêmes sur une consultation, une collaboration et un engagement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes communautaires et autres intervenants, de même qu'avec les Canadiens et Canadiennes.

Abordons maintenant le rôle de notre ministère. Au cœur même des responsabilités de Développement social Canada, nous constatons qu'il s'agit d'établir une vision globale de la vie, à partir de laquelle nous pouvons élaborer une réflexion et une orientation stratégique en commençant par le commencement, soit les enfants.

Le ministère indique la voie à suivre et gère le soutien du revenu relativement à l'apprentissage et à la garde de la petite enfance, de même que pour les familles à faible revenu qui ont des enfants, en collaboration avec les provinces et les territoires ainsi que d'autres ministères, de même qu'avec des experts des différentes communautés à la grandeur de ce pays. Il administre également des programmes, notamment la Prestation nationale pour enfants et le Supplément de la Prestation nationale pour enfants.

Nous avons eu l'occasion, hier, de discuter avec nos collègues. Un des partis en cette Chambre a dit que le budget ne contenait rien pour les familles. Voilà une initiative qui est bénéfique aux familles. Cette initiative, dont le financement atteint 10 milliards de dollars par année, vient des députés de ce côté-ci de la Chambre. Le ministère administre également l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Des études ont démontré tous les avantages liés à des programmes d'apprentissage de qualité pour la petite enfance. De nos jours, la garde des jeunes enfants fait partie du quotidien de la majorité des familles au Canada. C'est pour cette raison que celles-ci doivent avoir accès à des services de garde de très grande qualité susceptibles d'offrir à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie.

[Traduction]

Le gouvernement du Canada et Développement social Canada sont donc déterminés à travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour offrir des services d'éducation préscolaire et de garde.

L'essence de notre système est la collaboration avec les provinces et les territoires. Ce système respecte les provinces qui sont disposées à signer des accords bilatéraux qui leur donneront accès aux fonds que nous avons déjà engagés pour qu'elles puissent répondre aux besoins de leurs administrés, des familles et des enfants qui ont besoin de ces services d'éducation préscolaire et de garde.

Je tiens à revenir sur un élément qui a surgi au cours du débat d'hier. Il s'agit ici d'éducation préscolaire et non de simple gardiennage, comme disent les députés de l'opposition. Il s'agit d'un système national d'éducation préscolaire et de garde, non de gardiennage. C'est une nuance très importante.

L'automne dernier, les gouvernements se sont entendus sur les principes fondamentaux des services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, qui doivent être de qualité, d'universalité inclusive, accessibles et axés sur le développement. Toutes les provinces étaient présentes, et elles ont toutes accepté ces principes. Tout le monde sait que nous avons signé cinq accords, et nous continuerons de négocier avec toutes les provinces pour parvenir à un accord. Il ne s'agit pas d'imposer la même formule à toutes les provinces. Elles ont toutes des besoins différents. Elles ont d'autres soucis pour les familles qui habitent dans leur territoire, et la décision leur revient. Nous proposons les ressources et le cadre politique national.

Le dernier budget a confirmé l'engagement du gouvernement du Canada: 5 milliards de dollars sur cinq ans, soit 4,8 milliards pour les provinces et territoires, et 100 millions à l'intention des enfants des Premières nations qui habitent dans les réserves, pour les activités comme la recherche qui favoriseront la responsabilisation.

Nous comprenons, avec nos partenaires des provinces et des territoires, que le soutien fédéral devra se poursuivre après ces premières années. En février, le ministre du Développement social a rencontré les ministres provinciaux et territoriaux des Services sociaux afin de discuter d'une nouvelle politique cadre pour l'éducation préscolaire et les services de garde. Les négociations se poursuivent.

• (1720)

[Français]

De plus, depuis le 29 avril dernier, nous avons conclu cinq ententes de principe fédérales-provinciales visant la mise sur pied d'un programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants qui soit de qualité, soit au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse.

[Traduction]

Étant donné les récentes ententes de principe entre le gouvernement fédéral et les provinces, nous avons confiance que nous pourrions bientôt conclure une initiative nationale qui permettra aux provinces et aux territoires de répondre à leurs besoins précis, de relever les défis qui leur sont propres et de rendre compte à leurs propres citoyens des investissements qu'ils effectuent, une initiative nationale qui appuiera l'élaboration d'un système d'éducation préscolaire et de garderies de qualité pour les jeunes enfants et les familles de part et d'autre du Canada.

Nous savons que les personnes handicapées peuvent contribuer à la société et chercher l'occasion de devenir plus autonomes et de faire leurs propres choix.

[Français]

Développement social Canada travaille donc à supprimer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de contribuer à la vie active au travail, à l'école et au sein de la collectivité. De plus, il constate qu'à l'instar d'une plus grande sensibilisation aux questions concernant les personnes handicapées, dans la foulée de vieillissement de la population, le nombre de personnes aux prises avec un handicap est à la hausse.

Il y a vingt ans, la Charte canadienne des droits et libertés a permis aux personnes handicapées de faire des gains appréciables. Nous devons maintenant nous assurer d'avoir en mains des outils et les programmes appropriés, en plus de nouer des rapports intergouvernementaux harmonieux pour poursuivre sur cette lancée.

Le gouvernement fédéral a récemment affecté des crédits supplémentaires aux Ententes sur le développement du marché du travail pour les personnes handicapées, dont il partage le coût avec les provinces, pour appuyer les programmes d'emploi destinés aux personnes handicapées.

Le gouvernement du Canada a également annoncé d'importantes modifications fiscales dans son premier budget pour que le régime fiscal soit plus juste et équitable envers les personnes handicapées et leurs familles. Ces modifications sont de l'ordre de 107 millions de dollars en 2005-2006 et atteindront 122 millions de dollars d'ici 2009-2010 sous forme de crédits visant à favoriser l'intégration et la participation des personnes handicapées.

[Traduction]

Développement social Canada se penche aussi sur la vie des personnes âgées. À titre de ministre responsable des personnes âgées, Développement social Canada veut veiller à ce que les personnes âgées au Canada se sentent encore utiles et vivent en toute dignité.

Initiatives ministérielles

Dans 20 ans, un Canadien sur cinq sera âgé et voudra jouer un rôle actif dans la société canadienne, participer dans la communauté et profiter d'un système de revenu de retraite qui lui permette de maintenir une bonne qualité de vie.

Développement social Canada veille à ce que les plus démunis, ainsi que leurs familles et enfants, reçoivent un revenu de base grâce à des pensions, des prestations et des mesures de soutien. Le dernier budget fait état d'une augmentation de 7 p. 100 du Supplément de revenu garanti, de l'allocation et de l'allocation au survivant, augmentation qui permettra à des milliers de personnes âgées de disposer de plus d'argent. On devrait investir au cours des cinq prochaines années 2,7 milliards de dollars d'argent frais.

Tout comme les autres députés, je cherche toujours à vérifier que toutes les personnes âgées admissibles au supplément le reçoivent. J'y veille régulièrement quand je vais voir les groupes de personnes âgées. C'est un de nos collègues bloquistes qui a soulevé cet argument important. C'est notre responsabilité, ainsi que celle de Développement social Canada. Nous devons continuer de veiller à ce que toutes les personnes âgées aient accès à cette aide financière.

Nous voulons aussi faire en sorte que les aînés puissent mettre leurs talents à profit et continuer d'apporter à leur communauté la contribution qu'ils ont toujours apportée.

L'automne dernier, le ministère a lancé le programme Nouveaux Horizons en vue d'appuyer une gamme de projets communautaires permettant aux aînés de demeurer actifs et de participer à la vie communautaire. Ce programme est devenu très populaire en peu de temps, si bien que nous en augmentons graduellement le financement annuel, qui atteindra 25 millions de dollars. J'ai été privilégiée, car c'est dans ma circonscription que le ministre du Développement social a fait cette annonce.

Il y a deux projets dans Ahuntsic, la circonscription que je représente. Le premier, un projet très intéressant et très innovateur, est la création d'un site web interactif entre les enfants qui ont besoin d'aide pour faire leurs devoirs et les aînés qui sont prêts à les aider. Cet échange se fait jusqu'en Argentine et au Brésil. Telle est la beauté d'Internet. Telle est la beauté de l'ère nouvelle. La technologie est un outil qui peut servir à communiquer avec les enfants non seulement du Canada, mais de l'étranger et même du monde entier. La demande pour ce site web est en croissance. On espère que cette organisation, qui se trouve à avoir ses racines dans ma circonscription, prendra de l'ampleur et suscitera la participation d'autres aînés aux quatre coins du Canada.

• (1725)

[Français]

Le budget a aussi annoncé la création d'un nouveau Secrétariat national pour les aînés au sein de Développement social Canada.

[Traduction]

Je me permets de signaler que l'idée du projet en question est venue de ce côté-ci de la Chambre, des collègues de mon caucus. Deux groupes de travail ont formulé des recommandations dans le sens de ce projet et aussi de la mise sur pied du secrétariat. Je tiens à les en remercier. Voilà un autre exemple qui montre comment des idées sur la manière d'aider les Canadiens peuvent surgir au sein d'un comité de la Chambre ou d'un groupe de travail mis sur pied par ce côté-ci de la Chambre.

Initiatives ministérielles

[Français]

Les problèmes des personnes âgées interpellent de nombreux ministères fédéraux et tous les ordres de gouvernement. Le moment est venu d'élaborer une approche coordonnée vis-à-vis des aînés pour s'assurer que tous les efforts mis en avant serviront à répondre aux besoins actuels et futurs des personnes âgées. En collaboration avec ses partenaires des secteurs public et privé, le Secrétariat national pour les aînés doit s'assurer que ce travail de coordination et d'harmonisation se fera.

Développement social Canada examine aussi les rôles des aidants naturels au sein de la société, soit ces familles qui ont de jeunes enfants, mais qui s'occupent également de conjoints et de grands-parents vieillissants. Ainsi qu'il est indiqué dans le discours du Trône, le gouvernement est déterminé à améliorer l'aide fiscale actuelle et à procéder à des consultations dans l'ensemble du pays concernant d'autres initiatives. Par exemple, le gouvernement du Canada augmente l'aide qu'il accorde aux aidants naturels en multipliant par deux, pour atteindre 10 000 \$, le montant des frais médicaux et d'invalidité que ces derniers pourront dorénavant déduire au titre d'un parent à charge.

[Traduction]

Développement social Canada s'intéresse également au secteur bénévole canadien qui repose sur la participation de 19 millions de personnes. Le ministère appuie les besoins en termes de capacité des organisations canadiennes bénévoles et sans but lucratif. Ces organisations font une telle différence dans la vie des Canadiens et dans les collectivités.

Comme le ministère reconnaît cette immense contribution, il envisage d'accroître la capacité du secteur de façon à lui permettre de relever les défis de l'avenir. Développement social Canada travaillera en partenariat avec d'autres ministères fédéraux pour favoriser l'économie sociale au Canada.

Avant de poursuivre, je veux rendre hommage à tous les bénévoles, particulièrement à ceux de la circonscription d'Ahuntsic. Je suis persuadée que l'ensemble des députés conviennent que les bénévoles sont les héros méconnus de notre pays car ils consacrent leur temps et leurs talents uniquement pour que leurs concitoyens puissent en profiter. Je tiens à les remercier, comme je le fais chaque année au cours de la Semaine nationale de l'action bénévole, à l'occasion d'un petit déjeuner où je prends la peine de remercier personnellement tous les bénévoles d'Ahuntsic parce que leur contribution améliore notre circonscription.

Madame la Présidente, le temps file, mais j'aurais encore tellement de choses à dire sur l'économie sociale, même si j'en ai un peu parlé hier. Permettez-moi de souligner la grandeur de l'économie sociale; des héros méconnus accomplissent des merveilles pour libérer certains de leurs concitoyens de la dépendance de l'État et pour les faire participer à l'économie. Hier, au cours de notre débat de quatre heures, j'ai eu l'occasion de parler de l'économie sociale et de féliciter les intervenants qui ont collaboré avec moi à la table ronde nationale.

En conclusion, j'espère que les députés appuieront cette mesure législative. J'ose espérer qu'ils tiendront compte du fait qu'elle découle d'un rapport de comité. Le Comité permanent du développement des ressources humaines et du développement des compétences a recommandé, au cours de la législature précédente, de séparer le développement social des ressources humaines. À la Chambre, les députés déplorent sans cesse le fait que le gouvernement ne donne pas suite aux rapports et aux recommandations qu'ils contiennent. Voici un exemple parfait: cette initiative vient du comité et j'estime que nous devrions tous l'appuyer.

● (1730)

[Français]

LOI SUR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 mai, de la motion portant que le projet de loi C-9, Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, soit lu pour la troisième fois et adopté; et que cette question soit maintenant mise aux voix.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le mardi 31 mai, la Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés.

Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant fait entendre :

● (1750)

[Traduction]

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 31 mai, la question préalable inscrite au nom du député d'Honoré-Mercier, relativement à la motion présentée en troisième lecture du projet de loi C-9 est réputée adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Par conséquent, le prochain vote porte sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (1800)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 92)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Allison
Angus
Bagnell
Bakopanos

Ablonczy
Alcock
Ambrose
Augustine
Bains
Batters

Beaumier
Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Breitkreuz
Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)
Carr
Carroll
Catterall
Chan
Christopherson
Comartin
Cotler
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cummins
D'Amours
Day
DeVillers
Dhalla
Dosanjh
Drouin
Duncan
Emerson
Eyking
Fitzpatrick
Folco
Forseth
Fry
Galloway
Godfrey
Goldring
Goodyear
Graham
Guarnieri
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Hubbard
Jean
Johnston
Kadis
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Khan
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lastewka
Layton
Lee
Lukowski
Lunney
MacKay (Central Nova)
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Menzies
Miller
Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Murphy
Neville
O'Brien
Obhrai
Owen
Pallister
Patry
Peterson
Phinney
Poilievre
Prentice
Proulx
Ratansi
Regan
Reynolds
Ritz
Rodriguez
Saada
Savoy
Scheer

Bell
Benoit
Blaikie
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Brisson
Brown (Oakville)
Byrne
Carrie
Casey
Chamberlain
Chong
Coderre
Comuzzi
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
Cuzner
Davies
Desjarlais
Devolin
Dion
Doyle
Dryden
Easter
Epp
Finley
Fletcher
Fontana
Frulla
Gallant
Godbout
Godin
Goodale
Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Harris
Hearn
Hill
Holland
Jaffier
Jennings
Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lapierre (Outremont)
Lauzon
LeBlanc
Longfield
Lunn
MacAulay
MacKenzie
Malhi
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Merrifield
Mills
Mitchell

Myers
Nicholson
O'Connor
Oda
Pacetti
Parrish
Penson
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers
Preston
Rajotte
Redman
Reid
Richardson
Robillard
Rota
Savage
Scarpaleggia
Schellenberger

Les crédits

Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Sgro
Silva
Simms
Smith (Pontiac)
Solberg
St. Amand
Steckle
Stoffèr
Szabo
Temelkovski
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Tonks
Trost
Ur
Valley
Vellacott
Wappel
Wasylycia-Leis
Wilfert
Wrzesnewskyj

Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
St. Denis
Stinson
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)
Toews
Torsney
Tweed
Valeri
Van Loan
Volpe
Warawa
Watson
Williams
Yelich — 232

CONTRE

Députés

André
Bellavance
Bigras
Boire
Bouchard
Brunelle
Carrier
Côté
Demers
Desrochers
Faille
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gauthier
Guimond
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lemay
Lévesque
Marceau
Paquette
Picard (Drummond)
Roy
Simard (Beauport—Limouilou)
Vincent — 47

Bachand
Bergeron
Blais
Bonsant
Bourgeois
Cardin
Cleary
Crête
Deschamps
Duceppe
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Guay
Kotto
Lalonde
Lavallée
Lessard
Loubier
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Perron
Poirier-Rivard
Sauvageau
St-Hilaire

PAIRÉS

Députés

Barnes
Boulianne
Clavet
Gaudet
Paradis
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Zed — 12

Bélanger
Bulte
Efford
Ménard (Hochelaga)
Plamondon

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Traduction]

LES CRÉDITS

MOTION D'OPPOSITION—LA COMMISSION GOMERY

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 31 mai, de la motion.

Les crédits

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Saanich—Gulf Islands concernant les crédits.

● (1810)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 93)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Carrie	Casey
Chong	Cummins
Day	Devolin
Doyle	Duncan
Epp	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forsyth	Gallant
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis	Hanger
Harper	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mark
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Pallister	Penson
Poillievre	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Warawa	Watson
Williams	Yelich — 92

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Augustine
Bachand	Bagnell
Bains	Bakopanos
Beaumier	Bell
Bellavance	Bennett
Bergeron	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blais	Blondin-Andrew
Boire	Boivin
Bonin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boudria	Bourgeois
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brunelle	Byrne
Cardin	Carr
Carrier	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson

Cleary	Coderre
Comartin	Comuzzi
Côté	Cotler
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Duceppe
Easter	Emerson
Eyking	Failla
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Galloway
Gauthier	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Guay
Guimond	Holland
Hubbard	Iano
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kotto	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Outremont)
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lastewka
Lavallée	Layton
LeBlanc	Lee
Lemay	Lessard
Lévesque	Longfield
Loubier	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marceau
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
O'Brien	Owen
Pacetti	Paquette
Parrish	Patry
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Roy
Saada	Sauvageau
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Beauport—Limoilou)
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St-Hilaire
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stoffer
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Vincent	Volpe
Wappel	Wasylcia-Leis
Wilfert	Wrzesnewskyj — 192

PAIRÉS

Députés

Barnes	Bélangier
Boulianne	Bulte
Clavet	Efford
Gaudet	Ménard (Hochelaga)
Paradis	Plamondon
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Zed— 12	

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[Traduction]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 mai, de la motion: Que le projet de loi C-23, Loi constituant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et modifiant et abrogeant certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-23.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, et qu'il soit indiqué que les députés libéraux ont voté oui, à l'exception de ceux qui voudraient voter autrement.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

• (1815)

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur votent en faveur de la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les collègues du Bloc québécois votent contre cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent contre cette motion.

[Traduction]

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, je vote contre la motion.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 94)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Augustine
Bagnell	Bains
Bakopanos	Batters
Beaumier	Bell
Bennett	Benoit
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria

Bradshaw
Brison
Brown (Leeds—Grenville)
Carr
Carroll
Catterall
Chan
Coderre
Cotler
Cummins
D'Amours
DeVillers
Dhalla
Dosanjh
Drouin
Duncan
Emerson
Eyking
Fitzpatrick
Folco
Forsyth
Fry
Galloway
Godfrey
Goodale
Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Hubbard
Jaffer
Jennings
Kadis
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Khan
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lastewka
LeBlanc
Longfield
Lunn
MacAulay
MacKenzie
Malhi
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Merrifield
Mills
Mitchell
Moore (Fundy Royal)
Myers
Nicholson
O'Connor
Oda
Pacetti
Parrish
Penson
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers
Preston
Rajotte
Redman
Reid
Richardson
Robillard
Rota
Savage
Scarpaleggia
Schellenberger

Les crédits

Breitreuz
Brown (Oakville)
Byrne
Carrie
Casey
Chamberlain
Chong
Comuzzi
Cullen (Etobicoke North)
Cuzner
Day
Devolin
Dion
Doyle
Dryden
Easter
Epp
Finley
Fletcher
Fontana
Frulla
Gallant
Godbout
Goldring
Goodyear
Graham
Guarnieri
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Holland
Ianno
Jean
Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lapierre (Outremont)
Lauzon
Lee
Lukiwski
Lunney
MacKay (Central Nova)
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Menzies
Miller
Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Murphy
Neville
O'Brien
Obhrai
Owen
Pallister
Patry
Peterson
Phinney
Poilievre
Prentice
Proulx
Ratansi
Regan
Reynolds
Ritz
Rodriguez
Saada
Savoy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)

Initiatives parlementaires

Scott	Sgro
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Skelton
Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stinson
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson	Toews
Tonks	Torsney
Trost	Tweed
Ur	Valeri
Valley	Van Loan
Vellacott	Volpe
Wappel	Warawa
Watson	Wilfert
Williams	Wrzesnewskyj
Yelich — 217	

CONTRE

Députés

André	Angus
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blaikie	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Bourgeois
Broadbent	Brunelle
Cardin	Carrier
Christopherson	Cleary
Comartin	Côté
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Davies
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
Duceppe	Faille
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gauthier
Godin	Guay
Guimond	Julian
Kotto	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Paquette	Perron
Picard (Drummond)	Poirier-Rivard
Roy	Sauvageau
Siksay	Simard (Beauport—Limoulo)
St-Hilaire	Stoffer
Thompson (Wild Rose)	Vincent
Wasylcia-Leis — 67	

PAIRÉS

Députés

Barnes	Bélangier
Boulianne	Bulte
Clavet	Efford
Gaudet	Ménard (Hochelaga)
Paradis	Plamondon
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Zed — 12	

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

[Traduction]

Comme il est 18 h 16, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre en place, dans le respect des accords internationaux, une politique d'aide aux industries du textile et du vêtement afin de permettre aux intervenants de relever le défi de la compétition mondiale, notamment par l'élargissement à ces deux secteurs du programme Partenariat technologique Canada.

— Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir porter devant la Chambre aujourd'hui le débat sur la motion que j'ai proposée. D'ailleurs, celle-ci devrait être améliorée par un amendement qui sera bientôt présenté.

On sait qu'en décembre dernier, à la suite de la fermeture des usines de Huntingdon, le gouvernement fédéral a déposé en catastrophe un plan d'aide à l'industrie du textile, mais un plan tronqué. En effet, ce dernier proposait quelques mesures, mais elles n'ont pas obtenu les résultats souhaités depuis ce temps. À preuve, 4 000 emplois ont été perdus dans ce secteur au Canada depuis janvier 2005. Si le gouvernement fédéral avait agi correctement, on pourrait reprendre l'offensive, aller de l'avant et permettre aux industries du textile et du vêtement d'atteindre des résultats intéressants. Ce sont deux industries jouissant d'un avenir intéressant si l'on s'en occupe adéquatement.

Lorsque j'ai présenté cette motion cet après-midi en conférence de presse, j'étais très heureux d'avoir l'appui, par exemple, de Mme Aristéo, directrice du Conseil du Québec du syndicat Unis-Unite-Here et vice-présidente de la FTQ, de M. Atim Leon-Germain, chargé de projet au Centre international de solidarité ouvrière, et, par l'entremise d'un communiqué, de Mme Émilie Guindi, directrice de l'Association des entrepreneurs en couture du Québec, en plus de la présence de représentants de l'Institut canadien des textiles. Ceux-ci ont assisté à la conférence. Ils n'appuyaient pas nécessairement l'ensemble de la motion, mais ils souhaitaient que des éléments de cette motion aillent de l'avant le plus tôt possible.

Le premier constat que l'on doit faire, c'est que les industries canadiennes du textile et du vêtement sont deux secteurs ayant primordialement besoin qu'on leur assure un marché. Ce marché a été transformé complètement par la fin des accords internationaux qui assuraient un certain protectionnisme à chacun des pays. Depuis le 1^{er} janvier 2005, nous sommes en libre-échange presque total à l'échelle mondiale. Nous avons à faire face à la nouvelle réalité de l'arrivée sur notre marché d'importations considérables provenant de la Chine, à la compétition des autres pays et à la fermeture du marché américain depuis quelques années.

Il faut pouvoir mettre en place des mesures qui permettront d'améliorer l'accès au marché. La première mesure que propose notre plan intégré est de permettre l'entrée sans droits de douanes de vêtements confectionnés à l'étranger à partir de textiles d'origine canadienne. Qu'on le croit ou non, présentement, lorsqu'un vêtement est fabriqué à l'étranger à l'aide de tissus canadiens et qu'il revient au pays comme vêtement confectionné, les producteurs doivent payer des droits de douanes sur l'entrée de ce produit. On sait pourtant que ces produits sont réalisés à partir de tissus canadiens. C'est un droit de douane qui ne devrait plus s'appliquer. Cela permettrait de créer de l'emploi dans le secteur du textile, sans couper d'emplois dans le secteur du vêtement, puisque ces vêtements sont confectionnés à l'extérieur. C'est donc là une première mesure visant à donner de l'oxygène au marché du textile.

Initiatives parlementaires

Ensuite, notre plan propose d'imposer des règles d'origine plus strictes aux pays les moins avancés. Souvenons-nous que, il y a quelques années, on a dit vouloir faciliter le développement économique dans les pays les moins avancés, en leur permettant d'entrer sur nos marchés sans payer de droits de douanes. Par contre, nous avons ouvert la porte de façon très large. Par conséquent, aujourd'hui, sont exempts des droits de douanes non seulement les produits des pays très pauvres qui ne font qu'une infime partie du travail sur le vêtement importé au Canada, mais aussi ceux de tous les autres pays où l'on a fabriqué une autre partie du vêtement. Il arrive régulièrement maintenant qu'un vêtement subisse trois ou quatre transformations dans autant de pays différents. On se sert des pays moins avancés sur le plan économique comme porte d'entrée sur le marché canadien. Ce faisant, on crée une compétition indue pour la production interne. C'est donc là une deuxième façon d'ouvrir le marché.

Comme troisième mesure, ainsi que le Protocole d'accession de la Chine à l'OMC le permet, nous souhaitons instaurer des quotas sur les importations chinoises. Il ne s'agit pas d'une mesure protectionniste à long terme, mais d'une mesure prévue dans l'accord ayant permis à la Chine d'adhérer à l'OMC. Les Chinois ont négocié cette entente de façon très serrée. Ils ont gagné plusieurs avantages. Pour notre part, nous avons aussi gagné des avantages d'accès à leurs marchés. Quelques mesures ont été mises en place pour assurer la protection lors d'un envahissement important. Depuis janvier, les importations chinoises au Canada se sont accrues de 29 p. 100.

• (1820)

C'est donc un phénomène qui est très présent et qui mérite qu'on puisse le circonscrire. Il faut être capable de trouver une façon de gérer cette situation pour minimiser les effets négatifs sur notre industrie.

Effectivement, sur les 4 000 emplois disparus depuis janvier, un certain nombre sont liés à ces importations. Le message envoyé pour les mois et les années à venir, c'est que présentement, il n'y a pas de règles gouvernementales pour atténuer l'impact de l'arrivée de ces importations chinoises. Il faudrait une période pour s'ajuster. Pourtant, un moyen existe. Les Européens et les Américains ont envisagé de l'utiliser. Au Canada, pour l'instant en tout cas, on n'a pas eu de nouvelles à l'effet qu'on voulait l'utiliser. Encore là, c'est une façon d'assurer un marché.

Les industries du textile et du vêtement ne sont pas des industries du passé. Elles sont d'aujourd'hui et de demain et méritent qu'on les encourage à avoir des marchés.

Les intervenants dans ces secteurs nous demandent régulièrement d'avoir la chance d'accéder à des marchés et disent qu'ils auront la compétitivité et l'originalité nécessaires de même que la créativité pour entrer sur ces marchés. C'est en ce sens que ces mesures sont mises de l'avant au sein du plan intégré que je propose pour adoption par la Chambre des communes.

Le gouvernement libéral, au mois de décembre dernier, a fait l'annonce des trois mesures qu'il mettait de l'avant. Cependant, il manque beaucoup d'éléments pour avoir vraiment un effet systémique pour relancer les deux secteurs et surtout les sécuriser sur l'avenir qu'on veut leur donner.

Par la suite, une autre mesure a été proposée, entre autres par le Centre international de solidarité ouvrière. Il s'agit d'imposer un étiquetage détaillé permettant aux consommateurs de retracer la provenance des produits qu'ils achètent. En effet, le consommateur peut voter quand il fait des achats. Il peut décider d'encourager l'économie québécoise ou canadienne plutôt qu'une autre. Pour faire

cela, il faut qu'il sache quel est le vêtement devant lui, à quelle place il a été fabriqué et à partir de quels éléments.

Quand on achète des bouteilles de vin, on sait quasiment de quelle partie de la Terre elles proviennent; de la France, de telle région, de tel département et ainsi de suite. Pour les vêtements, on n'a pas ce type d'informations. On m'a même expliqué la chose suivante. Présentement, l'étiquetage fait que sur un habit comme celui que je porte, on retrouvera l'inscription « Fabriqué au Canada ». Toutefois, si l'habit dans sa forme finale est fabriqué au Canada, on ne sait pas d'où viennent les tissus. A-t-on effectivement utilisé des tissus canadiens? Ce genre d'informations ne fait pas en sorte que le consommateur doit obligatoirement faire l'achat de ce vêtement, mais cela l'informe que s'il le fait, il encourage l'économie québécoise, l'économie canadienne.

C'est donc une des mesures qui nous apparaît importante dans le plan que nous mettons de l'avant.

Ensuite, l'autre type de mesures, c'est d'assurer la continuité de la modernisation dans les secteurs du vêtement et du textile qui pourraient stimuler à la fois la recherche et le développement de même que la création. Je sais qu'il y a eu des expériences pilotes dans ce secteur, mais il serait important que cela soit élargi et qu'on s'assure qu'on donne vraiment un coup de main supplémentaire.

On nous dit que Montréal est un centre particulier parce qu'on y fait en même temps de la création et de la confection. Il faudrait tabler sur cet avantage, aller de l'avant et donner des avantages additionnels. Le gouvernement fédéral, au cours des 10 ou 15 dernières années, a mis beaucoup d'argent et d'investissements dans le domaine de la nouvelle économie. Maintenant, avec l'entrée en vigueur des nouvelles règles en termes de commerce international, des secteurs traditionnels méritent le même type d'aide. On l'a vu au niveau de l'industrie automobile et également au niveau de l'industrie de l'aéronautique dans la région de Montréal. On souhaiterait que dans ces secteurs, il puisse aussi y avoir de l'aide de ce type.

On voudrait aussi négocier l'adhésion du Canada aux accords signés entre les États-Unis et les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Quant à moi, c'est peut-être la règle la plus importante sur l'élargissement des marchés. En effet, entre le moment où le libre-échange a été adopté et l'année 2000, il y a eu une progression fantastique dans le domaine du textile par l'accès qu'on avait au marché américain.

Autour des années 2000, les Américains ont adopté des lois et ont signé des ententes avec des pays des Caraïbes. Maintenant, le textile américain, qui sert à la fabrication de vêtements dans les Caraïbes, peut revenir sur le marché américain. Ce n'est pas la même chose s'il n'y a pas de textile américain dans le produit.

Cela a tout de suite fermé une partie importante du marché aux textiles du Canada, venant quasiment en contradiction avec l'Accord de libre-échange. Cela ne se fait peut-être pas au niveau de la lettre, mais dans la pratique, cela a fait qu'un marché ouvert qu'on avait créé a été refermé, au bénéfice des entreprises américaines et des pays des Caraïbes.

Nous souhaitons que le gouvernement fédéral aille de l'avant. Il faut qu'après la rencontre tenue entre les trois chefs d'État, soit entre le premier ministre du Canada et les présidents des États-Unis et du Mexique, il y ait des suites pour s'assurer que les trois pays pourront avoir accès à ce type de programmes.

Initiatives parlementaires

● (1825)

De cette façon, si on produit des textiles canadiens qui peuvent, en bout de ligne, être finalisés en produits ou en vêtements dans un pays des Caraïbes, lorsqu'ils reviennent sur le marché nord-américain, ils pourraient entrer aux États-Unis, car les États-Unis demeurent un des marchés les plus importants.

Dans notre plan, il ne faut pas oublier non plus les gens qui sont et seront malheureusement les victimes de la situation actuelle. C'est particulièrement dans l'industrie du vêtement que cette réalité est vécue. En effet, il y a des entreprises dans le secteur du vêtement qui passent très bien à travers la crise en ayant pour cibles des créneaux de marché très précis. On a constaté des succès de ce côté-là. Cependant, c'est toujours autour de deux ou trois outils particuliers, soit la proximité du marché américain et le fait de s'ajuster rapidement aux besoins des commandes. Ces éléments existent, mais il y a des gens qui ne passent pas à côté.

Je pense à tous les travailleurs et travailleuses dans le domaine de la sous-traitance. On a pu le voir systématiquement depuis quelques années, notamment dans l'industrie du jean. Dans ma région, à Saint-Pamphile, une entreprise en a été la victime de façon draconienne. Les Industries Troie étaient composés de gens qui travaillaient fort. Il avaient une bonne équipe de gestion et de bonnes couturières professionnelles qui faisaient de la sous-traitance pour les producteurs de la région de Montréal.

Toutefois, lorsque la compétition visant à faire réaliser ces produits en Chine s'est présentée, en sous-traitance et à un moindre coût de façon extraordinaire, il n'y avait plus de compétition possible. Maintenant, on a 180 couturières professionnelles qui sont en chômage, dont un certain nombre sont plus âgées. Le gouvernement fédéral n'a réagi d'aucune façon pour permettre à ces gens d'avoir les bénéfices d'un programme d'aide aux travailleurs âgés, comme cela existait jusqu'en 1995. Ce programme permettait aux travailleurs âgés en chômage d'avoir un pont pour se rendre jusqu'à la Régie des rentes du Québec, jusqu'à leur pension de vieillesse. On doit cela à ces gens-là.

Il faut leur assurer un revenu, car ils ont travaillé pendant 15, 20, 25, 30 ou 35 ans. Ils ont payé des impôts dans des emplois qui duraient souvent toute l'année, mais qui n'étaient pas très bien rémunérés. Ces gens avaient le coeur à l'ouvrage. Lorsqu'ils terminent, on leur dit qu'ils retireront 35, 40 ou 45 semaines d'assurance-emploi. Après cela, c'est fini. Je pense qu'il n'y a pas eu de retour de balancier suffisant pour permettre à ces travailleurs et ces travailleuses en chômage d'avoir un revenu décent afin de se rendre jusqu'à leur pension de vieillesse.

C'est un élément qui n'est pas de nature à créer des marchés, mais de s'assurer que la main-d'oeuvre qui a travaillé dans ce secteur pourra aller vers d'autres possibilités d'emplois ou vers une retraite, et ce, sans avoir à vivre une période inacceptable en termes de pertes de revenus.

On parle de gens qui sont souvent le deuxième revenu de la famille. Lorsqu'un emploi est perdu — cet exemple existe chez moi —, c'est souvent des femmes qui gagnent huit ou neuf dollars de l'heure. On leur offre un même emploi à 50 km de chez elles à neuf dollars de l'heure. Cela ne vaut même plus la peine d'y penser; cela n'est rentable. Il faut vraiment avoir des mesures qui permettent d'aider ces gens-là à se trouver un autre emploi. Lorsque cela n'est pas possible, il faut établir un programme d'aide pour les travailleurs et travailleuses plus âgés afin que l'on puisse aller de l'avant.

En terminant, je souhaite, par le débat que j'ouvre ce soir, m'assurer que le gouvernement fédéral ira de l'avant avec un nombre

de mesures additionnelles pour permettre vraiment à l'industrie du textile et l'industrie du vêtement de s'ajuster aux nouvelles réalités du marché. Si on réussit à faire accepter par le gouvernement fédéral trois, quatre ou cinq de ces mesures, je pense que le résultat serait probant. Il ne faut pas se contenter des programmes actuels. Le programme CANtex, c'est un peu comme lorsqu'on se sent un peu coupable: on va de l'avant afin de compenser pour une faiblesse que l'on présente. Cependant, on ne règle rien. Il n'y a pas suffisamment d'argent dans le programme. Ce n'est pas seulement cette forme de programme dont on a besoin. On a besoin d'un système qui ouvre les marchés.

C'est ce que je propose dans la motion que j'ai déposée. C'est un système qui permettra aussi aux travailleurs, qui sont obligés de quitter le marché du travail, d'être traités décentement.

Si, dans cette Chambre, on ne parvient pas à un accord sur l'ensemble des moyens, j'espère que l'on pourra échanger pendant la présente heure de débats et la prochaine. De cette façon, on aura une action du gouvernement fédéral qui sera beaucoup plus agressive et, en fin de compte, beaucoup plus concluante. Du moins, espérons-le!

● (1830)

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup de son excellent travail dans le dossier du textile, ainsi que pour cette motion.

J'aimerais savoir comment cette motion aura-t-elle pu sauver la perte de 1 000 emplois dans l'industrie du textile dans mon comté de Beauharnois—Salaberry? Je veux parler des 850 emplois de la Cleyn & Tinker à Huntingdon, ainsi que des 150 emplois de la Huntingdon Mills et de la compagnie Ormspun.

Je veux savoir comment le gouvernement aurait pu protéger ce marché du textile, compte tenu qu'il n'y a rien qui indique pratiquement, dans les vêtements qu'on achète, la provenance des tissus.

● (1835)

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je voudrais souligner le travail qu'il fait depuis que cette annonce de la fermeture des usines d'Huntingdon a été faite, malheureusement.

La réponse à sa question réside dans le fait que le gouvernement canadien, comme tous les autres gouvernements du monde, savait que les nouvelles règles du marché seraient en vigueur en janvier 2005. On savait déjà depuis plusieurs années qu'il faudrait changer la façon de faire. L'erreur a été de ne pas s'y préparer suffisamment et de ne pas envoyer de messages clairs aux intervenants industriels, à savoir que le gouvernement canadien était là pour leur assurer l'accès à ce nouveau marché.

J'ai revu tous les travaux des différents comités concernant le commerce international et l'industrie. Un comité a aussi été créé par le ministère il y a quelques années. Le gouvernement s'est caché derrière le fait que l'on réussissait difficilement à obtenir une entente entre les gens de l'industrie du textile et ceux de l'industrie du vêtement. Il a plutôt dit que quand ces intervenants se seraient entendus, il mettrait en vigueur ce qu'ils souhaiteraient.

Initiatives parlementaires

Cela a pris beaucoup de temps et n'a pas été facile. Ce ne sont pas les mêmes secteurs industriels et, souvent, ils ont des intérêts différents. Toutefois, en conséquence, les employeurs, à Huntingdon, ont reçu le message à savoir que l'on ne changerait rien au Canada, qu'ils devaient se débrouiller avec ce qui existait, et qu'à la limite, on aurait pu leur donner un petit peu d'argent par le truchement des programmes CANtex ou PICTV qui visent à moderniser un peu les entreprises. Cependant, il n'y avait pas là de sommes importantes et, surtout, il n'y avait pas d'indications qu'il y aurait là un marché.

Par exemple, en ce qui concerne l'ALENA, si l'on avait confirmé depuis cinq ans que, compte tenu de la décision des Américains de recréer des accords bilatéraux avec les Caraïbes, le Canada ferait des efforts et des représentations et dirait aux Américains qu'il veut être intégré dans ces choses, les employeurs auraient pensé que le marché américain risquait de rester ouvert pour eux. Ils auraient pu investir et s'assurer d'être le plus moderne possible pour essayer de garder leur place sur le marché. Comme il n'y a pas eu d'indications de la sorte — il y a peut-être eu diminution des investissements et aussi de l'intérêt —, ils ont décidé de fermer les portes des usines au moment où cela faisait moins mal financièrement.

Voilà malheureusement devant quoi nous sommes aujourd'hui. L'autre constat qui est très problématique, c'est le fait que l'on n'a pas mis en place de programmes pour les travailleurs âgés. Depuis plusieurs années, des gens savaient que cette épée de Damoclès était suspendue au-dessus de leur tête, et le gouvernement fédéral n'a pas réagi. La première réaction a eu lieu au mois de décembre, le lendemain de la fermeture des usines à Huntingdon. C'est ce qui n'a pas de sens.

On aurait dû être proactifs depuis trois ou cinq ans et mettre en avant des programmes. Cependant, il n'y avait rien. Le lendemain des fermetures d'usine à Huntingdon, on a annoncé quelques mesures, soit un saupoudrage. Jusqu'à maintenant, cela n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés. On souhaite donc que le gouvernement fédéral change de vitesse, d'allure, et reprenne l'offensive pour permettre aux industries du textile et du vêtement de prendre leur place.

Cela ne corrigera malheureusement pas la réalité vécue par les gens de Huntingdon, mais souhaitons que l'on pourra au moins tirer une leçon de cette triste expérience.

J'invite mon collègue à continuer le travail qu'il fait pour la défense des gens aux prises avec ces terribles situations. J'espère que nous aurons la sympathie et l'empathie nécessaires, ici, pour faire en sorte qu'il y ait effectivement un programme d'aide pour les travailleurs âgés, afin de venir en aide à ces gens qui, dans 30 ou 40 semaines, ne bénéficieront plus de prestations d'assurance-emploi.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends à nouveau la parole au nom des industries du textile et du vêtement. D'ailleurs, d'autres députés et moi-même avons appuyé ces industries au fil des années, et nous continuons à le faire en participant au débat de la motion M-164.

À titre de députée fédérale d'Ahuntsic, une circonscription où siégeait — pas maintenant malheureusement — un nombre important de manufacturiers de vêtements et de textile, j'ai eu l'occasion très souvent de rencontrer et de m'entretenir avec les entrepreneurs de mon comté pour discuter et m'informer des difficultés et obstacles auxquels ces industries font face.

Laissez-moi vous dire que je n'appuie pas cette liste d'amendements à la motion originale. Cependant, je voudrais parler en faveur

de la motion originale que j'appuie et qui vise l'établissement, conformément aux attentes internationales, d'une politique d'aide à l'intention des industries du textile et du vêtement pour permettre à ces industries de soutenir la concurrence mondiale.

Comme mes collègues le savent, les industries canadiennes du textile et du vêtement demeurent d'importantes sources de revenu d'activité économique au Canada. Concentrée dans les principaux centres urbains, comme Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, l'industrie du vêtement représente un employeur important pour les néo-Canadiens.

Ma mère et mes tantes sont arrivées de la Grèce, mon pays d'origine, et ont travaillé dans ces usines. L'industrie du textile est une source d'emplois qualifiés partout au Québec, en Ontario et dans les Maritimes.

Les industries canadiennes du vêtement et du textile ont fait face et continuent d'affronter un environnement commercial difficile à l'échelle mondiale. C'est un environnement qui les a incitées à faire une transition à partir d'entreprises et de marchés nationaux, à des entreprises et à des marchés intégrés à l'échelle mondiale.

● (1840)

[Traduction]

Constamment menacées par la concurrence accrue venant de l'étranger, les industries canadiennes du vêtement et du textile ont dû se transformer, au cours de la dernière décennie, en axant leurs activités sur des produits à plus forte valeur ajoutée, sur l'innovation et sur la conception de nouveaux produits attrayants, et en ciblant et en perçant des marchés à créneaux pour leurs produits.

Cependant, les changements continuent de s'opérer. Les marchés du vêtement et du textile continuent de se mondialiser. Les producteurs nationaux continuent d'être aux prises avec la concurrence féroce des pays où les salaires sont plus faibles. Le dollar canadien a pris de la valeur au cours des deux dernières années. Conformément aux engagements pris par le Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce, les quotas de l'industrie du vêtement et du textile ont été levés.

Bien que bon nombre de ces changements ne se limitent pas uniquement au secteur du vêtement et du textile, ni même à l'économie canadienne, ils ont néanmoins un impact sur l'environnement dans lequel ces industries évoluent. Ce sont ces obstacles qui ont permis au gouvernement de faire la preuve de son engagement envers la viabilité à long terme des industries canadiennes du vêtement et du textile, en travaillant avec elles pour les surmonter.

[Français]

Même si ce dialogue se poursuit depuis un certain temps, et non pas seulement à cause des revendications de l'opposition, je veux attirer l'attention de mes collègues sur un cas particulier qui illustre cette collaboration entre des représentants du gouvernement et de l'industrie face à ces défis.

Initiatives parlementaires

Pour aider ces deux industries à se préparer pour l'avenir, le gouvernement du Canada a mis sur pied, en 2002, un groupe de travail mixte, gouvernement-industries du textile et du vêtement. Ces industries étaient représentées par la Fédération canadienne du vêtement et par l'Institut canadien du textile, les deux principales organisations commerciales liées à ces industries, ainsi que par le Syndicat du vêtement, textile et autres industries qui représente les employés. Des fonctionnaires d'Industrie Canada, du ministère des Finances, de Commerce international Canada, de Statistique Canada, de l'ancien ministère du Développement des ressources humaines et de l'Agence des services frontaliers du Canada ont participé à ces rencontres.

Ce groupe de travail mixte, gouvernement-industries, s'est réuni à plusieurs reprises en 2003, et ce, non pas à cause des crises, car cela était déjà en place. Au cours de ces réunions, des représentants des industries du textile et du vêtement ont recommandé que le gouvernement intervienne pour régler les questions relatives à la compétitivité à long terme des industries du textile et du vêtement.

[Traduction]

En réponse directe à ces recommandations, le gouvernement du Canada a annoncé en février 2004 qu'il s'engageait à continuer de tendre vers un marché nord-américain intégré pour les produits canadiens du vêtement et du textile et à examiner toutes les propositions formulées conjointement par ces deux secteurs afin de développer un nouveau marché grâce à une initiative de transformation à l'étranger. Il continuerait de se protéger contre le transbordement illégal de vêtements et de textiles importés, et d'utiliser les mécanismes existants, le cas échéant, pour donner suite aux plaintes de l'industrie au sujet de la montée en flèche des importations nuisibles.

Il aurait recours au programme d'assurance-emploi pour continuer de répondre aux besoins des travailleurs qui s'adaptent à l'évolution de l'industrie et faire en sorte, grâce à l'appui soutenu des conseils sectoriels des ressources humaines, que les employés acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour relever les défis d'un marché du travail qui évolue rapidement. Il déterminerait et réduirait les droits de douane sur les intrants textiles importés et utilisés par l'industrie canadienne du vêtement de manière à accroître la compétitivité de l'industrie au chapitre des coûts. Cette mesure devait procurer quelque 26,7 millions de dollars à cette industrie au cours des trois prochaines années. Elle a été élargie par la suite par le ministre de l'Industrie et le ministre des Finances, le 14 décembre 2004, et elle est maintenant d'une valeur d'environ 75 millions de dollars.

Le gouvernement continuerait d'améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes du textile grâce à une nouvelle mesure d'amélioration de la productivité d'une valeur de 26,7 millions de dollars sur trois ans qui a été mise en oeuvre à la fin de 2004. Le 14 décembre 2004, cette mesure a été enrichie d'une somme supplémentaire de 50 millions de dollars sur cinq ans. Le gouvernement faciliterait l'accès aux fonds restants dans la composante « entreprises » du Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement, mieux connu sous le nom de PICTV, pour les entreprises qui adoptent des mesures en prévision de l'élimination des quotas pour le textile et le vêtement. Une initiative était donc en place avant que le problème ne se présente. Le gouvernement continuerait, par l'entremise du volet des initiatives nationales du Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement, de combler les besoins de ces industries en matière d'appui technologique, de renforcement des marques, d'expansion des

exportations et de commerce électronique, qui sont tous prévus dans les amendements.

Ces propos ne sont peut-être pas nouveaux pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, mais il importe de les signaler dans le cadre de ce débat. Ces engagements témoignent de notre collaboration passée et actuelle avec les deux industries en vue de relever ces défis et de faciliter la viabilité continue des entreprises nationales.

• (1845)

[Français]

En janvier 2003, nous avons procédé à la création de PICTV, un programme de 33 millions de dollars étalés sur trois ans. À l'intention des producteurs canadiens de textiles et de vêtements, celui-ci a permis d'affecter des fonds à plus de 350 projets stratégiques innovateurs visant à améliorer la productivité, l'efficacité et l'accès au marché.

De plus, depuis 2002, nous avons affecté une somme de 10,9 millions de dollars à l'Agence des services frontaliers du Canada pour lui permettre de surveiller les transbordements illégaux transitant par les pays les moins développés.

Enfin, nous avons procédé au financement initial susmentionné visant à créer le programme CANTex.

Tout récemment, nous avons aussi annoncé l'élimination partielle des tarifs sur les produits d'importation des industries du textile et du vêtement afin de poursuivre la fabrication au Canada; l'affectation de 50 millions de dollars de plus au volet Efficacité de la production textile, soit CANTex, afin de permettre à l'industrie textile de diversifier sa production et de se tourner vers de nouvelles gammes de produits et des marchés à créneaux en expansion; et le prolongement pendant cinq ans des décrets de remise des droits de douane, en faveur des fabricants canadiens de textiles et de vêtements.

Je voudrais revenir à une initiative concernant les travailleurs.

[Traduction]

Le 2 mai 2005, à Montréal, j'ai annoncé, au nom du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, une subvention de 5,9 millions de dollars au titre du programme des conseils sectoriels, destinée à quatre projets du Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile. Ces projets doivent contribuer à la promotion du développement des compétences dans le secteur du textile, afin d'améliorer la croissance économique et la compétitivité de ce secteur d'activités.

Cette annonce a été suivie d'une autre, qui a été faite le mois dernier par le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, qui versera 3 millions de dollars destinés à trois projets de promotion de la croissance économique nationale et de la compétitivité du secteur canadien du vêtement.

Un programme pilote a en outre été créé pour les travailleurs les plus âgés. C'est un programme dont j'ai fait la promotion au nom du gouvernement et qui donnera aux travailleurs qui se retrouveront au chômage parce que les industries qui les emploient auront été prises dans le tourbillon de la mondialisation, un nouvel outil qui leur permettra de retrouver un emploi, pas nécessairement dans ce secteur d'activité, mais peut-être dans un autre.

Initiatives parlementaires

Je tiens à rappeler aux députés que ce rôle incombe également au gouvernement provincial. En effet, au Québec, c'est le gouvernement du Québec qui est responsable de la formation. Il n'a toutefois mis en oeuvre aucun programme, et nous sommes en pourparlers avec les conseils sectoriels afin d'assurer le recyclage de ces travailleurs. Je sais que l'organisme qui est à l'oeuvre dans ma circonscription a obtenu un taux de réussite de 80 p. 100 en recyclant certains des travailleurs les plus âgés.

Il reste donc d'autres défis. Le gouvernement est toujours engagé comme il l'a été dans le passé à aider ces industries à les relever. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous préoccupons de cette industrie. Nous sommes inquiets pour ses travailleurs, mais nous ne nous sommes pas croisés les bras en nous contentant de critiquer. Nous avons en fait collaboré avec les conseils sectoriels et les ministres concernés, et nous avons instauré des mesures permettant d'aider ces industries.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de formuler certaines observations. En entendant les propos et les envolées oratoires au sujet des annonces remontant aussi loin que 2002 au sujet de l'industrie du textile, je me demandais ce que les députés d'en face pensaient lorsqu'ils ont supprimé les droits sur les importations de fibres et de fils d'une valeur de 15 millions de dollars par année de même que, à compter du 1^{er} janvier 2005, les droits sur les importations de textiles utilisés par l'industrie du vêtement dont la valeur pouvait représenter jusqu'à 75 millions de dollars par année.

Je me reporte en janvier 2005. Nombre de familles n'ont pas eu de Noël parce que des entreprises manitobaines avaient fait l'objet d'une fermeture ou d'une réduction de personnel. Je revois des travailleurs adultes qui ne savaient où trouver un nouvel emploi. Je me rappelle des familles plongées dans de graves difficultés en raison de l'incertitude quant à leur avenir. Cette mesure de l'actuel gouvernement libéral a durement frappé l'industrie textile de tout notre pays.

Cette industrie est considérable. Au Canada, l'industrie textile emploie 47 000 personnes et celle du vêtement, 97 000 autres. C'est beaucoup de monde. L'annonce du 1^{er} janvier 2005 s'est traduite concrètement par la mise à pied de travailleurs. Des immigrants récents ont été touchés. Nombre d'entre eux oeuvraient dans l'industrie textile pour acquérir de l'expérience de travail et, éventuellement, grimper les échelons dans ce domaine au Canada. Ils souhaitaient faire valoir cette expérience de travail pour postuler de nouveaux emplois.

Les mesures récentes équivalent à un cataplasme sur une jambe de bois. Le gouvernement doit être très vigilant. Il doit faire preuve de plus de discernement et de diligence dans les ententes et les négociations commerciales. Malheureusement, nombre de problèmes économiques de notre pays résultent des difficultés qu'éprouvent des Canadiens à cause de mauvaises négociations commerciales. L'ESB et le bois d'oeuvre en sont des exemples, tout comme le textile et le vêtement.

Je vais lire de nouveau la motion n^o 164 aux fins du compte rendu, puis je vais aborder certains points qui s'y rapportent:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre en place, dans le respect des accords internationaux, une politique d'aide aux industries du textile et du vêtement afin de permettre aux intervenants de relever le défi de la compétition mondiale, notamment par l'élargissement à ces deux secteurs du programme Partenariat technologique Canada.

De notre côté de la Chambre, nous ne sommes pas persuadés du bien-fondé d'élargir à ces deux secteurs le programme Partenariat technologique Canada. Nous appuyons toujours les industries nationales.

Il est dommage que les partis d'opposition soient forcés de demander au gouvernement de mettre au point des politiques à l'appui de l'industrie. Il est évident que les décisions irresponsables qui ont été prises dans le but d'apaiser certains desseins politiques ont eu des répercussions très négatives sur nos industries du vêtement et du textile.

En maintenant les tarifs sur les vêtements importés et sur les genres de textiles produits au Canada, nous consentons à poursuivre cette politique pendant deux ans et à l'éliminer graduellement par la suite. Cela permettrait d'importer sans droits de douane des vêtements fabriqués à l'étranger avec des tissus canadiens. Par exemple, des jeans fabriqués à l'étranger peuvent être exemptés de droits de douane, mais si ces jeans sont fabriqués à partir de tissus canadiens, la situation est bien différente. Par exemple, un vêtement fabriqué au Bangladesh par une entreprise exploitée par un entrepreneur installé en Chine ayant acheté l'entreprise au Bangladesh pourrait être importé au Canada sans droits de douanes, aux termes du programme adopté par le gouvernement libéral le 1^{er} janvier.

• (1850)

Il faut faire une analyse plus attentive du genre d'entreprises qui sont exploitées. Où sont-elles installées? Pourquoi les exploite-t-on? Les propriétaires cherchent-ils à éviter de devoir payer des droits en passant par un pays moins développé? C'est ce qui se produit ici aujourd'hui.

En fait, nous soupçonnons, grâce à certaines preuves qui ont été recueillies, qu'il n'y a pas suffisamment de mécanismes de contrôle en place pour découvrir réellement ce qui se produit. Si un vêtement est produit au Bangladesh, il peut entrer au Canada sans droits de douanes. Mais qui exploite cette entreprise? Qui a acheté cette entreprise au Bangladesh? De quel pays les propriétaires viennent-ils pour réimporter des produits au Canada? Ce sont là des questions qui se posent.

Nous devrions imposer des règles d'origine plus strictes pour les pays moins développés. Même si un produit vient d'un pays moins développé, cela ne veut pas nécessairement dire que le propriétaire de l'entreprise habite ce pays moins développé. Il n'y a pas suffisamment de mécanismes de contrôle en place pour nous permettre de savoir ce qui se passe réellement. Le Canada doit se conformer aux ententes qui ont été conclues avec les États-Unis, l'Amérique centrale et les Caraïbes. Autrement dit, nous devons respecter nos engagements.

À notre époque, le milieu des affaires doit faire l'objet d'une politique plus réfléchie. Nous devons penser au Canada d'abord. Nous devons penser d'abord à nos entreprises canadiennes. Le Parti libéral ne collabore pas avec les organisations internationales en vue de restreindre les politiques protectionnistes et de conclure des accords de libre-échange.

Lorsque les députés d'en face nous font part de toutes sortes d'annonces qui sont censées avoir des répercussions très favorables, il m'incombe de dire que le grand coup qui a sonné le glas du secteur du textile a été donné le 1^{er} janvier lorsque le gouvernement a annoncé qu'il supprimait les droits tarifaires visant les importations de fibres et de fils et les importations de textiles utilisés dans le secteur du vêtement.

Initiatives parlementaires

Nous voyons certainement d'un bon oeil l'augmentation des transferts visant la formation professionnelle au Québec et les programmes de formation destinés aux travailleurs. Les secteurs du textile et du vêtement comptent un grand nombre de travailleurs âgés, et je dois déplorer le caractère improvisé et superficiel des mesures du gouvernement actuel à leur l'égard.

Il nous faut mettre au point un programme d'adaptation valable pour les travailleurs âgés du secteur, qui sont coincés, en quelque sorte. Ils le sont parce que, ayant fait carrière dans le secteur du textile et du vêtement, ils se rendent compte à 40, 45 ou 50 ans que leur emploi leur est retiré et qu'ils n'ont plus d'avenir.

Les libéraux doivent veiller à assurer la sécurité des secteurs industriels canadiens et des travailleurs canadiens. Compte tenu de l'approche qui prévaut à l'heure actuelle, il nous incombe de nous pencher sur l'amendement et d'accorder sans délai une aide à ce secteur.

• (1855)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord demander le consentement unanime de la Chambre pour partager le temps qui m'est alloué avec le député de Windsor-Ouest.

Le vice-président: Le député de Winnipeg-Centre demande le consentement unanime de la Chambre pour partager le temps qui lui est alloué avec le député de Windsor-Ouest. Y a-t-il consentement?

Une voix: Non.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je croyais qu'il y avait consentement unanime de tous les partis, puisque nous avions vérifié au préalable.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais qu'on vérifie à nouveau pour voir s'il n'y aurait pas consentement unanime pour que le député du NPD puisse partager son temps.

[Traduction]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que le député de Winnipeg-Centre partage le temps qui lui est alloué avec le député de Windsor-Ouest?

Des voix: D'accord.

• (1900)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je remercie tous mes collègues de la générosité dont ils ont fait preuve aujourd'hui. J'ai demandé à la Chambre si je pouvais partager le temps qui m'est alloué avec le député de Windsor-Ouest, à titre de faveur personnelle pour le député. Le débat porte sur une question très importante pour ma circonscription et pour moi.

Jusqu'à tout récemment, il y avait 43 entreprises de fabrication de vêtements dans ma circonscription. Maintenant, il n'y en a plus que 42. Il y a quelques semaines, une autre entreprise de fabrication de vêtements a succombé aux pressions de ce secteur et a fermé ses portes. Encore une fois, une entreprise de ce secteur doit déposer son bilan.

La raison pour laquelle je suis heureux de prendre part au débat sur la santé et la solidité de l'industrie du vêtement et du textile est que le traitement réservé à ce secteur par le gouvernement jusqu'à maintenant est difficile à comprendre. Pendant des décennies, le gouvernement a complètement négligé ce secteur; maintenant, il s'ingère et s'immisce inutilement.

C'est une industrie établie depuis longtemps, qui était florissante aux quatre coins du pays, à Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, et dans le Sud de l'Ontario. Ce qui est très frustrant, c'est qu'étrangement, elle n'a jamais capté l'attention des gouvernements actuel et précédents. Elle s'est toujours démenée sans qu'on l'aide.

Lorsque le gouvernement se réveille et lui prête attention, c'est pour prendre des mesures plus nuisibles que bénéfiques, comme cette politique sur les pays les moins avancés que l'ancien premier ministre a sortie d'on ne sait où. C'était une mauvaise idée d'accorder aux pays les moins avancés une remise des droits de douane ou un allègement tarifaire. Cette mesure a incité les multinationales qui fabriquent des vêtements à faire faire leur travail dans les pays les moins avancés, profitant ainsi de la main-d'oeuvre bon marché. Les marchandises produites sont ensuite envoyées au Canada sans être assujetties à des droits de douane ou à des tarifs à l'importation. Quelle décision désastreuse. Comme je le disais, l'absence d'ingérence vaut parfois mieux que ce genre de mesures préjudiciales.

Dans ma circonscription de Winnipeg-Centre, l'industrie est en crise. Elle a besoin que le gouvernement l'aide et l'écoute. Il faut convaincre le gouvernement que cette industrie vaut la peine d'être sauvée, qu'elle a une grande valeur. Ce n'est pas l'un de ces secteurs de haute technologie attrayants dans lequel le gouvernement semble prêt à injecter des sommes considérables. Cependant, il est tout aussi important de préserver les emplois que nous avons que d'essayer d'en créer d'autres. Quel avantage y a-t-il à dépenser une fortune pour créer de nouveaux emplois et attirer de nouvelles industries au Canada si nous laissons les industries établies de longue date nous échapper plus vite que ne croissent les nouveaux secteurs? Eh bien, c'est ce qui est en train de se produire dans l'important secteur du textile.

Dans les quelques minutes dont je dispose, je soulignerai à quel point ces emplois sont importants pour ma circonscription, celle de Winnipeg-Centre. À bien des égards, ce sont des emplois qui ouvrent la porte sur le marché du travail. Ce sont les premiers emplois qu'obtiennent nombre de nouveaux Canadiens, et ce ne sont pas des emplois mal payés. Ce sont des emplois syndiqués. J'ai visité une foule de manufactures de vêtements de ma circonscription, comme celle de Western Glove, par exemple. On y trouve de bonnes garderies sur place, et leurs locaux sont bien éclairés, propres et salubres. Les habitants de Winnipeg, à tout le moins, peuvent élever leur famille ou s'acheter une maison avec le salaire que leur procurent ces emplois. Comment pouvons-nous assister sans rien faire à la disparition de ces emplois?

Je ferai une dernière observation. Nous devons réagir plus rapidement lorsqu'une industrie semblable nous informe qu'elle est en crise. Pour une raison inexplicable, le ministre des Finances n'a rien fait relativement aux décrets de remise de droits de douane pendant neuf mois jusqu'à ce que l'industrie soit au bord du désastre. Il savait pourtant que les décrets devaient expirer le 31 décembre 2004, mais il n'a rien fait. Aussi, au beau milieu de ce mois-là, nous avons, à la Chambre des communes, imploré le ministre des Finances de demander la reconduction des décrets afin que l'industrie ait au moins une chance de s'en tirer.

J'estime que la Chambre des communes doit être saisie de la question de la protection de cette importante industrie. Nous devrions le faire pour le pays tout entier en soulignant les avantages que représente pour notre pays une industrie du vêtement florissante.

Initiatives parlementaires

• (1905)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP): Monsieur le Président, je remercie mes collègues d'avoir permis que nous partagions notre temps de parole dans le débat sur cette question très importante. Le député de Winnipeg-Centre travaille dans ce dossier depuis longtemps. Il est important que quelqu'un comme lui, qui a une expérience concrète du problème dans sa circonscription, apporte sa touche personnelle au débat.

À titre de porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière d'industrie, je tiens à reconnaître au Bloc le mérite d'avoir présenté cette motion. Les stratégies sectorielles sont très importantes. L'industrie du textile, qui est présente dans tout le territoire canadien, emploie environ 93 000 travailleurs. Il est important de reconnaître sa place dans le secteur manufacturier.

Depuis quelques années, on se préoccupe beaucoup de l'adoption d'une technologie plus avancée. La technologie est perçue comme la panacée lorsqu'il s'agit de faire avancer un secteur. Les assises de l'industrie de l'automobile sont situées dans ma circonscription, Windsor-Ouest, et c'est l'une des industries les plus importantes du Canada tant par son histoire que par son avenir.

Toutefois, il faut, pour un certain nombre de raisons, que notre industrie manufacturière survive. Elle offre de bons emplois et des débouchés. Elle ouvre aussi la voie à d'autres industries, dont celle de la technologie de pointe, et au développement. Elle favorise tout un secteur différent de développement, qu'il s'agisse de la conception, de la nouvelle technologie et de l'informatisation, ou encore des possibilités de formation qui permettront aux travailleurs d'occuper d'autres emplois. Voilà pourquoi les stratégies sectorielles sont importantes. À mon sens, le gouvernement est passé à côté.

Je voudrais mentionner le témoignage du président de Western Glove Works en 2003 devant le Comité des finances. Cette année-là, l'entreprise employait un peu moins de 1 300 Canadiens. Une année plus tard, le nombre d'employés n'était plus que de 587. Les personnes mises à pied ont perdu de bons emplois. Elles étaient bien rémunérées et avaient un bon niveau de vie. Ces emplois ont disparu maintenant. Nous ne pouvons pas les ravoïr.

Certains pays que nous devons concurrencer se donnent toutes sortes d'avantages, par exemple des tarifs douaniers, une réglementation environnementale ou des conditions de travail qui sont injustes pour nos travailleurs canadiens. Nos travailleurs sont compétents. Ils sont bien formés, mais malheureusement le marché est injuste à leur égard.

J'étais récemment à Washington en compagnie d'autres députés dans le cadre de mes fonctions de parlementaire. Alors que j'étais assis dans le bureau d'un membre républicain du Congrès représentant la Californie, il m'a dit qu'il regrettait d'avoir voté pour l'intégration de la Chine à l'OMC à cause des problèmes d'équité commerciale. À titre de néo-démocrate, je suis presque tombé en bas de ma chaise en entendant ce commentaire. Il m'a demandé comment les travailleurs des usines de la Californie, du Michigan et de l'Ohio pouvaient être concurrentiels, lorsque les conditions de production dans certains de ces pays sont si déplorables.

Lorsque je parle de conditions déplorables, je pense à certaines subventions pour l'environnement et la gestion des déchets qui ne sont pas utilisées en raison d'un manque de rigueur et d'une réglementation peu favorable à l'amélioration de l'environnement. Comment pouvons-nous être concurrentiels compte tenu de ces facteurs?

Lorsque le gouvernement entreprend des négociations commerciales, il a la responsabilité de veiller au respect de l'équité. Les

États-Unis sont d'avis que la Chine n'agit pas toujours dans la plus stricte légalité. Nos voisins du Sud exercent eux aussi des pressions dans ce dossier.

Le gouvernement n'a pas de plan global bien défini. Je voudrais souligner une chose en particulier. Le gouvernement a fourni 50 millions de dollars de plus pour faciliter la restructuration de l'industrie textile, qui est le 10^e secteur industriel en importance au Canada. Mais, c'est une goutte d'eau dans l'océan. Une fois répartie parmi les 3 900 entreprises, la somme de 50 millions de dollars revient à 13 000 \$ par établissement. Chacun pourrait engager un concierge à temps partiel pour prendre part à la restructuration.

Il doit y avoir un meilleur plan global ainsi qu'une volonté ferme de la part du gouvernement d'appliquer une stratégie d'ensemble. La motion est un pas dans la bonne direction.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, cela me fait extrêmement plaisir de prendre part à ce débat concernant la motion M-164, qui vise à exiger du gouvernement fédéral un véritable plan d'appui et d'aide aux industries du vêtement et du textile qui, actuellement, sont aux prises avec une situation extrêmement grave. Elle était prévisible, certes. Cependant, comme le gouvernement n'a pas assumé ses responsabilités au cours de la dernière décennie à cet égard, il est tout à fait normal qu'un effort supplémentaire soit fait pour aider les entreprises, les travailleurs et les travailleuses de ces secteurs du textile et du vêtement. De fait, il faut leur permettre de s'adapter ou se reconvertir en tenant compte de la nouvelle donne. Il s'agit en particulier de la levée des quotas le 1^{er} janvier dernier, qui était prévue depuis 1995, et évidemment de la venue de la Chine qui connaît, comme vous le savez, une croissance extraordinaire ces dernières années. En ce qui a trait à l'année dernière, il est question d'une croissance de plus de 9 p. 100.

Je suis donc extrêmement fier que mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup ait proposé cette motion, qui vise à avoir ce plan intégré. C'est extrêmement important. Cela ne peut pas être que de l'aide à la reconversion manufacturière, c'est-à-dire d'avoir une technologie plus productive, une formation professionnelle plus poussée. Ce doit certes être cela, mais cela doit aussi être accompagné de mesures pour permettre cette transition. Toute une série de mesures sont à la disposition du gouvernement fédéral. Cependant, il n'a pas encore annoncé de velléités quant au fait de les utiliser; il n'a pas encore bougé le petit doigt.

Je rappellerai que les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé qu'ils commençaient à examiner la possibilité d'enclencher le dispositif permettant d'utiliser les sauvegardes. Cette question est prévue dans l'Accord sur l'OMC, particulièrement l'Accord sur les textiles et vêtements de l'OMC. De plus, cela a été négocié plus particulièrement avec la Chine lors de son entrée à l'OMC en 2001. J'avais alors posé une question au ministre du Commerce international pour savoir si, advenant une invasion incontrôlée d'importations chinoises ou autres dans ce domaine-là — mais cela peut être vrai dans d'autres domaines aussi —, le gouvernement libéral fédéral, le gouvernement du Canada, entendait utiliser ce qui est prévu dans les règles internationales.

Initiatives parlementaires

Le ministre du Commerce international m'avait alors dit, pour toute réponse, que cela avait augmenté seulement de 6 p. 100 en deux mois. C'était il y a deux mois. Maintenant, cela a augmenté de façon importante dans des secteurs très particuliers. Aujourd'hui, nous avons eu la chance de rencontrer des représentants des syndicats et de l'industrie. On nous a dit particulièrement que dans les domaines du pantalon pour homme, du sous-vêtement et du soutien-gorge, il y avait des croissances d'importations chinoises relativement importantes, de l'ordre de plus 100 p. 100. Il s'agit des quatre premiers mois de 2005.

Je vous rappelle que, selon le comité des ressources humaines du secteur du vêtement et du textile, il y a 4 000 pertes d'emploi depuis le 1^{er} janvier. C'est énorme. On peut comparer cela aux 12 000 pertes d'emploi aux États-Unis. Pour le marché américain, ce n'est rien comparé aux 4 000 pertes d'emplois au Canada. Aux États-Unis, le gouvernement américain a enclenché le processus menant à l'utilisation potentielle et possible des mesures de sauvegarde.

L'Union européenne examine la situation. Certains pays membres de l'Union européenne et certaines entreprises s'inquiètent. L'administration de l'Union européenne annonce qu'elle enclenche le processus qui pourrait mener à des sauvegardes. Du côté canadien, qu'entend-on? Rien.

Heureusement que des députés, comme le député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, veulent plus que des discours. Et on en a eu, des discours! J'en ai entendu énormément de la part des libéraux. Cela prend maintenant des gestes très concrets.

Le plan proposé par le député est un plan qui permettrait de relever les défis de l'avenir. On ne veut pas avoir des mesures de sauvegarde pour protéger nos marchés indéfiniment. Je pense que tout le monde doit s'entendre à ce sujet. Comme on le sait, il s'agit de mesures qui peuvent être utilisées pendant trois ans. On se donnerait donc trois ans pour assumer une véritable transition vers des créneaux qui font davantage appel à de la technologie qui répond à des industries de pointe sur le plan technologique, sans abandonner non plus, sur le plan du vêtement, toute une série de créneaux où nous avons très bien performé.

• (1910)

Je rappelle que lorsque nous avons signé l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain auquel le Mexique s'est joint, des oiseaux de malheur nous annonçaient des catastrophes dans les secteurs du vêtement et du textile. Au contraire, ces industries ont été capables de tirer leur épingle du jeu et nous avons été en mesure de les aider à faire face aux nouvelles réalités.

Il n'y a rien actuellement, mis à part un plan improvisé après la fermeture de six entreprises à Huntingdon. Il était plus que temps de revenir à la Chambre pour proposer un complément au plan improvisé et insuffisant que le gouvernement a déposé en décembre dernier.

Après discussion avec mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, nous voudrions pousser un peu plus loin nos propositions. Avec son consentement et avec l'appui de mon collègue de Richmond—Arthabaska, je voudrais proposer l'amendement suivant:

Que la motion M-164 soit modifiée par substitution après le mot « notamment » de ce qui suit:

en s'assurant du maintien des tarifs à l'importation de vêtements et des types de textiles qui sont produits au Canada;

en instaurant, au besoin, des quotas sur les importations chinoises en vertu du protocole d'accès de la Chine à l'OMC;

en permettant l'entrée sans droits de douanes de vêtements confectionnés à l'étranger, à partir de textiles d'origine canadienne;

en imposant des règles d'origine plus strictes aux pays les moins avancés;

en négociant l'adhésion du Canada aux accords signés entre les États-Unis et des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes;

en adoptant, lorsque cela est conforme aux accords internationaux, une politique d'achat local;

en demandant à certains pays de hausser leurs normes minimales de travail et leurs normes environnementales, pour éviter la délocalisation à rabais;

en imposant un étiquetage détaillé permettant aux consommateurs de retracer la provenance des produits qu'ils achètent;

en augmentant les transferts vers Québec pour la formation professionnelle;

en créant un programme d'aide aux travailleurs et travailleuses âgés;

en mettant sur pied un programme afin d'assurer la continuité de la modernisation dans les secteurs du vêtement et du textile qui stimulerait à la fois la recherche et le développement de même que la création.

Je propose donc cet amendement qui, à mon avis, concrétise encore plus la volonté de mon collègue d'avoir un plan d'aide véritable et un plan intégré d'appui à l'industrie et aux travailleurs qui y oeuvrent présentement.

Monsieur le Président, je voudrais savoir s'il me reste du temps. En réalité, je voulais m'assurer de pouvoir présenter mon amendement.

• (1915)

[Traduction]

Le vice-président: Normalement, une intervention se termine lorsqu'un député propose un amendement comme celui-ci, à moins que l'orateur n'ait de brèves observations finales à formuler.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, comme je le mentionnais plus tôt, cet amendement vient concrétiser la volonté de mon collègue d'avoir un plan intégré. On remarquera également que, parmi ces propositions, on retrouve un certain nombre de dispositions pour permettre à l'industrie de se protéger — on doit utiliser le terme — de certains dangers déjà identifiés par l'industrie et les syndicats par le passé, en particulier au Comité permanent des finances.

J'espère que l'ensemble des partis appuieront et l'amendement et la motion principale.

Le vice-président: Le débat porte maintenant sur l'amendement. L'honorable députée de Laval—Les Îles a la parole.

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la motion M-164. Même si je n'appuie pas la liste d'amendements proposée par mon collègue représentant la circonscription de Joliette, soit une longue liste ajoutée à la motion principale, je voudrais tout de même parler en faveur de la motion originale, que j'appuie.

Le gouvernement reconnaît que des pressions sont exercées sur les industries canadiennes du textile et du vêtement afin qu'elles deviennent de plus en plus compétitives à l'échelle mondiale. Les difficultés actuelles auxquelles sont confrontées ces entreprises sont d'autant plus frappantes que celles-ci ont été protégées de la concurrence mondiale depuis les années 1950.

Évidemment, le Canada n'est pas le seul pays touché. De nombreux pays développés ont aussi protégé leurs propres industries du textile et du vêtement. Cependant, la transformation graduelle d'une approche hautement protectionniste vers une libéralisation graduelle du commerce constitue un important changement pour les entreprises du textile et du vêtement, que ce soit au Canada ou dans d'autres pays développés.

Comme exemple, citons l'imposition de contingents d'importation, une pratique qui a duré plus de 20 ans dans le cadre de l'Arrangement multifibres. L'Arrangement multifibres permettait au Canada et à d'autres pays développés d'imposer des contingents aux importations provenant des pays où les travailleurs reçoivent de bas salaires.

Comme on l'a déjà mentionné, le remplacement en 1995, dans les pays membres de l'OMC, de l'Arrangement multifibres par l'Accord sur les textiles et les vêtements...

• (1920)

[Traduction]

Le vice-président: À l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole une fois de plus, comme je l'ai souvent fait à la Chambre des communes, à propos de la frontière Windsor-Detroit. Mon intervention est liée à une question que j'ai posée récemment. Le premier ministre, qui affirme être de Windsor, refuse de se lever à la Chambre et de répondre à des questions concernant la frontière. Le ministre des Transports a répondu à la question. Voici le texte de la question que j'ai posée:

Monsieur le Président, bon nombre de ces emplois sont en péril en raison de l'inaction du gouvernement libéral dans le dossier de la frontière entre Windsor et Detroit. En fait, pendant sa campagne électorale, le premier ministre a promis d'appuyer une solution qui viendrait de Windsor. Il a également promis des fonds. J'aimerais demander au ministre des Finances quelle part de l'argent annoncé ce week-end servira à régler les problèmes à la frontière de Windsor et à protéger l'économie de l'Ontario?

J'ai déjà, antérieurement, posé des questions au premier ministre. Je lui en ai posé une cette semaine et il a refusé d'y répondre. La réponse donnée par le ministre des Transports était intéressante. La voici:

Monsieur le Président, je tiens à dire au député que l'argent servira à financer les projets dont le gouvernement du Canada et l'Ontario ont convenu. Nous espérons convaincre la municipalité. Nous avons l'argent et nous sommes prêts à le dépenser.

En fait, les représentants du gouvernement fédéral sont venus à Windsor rencontrer les gens de l'Ontario pour une séance de photo. La province a décidé de mettre de l'argent sur la table, mais le gouvernement fédéral ne l'a pas fait. Cela contredit tout ce que le premier ministre a dit.

Je veux passer en revue certaines de ces déclarations. Il importe de prendre note de l'historique du dossier et de l'engagement verbal du premier ministre, qui ne s'est pas traduit en fonds réels pour régler les problèmes au plus important point de passage frontalier en Amérique

Ajournement

du Nord. C'est un poste-frontière très important pour la collectivité aussi.

En janvier 2004, le premier ministre a promis des fonds pour la population de Windsor lorsqu'elle présenterait un plan. Cela s'est fait par l'entremise du conseil municipal et du rapport Schwartz. Celui-ci a été présenté au gouvernement fédéral. Le gouvernement n'a pas encore déclaré son soutien à ce plan.

Le premier ministre a déclaré: « Il ne fait pas de doute que ce point de passage, ici, est le plus important point de passage au Canada. Et c'est une priorité. » Voici une autre citation:

[...] nous ne ferons rien à l'encontre de la volonté des habitants de la ville. [...] Maintenant que nous avons pris ces mesures, il s'agit de déterminer comment la ville veut que nous allions de l'avant. Rien ne sera imposé. C'est une garantie absolue. Rien ne sera imposé.

Voilà la réponse que l'on a fournie à la ville après qu'elle eut élaboré et présenté son plan au gouvernement fédéral. Le premier ministre n'a pas donné suite aux recommandations du rapport. Cela est décourageant parce qu'il avait promis d'écouter les habitants de la ville, qui ont publié un rapport qui est resté pour ainsi dire sans suite.

Je peux souligner des points qui ne font même pas l'objet de controverse. Il y a le traversier pour camions Detroit-Windsor. Le gouvernement fait payer aux autorités du traversier le salaire des agents des douanes et leurs kiosques alors que les autorités du pont Ambassador et du tunnel n'ont rien à payer. Le traversier est une solution que les résidents et les gens de la communauté appuient. Il libère nos routes du trafic international de camions et il est l'un des points de passage les plus sûrs de la nation. Or, les pratiques commerciales déloyales du gouvernement fédéral empêchent la situation de s'améliorer.

Dans l'annonce qu'il a faite récemment, le gouvernement s'est contenté de dire qu'il étudierait le problème. Le problème, c'est que des gens doivent payer pour des choses alors que d'autres n'ont pas à le faire. Comment ceux qui paient peuvent-ils se mesurer à la concurrence? Voilà qui explique les mauvais comportements observés à notre frontière.

Le premier ministre a aussi dit ceci:

Nous ferons tout en notre pouvoir pour que le trafic demeure fluide entre Windsor et Detroit.

Il faut d'abord commencer par écouter les gens dans la région. Nous savons comment faire pour qu'il n'y ait pas de camions sur nos routes et que l'économie fonctionne.

• (1925)

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de parler de projets très importants pour le passage frontalier Windsor-Detroit. Le 21 avril 2005, le gouvernement du Canada a annoncé l'affectation de 129 millions de dollars à des projets dans le cadre de la phase 2 de la stratégie intitulée Il faut que ça bouge à Windsor-Essex. Il s'agit d'un pas de plus pour améliorer la circulation dans la ville de Windsor et le comté d'Essex.

Des fonds totalisant 300 millions de dollars ont déjà été engagés par le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario dans cette stratégie. Le gouvernement a déjà investi plus de 82 millions de dollars dans des projets de la phase 1 qui seront achevés au cours des trois prochaines années. Tous les Canadiens ont intérêt à ce que ce passage soit efficace étant donné qu'il permet l'acheminement chaque année de marchandises évaluées à 140 milliards de dollars.

Ajournement

Nous vivons et travaillons dans une économie de production juste-à-temps. Les emplois et la croissance économique dépendent de l'efficacité des corridors de transport. Les décisions d'investissement des compagnies et le choix de leurs fournisseurs tiennent compte de la fiabilité des temps de livraison.

Cela est plus évident encore à Windsor, qui est le passage frontalier le plus achalandé au Canada. Plus de 25 p. 100 de tous les échanges commerciaux acheminés par camion entre le Canada et les États-Unis y transitent. Des millions d'emplois en Ontario, au Québec et dans les Maritimes dépendent de ce corridor.

Le passage frontalier Windsor-Detroit est une des grandes priorités du gouvernement du Canada, et notre participation à la stratégie « Il faut que ça bouge à Windsor-Essex » est un élément important de nos efforts en ce sens. Nos partenaires américains sont eux aussi très conscients de l'importance de ce passage frontalier.

En février dernier, le ministre des Transports a rencontré le secrétaire américain aux Transports, Norman Mineta, afin de discuter des différentes façons d'améliorer la sûreté et l'efficacité des passages frontaliers, notamment de l'ajout d'infrastructures pour améliorer la circulation, d'une nouvelle capacité frontalière à long terme et de l'expansion des initiatives de traitement à la frontière afin de faciliter la circulation transfrontalière. Je peux donner à la Chambre l'assurance que l'administration américaine voit Windsor-Detroit comme une de ses grandes priorités.

Je suis très fier des efforts que les gouvernements du Canada, des États-Unis, du Michigan et de l'Ontario ont déployés pour concrétiser le Partenariat binational. Nous travaillons ensemble à trouver des solutions à long terme qui permettront à ce passage frontalier de bien fonctionner pour les 30 prochaines années.

Le Partenariat binational a entrepris récemment un processus d'évaluation environnementale qui permettra de décider de l'emplacement d'une nouvelle capacité frontalière sur la rivière Detroit. Il s'agit d'une étape importante de l'objectif visant à doter la région d'une capacité additionnelle d'ici 2013.

Les travaux effectués dans le cadre du Partenariat binational sont bien pensés et structurés. Les participants font tout pour s'assurer qu'ils prennent des décisions éclairées et qu'ils font les bons choix à long terme.

Nous reconnaissons aussi la nécessité de faire plus pour améliorer la situation à court et à moyen terme. Voilà pourquoi le gouvernement a annoncé, le 21 avril dernier, l'octroi de quelques 129 millions de dollars pour des projets visant à mettre en œuvre la phase 2 de la stratégie « Il faut que ça bouge à Windsor-Essex ».

Ces projets comprennent entre autres des évaluations environnementales, des études de conception et de faisabilité pour une vaste gamme d'initiatives, ainsi que la construction de divers projets routiers et le déploiement de systèmes de transport intelligents. Les projets touchent aussi plusieurs modes de transport, pas seulement le transport par camion, mais aussi le transport par train et par traversier.

Ces projets s'appuient sur les recommandations du rapport Schwartz, qui a fourni au gouvernement l'assise nécessaire pour aller de l'avant. Ces projets à court et à moyen terme s'harmonisent parfaitement avec les solutions à long terme qui seront mises en œuvre dans le cadre du partenariat. Le gouvernement tiendra compte du rapport Schwartz dans les travaux menés dans le cadre du Partenariat binational.

Le gouvernement a hâte de travailler avec tous nos partenaires à la réalisation de ces projets. Je suis certain que la ville de Windsor et le

comté d'Essex continueront d'entendre parler du gouvernement au cours des mois qui viennent, au fur et à mesure que progresseront les travaux de planification à long terme dans le cadre du Partenariat binational.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, j'ai entendu beaucoup de choses à la Chambre, mais je ne peux tout simplement pas croire que c'est là la meilleure réponse préfabriquée du gouvernement.

Voici ce qui s'est passé. Nous nous entendons sur la première phase. La province, la municipalité et, apparemment, le gouvernement fédéral, étaient prêts à lancer des projets s'élevant à 82 millions de dollars. Permettez-moi de dire aux députés que le gouvernement n'a toujours pas débloqué certaines des sommes consacrées à ces projets. Il refuse de débloquer ces sommes même s'il s'agit de projets qui font le consensus.

Les députés ministériels parlent des montants à venir. Je pense que toutes les collectivités au Canada se rendent compte qu'elles ne voient jamais la couleur de l'argent que les libéraux leur promettent quand ils sont dans leur circonscription. C'est devenu un scénario courant.

Pourquoi les ministres se sont-ils rendus dans notre collectivité pour faire des déclarations aux habitants de l'Ontario, alors que la municipalité n'était pas de la partie? Au lieu de s'asseoir et de trouver une solution commune, ils ont choisi de sourire pour les caméras. Ils devraient avoir honte.

● (1930)

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, voilà le genre de beaux discours typiques du NPD. Comme c'est dommage que les néo-démocrates n'écoutent jamais attentivement. Permettez-moi de résumer une fois de plus ce que nous faisons.

Nous avons mis en place une stratégie qui s'appelle « Il faut que ça bouge à Windsor-Essex ». On l'a annoncée en mars dernier. On a investi plus de 600 millions de dollars dans le Fonds sur l'infrastructure frontalière. Nous nous sommes engagés envers les habitants de Windsor et du Canada à faire en sorte que 25 p. 100 des déplacements et des camions empruntent le corridor Windsor-Detroit. Cette initiative tombe à point car elle créera des emplois qui feront en sorte que les Canadiens, surtout ceux de la région que représente mon honorable collègue, aient des emplois à long terme.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion hier de poser une question semblable à celle-ci. Mes collègues se souviendront qu'elle avait trait à l'incident lié à Zahra Kazemi, la photojournaliste canadienne. Il y a un peu plus de deux ans, elle a été arrêtée en Iran parce qu'elle a commis le crime grave de prendre une photo à l'extérieur d'une prison. Quelques jours après son arrestation, on a annoncé sa mort.

À l'époque, on a répondu aux demandes de renseignement timides du gouvernement en disant qu'elle avait peut-être fait un ACV. Évidemment, si une personne reçoit suffisamment de coups sur la tête, elle fait plus qu'un ACV. Elle meurt. Comme le Canada trouvait l'excuse de l'ACV vraiment bizarre et stupide, on a suggéré que Zahra Kazemi était probablement tombée et avait dû se cogner la tête contre une table. En vérité, elle a été tuée pendant son interrogation.

À ce moment-là, la position de l'opposition officielle était que le gouvernement devait faire preuve de fermeté et de force et qu'il lui fallait prendre une mesure décisive pour obtenir justice, pas uniquement pour Mme Kazemi, mais aussi pour son fils, pour sa famille, pour tous les Canadiens et, tout bien considéré, pour l'humanité en entier. Le gouvernement était très silencieux. Dans de telles situations, lorsque nous avons affaire à des régimes répressifs, le gouvernement adopte toujours la voie de l'apaisement.

L'histoire nous enseigne que les tyrans et les dictateurs ne peuvent pas être apaisés. Ils interprètent les tentatives d'apaisement comme un signe de faiblesse et ne respectent pas les démarches qui sont faites.

La situation a traîné en longueur. Le gouvernement a bien donné quelques réponses, mais rien de ferme ou de fort. Nous avons tout d'abord suggéré de rappeler notre ambassadeur, comme tout pays qui se respecte le ferait, puis, nous avons suggéré que les Nations Unies mettent sur pied une coalition de pays pour intervenir et demander un processus judiciaire transparent où le Canada aurait obtenu un statut d'observateur. Il s'agissait là d'exigences minimales. Rien de tout cela n'a été fait. Le gouvernement s'est contenté de paraître offusqué et de demander « pourriez-vous, s'il vous plaît, nous dire ce qui s'est passé? N'est-ce pas épouvantable? »

En novembre dernier, il y a eu une rencontre secrète entre des fonctionnaires canadiens et le chirurgien qui a fait l'autopsie de Mme Kazemi. Ce que seuls les fonctionnaires, et pas le public, ont appris en novembre, c'est que Mme Kazemi avait été arrêtée sans motif, ce que nous savons évidemment, torturée, violée et assassinée.

Quelle a été la réponse du gouvernement en novembre? Notre ambassadeur, qui n'avait été rappelé au Canada que temporairement et pas de façon permanente, ce qui aurait fait savoir aux autres pays que l'affaire était sérieuse, a été renvoyé en Iran pour « normaliser les relations » dans un contexte aussi anormal que celui-là.

J'ai demandé au premier ministre pourquoi. J'ai demandé pourquoi il parlait si peu et pourquoi les mesures prises étaient si contraires à ce qui aurait dû être fait, c'est-à-dire prendre fermement position pour le droit à la vie de quelqu'un. La question a été posée. Mais on a gardé le silence et Mme Kazemi a été trahie. Le premier ministre a déclaré que c'était pour protéger le médecin qui avait fait l'autopsie, mais ce médecin était déjà en lieu sûr. Ce n'était pas une réponse. Il n'y a aucune raison que la réaction ait été une telle tentative d'apaisement, qu'elle ait été aussi faible et nous demandons pourquoi notre ambassadeur a été renvoyé en Iran.

• (1935)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'Okanagan—Coquihalla d'avoir soulevé cette question pour la deuxième journée consécutive.

Comme je le disais hier à la Chambre, le gouvernement est déterminé à obtenir pleinement justice pour la famille Kazemi.

L'annonce faite par le ministre des Affaires étrangères, le 17 mai, qui va à l'encontre de ses propos conciliants, est la plus récente d'une série de mesures extraordinaires que notre gouvernement a prises ces deux dernières années, et nous entendons continuer d'exercer des pressions en vue d'obtenir des résultats dans ce dossier.

Nous avons clairement manifesté au gouvernement iranien notre indignation et notre mécontentement dans cette affaire, et nous continuerons également à exercer des pressions pour que le gouvernement iranien modifie son attitude générale à l'égard des droits de la personne.

Ajournement

Le gouvernement a demandé et continuera de demander le rapatriement du corps de Mme Kazemi au Canada pour permettre la tenue, par trois personnes, d'une enquête médico-légale indépendante sur la mort de Mme Kazemi. La tenue d'une enquête crédible est la seule façon de répondre de façon satisfaisante aux questions troublantes liées à cette affaire.

Nous avons également fait part de nos préoccupations, relativement à ce dossier, à d'autres gouvernements, à l'Union européenne et aux instances des Nations Unies, en vue de faire reconnaître cette affaire comme un exemple des graves violations des droits de la personne qui persistent en Iran.

Nous leur sommes reconnaissants de l'aide active qu'ils nous ont apportée et nous entendons demeurer en contact avec ceux de nos partenaires qui partagent notre point de vue, afin de discuter de l'évolution du dossier et, bien sûr, de stratégies.

Nous restons également en contact téléphonique permanent avec le fils de Mme Kazemi, Stephan Hachemi, pour le tenir au courant de l'évolution du dossier. Les avocats du gouvernement canadien font également front commun, dans un esprit constructif et cordial, avec les avocats de M. Hachemi, afin d'exploiter toutes les voies judiciaires possibles. Ils poursuivent des discussions intensives.

Nous avons rencontré à de nombreuses reprises l'avocate de la famille Kazemi à Téhéran, Mme Shirin Ebadi, lauréate du prix Nobel, afin de discuter des solutions possibles en vertu du droit iranien. Nous poursuivons notre dialogue avec cette championne exemplaire des droits de la personne.

Lorsque nous avons été informés, comme le disait le député, des révélations faites par le docteur Aazam, en novembre 2004, nous nous sommes évidemment inquiétés pour sa sécurité, tout comme le député.

Nous avons facilité sa venue au Canada en tant que réfugié, tout en respectant son besoin de confidentialité et de sécurité et celui des autres témoins possibles dans cette affaire. L'information communiquée par le docteur Aazam facilitera nos efforts en vue d'obtenir justice pour Mme Kazemi et sa famille. Je suis convaincu que le député le comprendra.

Cependant, il importe que nous rappelions, et les documents officiels le montrent très clairement, que nous avons appelé à deux reprises notre ambassadeur en Iran à titre de mesure ferme de protestation diplomatique. Nous avons fait valoir notre désapprobation, pour utiliser les mots du député, avec vigueur et véhémence. Garder notre ambassadeur au Canada n'aurait en rien renforcé ce message, surtout pas à un moment où l'Iran constitue une des principales préoccupations de la communauté internationale.

Nous avons renvoyé notre ambassadeur en Iran en raison de sérieuses préoccupations nécessitant notre attention.

En effet, notre ambassadeur est à Téhéran pour traiter avec les autorités iraniennes afin que justice soit faite dans l'affaire Kazemi, comme je l'ai dit hier. Notre ambassadeur est également là-bas pour nous informer de l'évolution de la situation au sein même du gouvernement iranien. Hélas, l'affaire Kazemi n'est pas un fait isolé. Elle n'est qu'une des nombreuses violations des droits de la personne qui se produisent tous les jours en Iran.

Que ce soit en Iran ou ailleurs, les questions qui concernent les libertés individuelles, le respect des droits humains et la transparence dans la société préoccupent tous les Canadiens, à bon droit.

Ajournement

Le gouvernement du Canada estime qu'il est plus important que jamais que nous ayons un ambassadeur à Téhéran et que nous centrons nos efforts sur les priorités auxquelles les Canadiens attachent une grande importance.

Pour toutes ces raisons, nous avons besoin de notre ambassadeur en Iran. Nous avons besoin de quelqu'un qui dispose d'un statut lui permettant d'intervenir aux plus hauts niveaux du gouvernement et qui puisse assurer que le point de vue du Canada soit entendu haut et clair. C'est pour cela que notre ambassadeur est à Téhéran.

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, permettez-moi seulement de citer la réponse que m'a faite le ministre lorsque je lui ai demandé pourquoi nous devrions renvoyer notre ambassadeur. C'est un point important.

Longtemps, nous avons fait pression sur le gouvernement afin qu'il rappelle notre ambassadeur, pour manifester au monde entier la vive inquiétude qui était la nôtre. C'est un geste très sérieux pour un pays que de rappeler son ambassadeur. Nous n'avons pas réclamé la fermeture de notre ambassade. Nous avons toujours sur place du personnel consulaire capable de s'occuper des Canadiens qui pourraient éprouver des difficultés. Dieu leur vienne en aide s'ils sont en difficulté en Iran, maintenant que nous avons vu comment le gouvernement ne s'était pas porté à la défense d'une citoyenne canadienne.

Le gouvernement a posé un geste valable lorsqu'il a rappelé provisoirement notre ambassadeur avant que nous ne connaissions l'horrible vérité. Cela équivalait en quelque sorte à taper un peu sur les doigts de l'Iran. Puis, quand nous avons appris tous les détails, à savoir qu'elle avait été arrêtée sans raison, torturée, violée et tuée,

nous avons renvoyé notre ambassadeur afin de normaliser nos relations.

Cela n'avait aucun sens. Pourquoi le gouvernement a-t-il ainsi déçu tous les Canadiens?

● (1940)

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, je tiens à dire clairement au député que, dans une telle situation où une Canadienne a été sauvagement assassinée et où nous avons fait connaître nos vues de toutes les manières possibles sur la scène internationale et par voie diplomatique, la dernière chose à faire c'est de rappeler la personne qui va précisément parler au nom de cette Canadienne à Téhéran même. Voilà exactement la position que nous tenons.

Je le sais, le député est animé de la même passion que moi, mais il est bien conscient également que d'autres Canadiens séjournent en ce moment même dans ce pays et que leur vie pourrait être menacée aussi. De plus, d'autres personnes ont été témoins de ce meurtre brutal à titre de médecins traitants. Nous devons tenter de leur procurer une certaine protection, ce à quoi le gouvernement iranien a déjà réagi.

Nous devons témoigner du décès de Mme Kazemi afin qu'elle ne soit pas morte en vain, et cela nous oblige à maintenir notre ambassadeur en poste.

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 41.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 1er juin 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Loge maçonnique Grantham

M. Lastewka 6475

Brian Frosty Forst

M. Forseth 6475

L'opération Blue Star

M. Malhi 6475

Le Gala des Mercuriades

M. Lemay 6475

Les carcinoïdes

M. Rota 6476

Cambridge

M. Goodyear 6476

Les olympiades internationales de biologie

M. Godbout 6476

L'étape de Terrebonne du Tour du Grand Montréal

Mme Bourgeois 6476

Le Mouvement des cadets

M. Savage 6476

La justice

M. Goldring 6477

La Journée nationale de lutte contre l'homophobie

Mme Fry 6477

L'assurance-emploi

Mme Crowder 6477

Les travailleurs des services d'intervention d'urgence

M. Allison 6477

La Journée de lutte contre l'homophobie

Mme Gagnon (Québec) 6478

La sclérose latérale amyotrophique

M. Tilson 6478

QUESTIONS ORALES

Le député de Newton—Delta-Nord

M. Harper 6478

M. Martin (LaSalle—Émard) 6478

M. Harper 6478

M. Martin (LaSalle—Émard) 6479

M. Harper 6479

M. Valeri 6479

M. MacKay 6479

M. Valeri 6479

M. MacKay 6479

M. Dosanjh 6479

M. Duceppe 6479

M. Martin (LaSalle—Émard) 6479

M. Duceppe 6479

M. Valeri 6479

M. Guimond 6480

M. Valeri 6480

M. Guimond 6480

M. Valeri 6480

M. Layton 6480

M. Martin (LaSalle—Émard) 6480

M. Layton 6480

M. Martin (LaSalle—Émard) 6480

M. Kenney 6480

M. Valeri 6480

M. Kenney 6480

M. Dosanjh 6481

Les garderies

Mme Ambrose 6481

M. Dryden 6481

Mme Ambrose 6481

M. Dryden 6481

Le député de Newton—Delta-Nord

Mme Guay 6481

M. Dosanjh 6481

Mme Guay 6481

M. Dosanjh 6481

M. Gauthier 6481

M. Valeri 6482

M. Gauthier 6482

M. Dosanjh 6482

Les affaires autochtones

M. Prentice 6482

Mme McLellan 6482

M. Prentice 6482

Mme McLellan 6482

Le Programme de commandites

M. Toews 6482

M. Brison 6482

M. Toews 6482

M. Brison 6483

Les affaires autochtones

Mme Karetak-Lindell 6483

M. Scott 6483

L'environnement

M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley) 6483

M. Dion 6483

M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley) 6483

M. Dion 6483

Le Programme de commandites

M. Lunn 6483

M. Brison 6483

M. Lunn 6483

M. Brison 6483

La fiscalité

M. Pallister 6484

M. McCallum (Markham—Unionville) 6484

M. Pallister 6484

M. McCallum (Markham—Unionville) 6484

Le député de Newton—Delta-Nord			
M. Duceppe	6484	L'immigration	
Mme McLellan	6484	Mme Davies	6487
M. Duceppe	6484	Le mariage	
Mme McLellan	6484	M. Matthews	6487
Le Programme de commandites		M. Godbout	6487
M. Kramp	6484	M. Tweed	6487
M. Brison	6484	Les bureaux de poste ruraux	
M. Kramp	6485	Mme Yelich	6487
M. Brison	6485	Le cancer	
L'infrastructure		Mme Yelich	6487
M. Rodriguez	6485	La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	
M. Godfrey	6485	Mme Ablonczy	6487
AFFAIRES COURANTES			
Le transport du grain		Le Soudan	
M. Karygiannis	6485	Mme McDonough	6487
Nominations par décret		Les bureaux de poste ruraux	
M. LeBlanc	6485	M. LeBlanc	6488
Réponse du gouvernement à des pétitions		Questions au Feuilleton	
M. LeBlanc	6485	M. LeBlanc	6488
Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations		Demandes de documents	
Mme Blondin-Andrew (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits)	6485	M. LeBlanc	6488
Projet de loi C-54. Présentation et première lecture	6485	Les comités de la Chambre	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6485	Comptes publics	
Les délégations interparlementaires		Adoption, avec dissidence, de la motion portant sur la question préalable	6488
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	6485	Mme Redman	6488
M. Patry	6486	Motion	6488
Les comités de la Chambre		Adoption de la motion	6488
Procédure et affaires de la Chambre		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Boudria	6486	Loi constituant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences	
Santé		Projet de loi C-23. Troisième lecture	6488
Mme Brown (Oakville)	6486	Report du vote sur la motion	6488
Procédure et affaires de la Chambre		Loi constituant le ministère du Développement social	
M. Boudria	6486	M. Goodale (au nom du ministre du Développement social)	6488
Motion d'adoption	6486	Projet de loi C-22. Troisième lecture	6488
Adoption de la motion	6486	Mme Folco	6488
Pétitions		Mme Ratansi	6490
Les pêches		M. Tweed	6491
M. Cummins	6486	M. Lemay	6493
Le mariage		M. Devolin	6493
M. Szabo	6486	Mme Folco	6493
M. Stinson	6486	Mme Gagnon (Québec)	6494
L'autisme		M. Szabo	6496
M. Richardson	6486	M. Martin (Sault Ste. Marie)	6497
Le mariage		M. Szabo	6500
M. Johnston	6486	M. Devolin	6500
L'aide au suicide		M. Lessard	6501
M. O'Brien	6486	Mme Bakopoulos	6501
Les affaires étrangères		Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	
M. Lee	6487	Projet de loi C-9. Troisième lecture	6504
L'autisme		Adoption de la motion	6504
M. Anders	6487	Adoption de la motion	6505
M. Warawa	6487	Troisième lecture et adoption du projet de loi	6505
		Les crédits	
		Motion d'opposition—La Commission Gomery	
		Motion	6506

Rejet de la motion	6507
Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences	
Projet de loi C-23. Troisième lecture	6507
Adoption de la motion	6508
Troisième lecture et adoption du projet de loi	6508

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les industries du textile et du vêtement

M. Crête	6508
Motion	6508
M. Boire	6510
Mme Bakopanos	6511
Mme Smith (Kildonan—St. Paul)	6513

M. Martin (Winnipeg-Centre)	6514
M. Masse	6515
M. Paquette	6515
Amendement	6516
Mme Folco	6516

LA MOTION D'AJOURNEMENT

La frontière canado-américaine

M. Masse	6517
M. Karygiannis	6517

Les affaires étrangères

M. Day	6518
M. McTeague	6519

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**